



EDITORIAL

Cotisations et abonnements

APPEL aux retardataires
MERCİ à ceux qui sont à jour

Si vous n'avez pas encore réglé votre participation de 1985, vous êtes en retard. Il ne vous reste plus qu'à éponger immédiatement votre retard.

Que vous soyez à jour ou non, n'omettez pas de régler, dès la réception de ce dernier bulletin de 1985, votre cotisation ou abonnement pour 1986.

Ainsi, vous serez tranquille et vous n'aurez plus à y songer. MERCİ

L'Assemblée générale du 8 novembre 1984 a décidé de :

1°) fixer à 75 F., à partir du 1er janvier 1985, le montant de la cotisation-abonnement des personnes physiques responsables d'un service d'archives ecclésiastiques ou religieuses de l'Eglise de France (comme par le passé, les membres de l'Association qui auraient des difficultés financières sont invités à agir pour le mieux)

2°) porter à 110 F. le prix de l'abonnement au bulletin pour les personnes physiques ou morales qui désirent entretenir des relations d'informations avec l'Association, et recevoir les numéros à paraître au cours de l'année 1985.

=====

A LILLE : le 5e stage de formation archivistique spécialisée
le 7e congrès national
la 40e session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines.

Les 5, 6 et 7 juillet dernier, l'Association des archivistes de l'Eglise de France a rassemblé quelque 150 responsables de services d'archives historiques, ecclésiastiques et religieux, pour son 7e congrès national tenu à l'Institut catholique de Lille.

Ce congrès faisait suite au 5e stage de formation archivistique spécialisée qui, dans les mêmes locaux, venait de réunir 30 stagiaires pour deux semaines de travail intensif. Aussitôt après le congrès s'est aussi déroulée la 40e session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines pour deux jours de travaux (cf. infra p. 5).

Pour leur 7e congrès, les Archivistes ecclésiastiques et religieux avaient retenu comme thème : "Particularismes et interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses". Divers exemples furent présentés, dont un certain nombre provenant de la région du Nord et Pas-de-Calais. Pour la séance d'ouverture, en accueillant les congressistes, le recteur de l'Université catholique, M. Michel Falisé, situa l'importance du thème du congrès dans l'évolution de la société présente. Puis, le P. Charles Molette, président de l'Association évoqua la question dans la perspective du Nouveau Code. Enfin, Mgr Jean Vilnet, évêque de Lille, chancelier de l'Université catholique et président de la Conférence épiscopale française, termina la séance d'ouverture en présentant la tâche ecclésiastique des archivistes ecclésiastiques et religieux.

Le caractère spécifique des archives ecclésiastiques et religieuses, qui inscrit un témoignage propre dans la mémoire de la communauté humaine, fut affirmé

lors de la réception que la municipalité de Lille offrit à l'Hôtel de Ville en l'honneur des congressistes.

Les interventions des délégués ou représentant d'associations similaires d'autres pays (Allemagne fédérale, Belgique, Canada, Grande-Bretagne, Irlande, Italie; au dernier moment d'autres délégués ou représentants furent empêchés d'arriver : d'Espagne, de Pologne et une religieuse du Liban) attirèrent l'attention sur certains des aspects internationaux du thème étudié. Une visite à Tournai clôtura le congrès, avec un programme assez significatif : la cathédrale, les archives diocésaines et celles du chapitre (avec un sceau du chapitre à l'effigie du roi Chilpéric), une réception avec Mgr Jean Huard évêque de Tournai, un pèlerinage sur la tombe du père de Clovis et au monument aux Vendéens tombés dans la défense de Tournai lors de la 1^e guerre mondiale.

Le 5 juillet 1985, l'Assemblée générale de l'Association des archivistes de l'Eglise de France a reconduit son bureau sans modification.

A propos de ce numéro du bulletin

Après les articles jaillis de la vie et de l'activité des membres de l'Association, comme d'ordinaire, et avant une bibliographie particulièrement abondante (plus de 60 publications intéressantes à un titre ou à un autre les Archives de l'Eglise de France), apparaissent, sous forme d'Annexe, quelques premiers éléments d'un Répertoire des registres de catholicité pour la période révolutionnaire : ce qui concerne les diocèses de Chartres, Troyes et Nice (qui a une situation spéciale à cette époque). L'abbé Pierre Bizeau (Archives diocésaines, 1 rue Saint-Eman, 28000 Chartres) coordonne ce travail, qui a été mis au point à l'occasion du congrès de Lille.

MEMENTO

-dom Roger Gazeau : né le 1.6.1910 en Poitou, fait Polytechnique, entre à Ligugé en 1934, prêtre le 29.9.1940, bibliothécaire du monastère en 1942, archiviste en 1954, auteur de 85 articles, directeur de la Lettre de Ligugé de 1963 à 1980, premier secrétaire de la Conférence monastique française, qu'il a mise sur pied (1968), décédé le 29.9.1984 (cf. Lettre de Ligugé, n° 229, pp. 23-42)

-chanoine Raphaël Cardaliaguet (1912-1985) : prêtre le 29.6.1936, archiviste du diocèse de Vannes (cf. Eglise de Vannes, 8.2.1985, n° 800)

-abbé Albert Durand (1923-1985) : archiviste du diocèse de Laval, passionné d'histoire locale et spécialiste de Pontmain (cf. bulletin de Pontmain, oct. 1985, p. 33)

Miscens gaudia fletibus :

Reimund et Ulrike Haas ont le joie d'annoncer la naissance d'Eva-Maria Ursula. Arrivée le 12.8.1985 à 14 h. 26, l'enfant avait voulu attendre que son papa, revenu du congrès des archivistes de l'Eglise de France à Lille et remis de l'effort qu'il avait dû fournir pour donner son intéressante communication sur "Prêtres et religieux sous la terreur hitlérienne" (à paraître dans les Actes du Congrès), ait pu avoir le temps de tout préparer à la maison pour sa venue...

Charles Molette

L'archiviste et ses confrères

Si, à la manière de Monsieur Tronson d'eutrapélique mémoire, on publiait un recueil d'Examens particuliers à l'usage des archivistes d'Eglise, il serait bon que l'un d'entre eux soit consacré aux relations confraternelles. Je pourrais alors fournir au rédacteur quelques menus faits qu'il n'aurait plus qu'à transformer en interrogations, pour se conformer au genre littéraire adéquat.

Que l'on veuille bien m'excuser de ne point me nommer car, ce faisant, je découvrirais en même temps l'identité de confrères à la réputation desquels je ne voudrais pas nuire : il est si facile de faire des recoupements, avec évidemment quelques risques d'erreur. D'autres, à l'inverse, pourraient se rengorger immodérément. Voici quelques exemples ; je commencerai par ceux qui méritent le tableau d'honneur.

- J'ai demandé à un confrère archiviste s'il serait intéressé par une très belle photo d'un curé de son diocèse, qui a laissé le souvenir d'un prêtre éminent. Je possédais cette photo pour des raisons familiales. Le confrère m'a remercié avec une chaleur toute fraternelle en se déclarant fort heureux de ma proposition.

- J'ai proposé de faire cadeau aux archives d'un diocèse de tout un dossier relatif à un établissement d'enseignement tenu jadis par ma congrégation et qui est revenu ensuite au diocèse. Il y avait là des coupures de presse, des photos, des cartes postales, des comptes rendus d'activité. Là encore, l'archiviste diocésain m'a remercié avec beaucoup de gentillesse.

- Un autre archiviste diocésain s'est "mis en quatre", comme on dit, pour essayer de me retrouver, à travers des registres administratifs portant sur un bon nombre d'années, les renseignements dont j'avais besoin sur l'un de nos confrères décédé. Il n'a pas trouvé grand'chose, mais la correspondance a été fraternelle et agréable.

- Un autre a bien voulu, de lui-même, me faire cadeau d'une très longue série (plus de soixante-dix années !) d'Ordos de son diocèse, dont il avait un nombre plus que suffisant d'exemplaires, sachant que cette collection nous serait fort utile pour dater certains événements de l'histoire de notre Institut.

- Tout récemment, à la suite du décès d'un de nos Pères (fort connu), j'ai reçu spontanément, en qualité d'archiviste, la photocopie des coupures de presse publiées dans le diocèse d'origine de ce prêtre. Bien entendu, j'ai remercié. Mon correspondant m'a alors écrit plus longuement et plus personnellement.

- "En viendrai-je à me glorifier ?" Je reconnais qu'il m'est arrivé de donner à des archivistes de congrégations, ou à des archives de paroisses, des ouvrages (monographies, biographies, etc.) recueillis à la suite de décès et qui n'avaient absolument aucun rapport avec nos archives. Il faut savoir faire plaisir.

- Au ... négatif, je n'ai à citer que deux exemples. Les 'gentils archivistes' sont plus nombreux que les 'pas gentils'.

- J'ai adressé un jour à l'un de nos confrères toute la collection du bulletin des oeuvres de jeunesse de ma paroisse d'origine, qui manifestait la vitalité de cette paroisse et de ses oeuvres il y a quelques décennies. Je pensais que cela pourrait être utile à quelque historien futur. J'attends encore un simple accusé de réception.

- J'ai fait porter à tel secrétariat d'archevêché sans archiviste diocésain plu-

sieurs gros cartons relatifs à la vie et à l'oeuvre d'un prêtre de grande valeur, mort prématurément il y a quelque 50 ans. J'avais dressé et joint un inventaire détaillé, expliquant l'intérêt de telle et telle pièces montrant en quoi ce prêtre avait été un précurseur. Aucune réponse. Aucun merci.

* *

Les examens de M. Tronson se terminaient souvent par une ou plusieurs résolutions. J'en vois deux :

1°. Penser à proposer de nous-mêmes à nos confrères la communication - au besoin sous forme de photocopies - de ce qui peut les intéresser de notre propre fonds d'archives. Dans certains cas, les inviter à venir nous voir.

2°. Si nous recevons de l'un d'entre eux des pièces qui peuvent nous intéresser, ou une réponse aux questions que nous aurions éventuellement posées, nous presser de les remercier : c'est une politesse élémentaire !

Une seule "Eglise sans frontières" et une seule famille d'archivistes au service de l'Eglise ...

Tabularius quidam

Cinquième stage de formation archivistique spécialisée

Lille, 24 juin - 4 juillet 1985

Lille 24 juin, 9 heures du matin, à l'Institut catholique. Sans nous connaître, nous nous sommes "reconnus" à l'entrée du hall : un certain air de connivence, un même flair archivistique nous rassemblaient avant même les présentations. Nous sommes de tous les âges, depuis les cheveux gris et même blancs, jusqu'au benjamin, l'archiviste des OPM de Lyon, seul laïc du groupe. Deux stagiaires prêtres, un Eudiste et un Servite venu de Rome, au milieu de vingt-six religieuses, avec ou sans voile, moniales ou apostoliques, françaises ou belges. Une canadienne, une espagnole et une portugaise achèvent de donner au groupe un petit air international.

Après le mot de bienvenue du Chanoine Molette, celui du Recteur de la Catho, Monsieur Falise, fier et heureux de nous présenter son Université de Lille, créée par les Lillois. Et aussitôt le travail commence : nous recevons notre programme ; il est copieux, bourré à craquer diront les uns, intensif, corrigeront les autres. Les matinées sont consacrées aux exposés, les après-midis aux visites.

Nous voyons défiler nos professeurs, chacun avec son charisme particulier. Le Chanoine Molette donne le ton en nous développant avec enthousiasme la devise des archivistes de l'Eglise de France : "*Servata tradere viva*", et souvent revient sur ses lèvres le commentaire frémissant du mot "viva" : les Archives au service de la vie ! Il nous inculque des principes fondamentaux comme "un document d'archives est la trace écrite d'une action..., il ne doit jamais être aliéné, etc..." Plus tard, il nous fait l'histoire des archives ecclésiastiques et religieuses, concluant que l'archiviste doit être "un contemplatif du mystère de l'Eglise", un tombeau de discrétion, un chasseur à l'affût de tout ce que le Saint-Esprit réalise dans le monde, pour en engranger les traces et permettre ainsi de connaître plus tard l'histoire de l'Eglise. Nous sommes tous maintenant bien convaincus que les archives ecclésiastiques et religieuses sont les archives de l'Eglise : ce ne sont pas des archives publiques, mais ce ne sont pas non plus des archives privées ; et que les archives bureaucratiques sont à distinguer des archives historiques (en attendant de le devenir à leur tour...). A ce propos, il nous souligne la responsabilité de l'archiviste quant aux archives historiques, responsabilité que l'on retrouve inscrite dans le nouveau Code de Droit canonique. Le "secret" et le traitement des archives n'ont plus maintenant de "secret" pour nous. La responsabilité de l'archiviste, apprenons-nous encore, culmine dans l'instruction des procès de béatification. C'est dans les archives que l'on peut retrouver la sainteté des chrétiens. Si l'Eglise est, comme le dit Bergson, une "machine à faire des dieux", les archives sont les mines où elle recueille précieusement les souvenirs de ce qu'ils ont vécu. Et le Père Molette concluait en disant que l'Eglise avait besoin d'archivistes qui allient la rigueur scientifique au plus pur sens spirituel. Bel idéal, tracé avec vigueur. Et, sans cesse nous étions renvoyés au Manuel qui deviendra sûrement notre livre de chevet.

L'archiviste diocésain de Chartres, le Père Bizeau, nous parle, avec sa compétence indiscutée et indiscutable, des archives diocésaines et paroissiales, de leur situation particulière en France, de leur histoire et de leur organisation actuelle. Il nous apprend la conduite à tenir pour faire entrer, enregistrer, mettre en série, éliminer. Il souligne les conditions psychologiques qui nous permettront de nous faire accepter, de nous rendre opérationnels et efficaces ; mais il nous prodigue aussi les conseils les plus pratiques, comme celui de nous mettre en salopette en certains cas ! En un puissant raccourci, il nous retrace toute

l'histoire des BMS (registres des baptêmes, mariages, sépultures, pour les non-initiés) depuis 1406. Enfin, il nous révèle le secret de son dynamisme intérieur : le service de l'archiviste diocésain est d'être la mémoire de son diocèse, cette mémoire qui a la possibilité de remettre en rapport les choses de la vie. Seuls, des hommes (et non les ordinateurs) peuvent bien parler des hommes.

Quant au Père Mauzaize, il a souffert d'avoir cette année si peu de temps pour nous confier tant de choses. C'est que le Père Mauzaize n'ignore rien en fait d'archives. Une de ses premières recommandations fut celle d'aimer notre travail, de le considérer comme un service d'Eglise, un acte de vérité et d'amour à l'égard de l'Eglise. L'archiviste travaille plus pour l'avenir que pour le présent. Nous devons nous demander de temps en temps : qu'est-ce que je dois faire aujourd'hui pour que, dans trente ou quarante ans, l'Eglise trouve dans ses dépôts d'archives ce qui sera nécessaire à sa vie ? Cela donne à réfléchir, n'est-ce pas ? Mais en attendant, il faut classer, affaire de bon sens et de finesse. Et tout passe : dossiers, registres, pièces en vrac, photos, films, microfiches et microfilms, objets-souvenirs. Il insiste sur les inventaires, moyens d'accès aux sources de l'histoire de demain, instruments de recherche. Sans doute travail minutieux et fastidieux, mais aboutissement nécessaire du classement d'archives. Il nous explique aussi en quoi consiste la reconstitution d'un fonds d'archives ecclésiastique ou religieux grâce aux dossiers de substitution et de complément en recourant aux "Archives secrètes du Vatican", à celles de la Propagande, aux Archives nationales, départementales, municipales. Le Père Mauzaize est un familier du dépôt d'archives le plus grand du monde, celui du Vatican. Il nous en a ouvert les arcanes et nous nous sentons prêts à nous y aventurer sans hésitation après les indications si claires qu'il nous a fournies. C'est tout un monde que le Père Mauzaize nous a fait découvrir, tant à Rome qu'à Paris.

Quant au Père Sourisseau, il commença par nous parler de la cause du Père de Foucauld dont il conserve actuellement les Archives, ce qui lui confère à peu près le rôle de "vice-postulateur". Il nous relate les difficultés spéciales de la cause, interrompue puis reprise, rendue particulièrement délicate par la dispersion et la diversité des documents, le caractère politique, militaire, scientifique de certains écrits. Il nous expose ensuite les nouvelles règles pour les procès de béatification et insiste sur les exigences historiques de plus en plus grandes que ces procès requièrent. L'archiviste, comme expert, y a son mot à dire. Descendant de ces hauteurs, il revient avec force catalogues, dossiers, fichiers, classeurs, registres, sangles... et je dois en oublier. Il présente chaque instrument de travail avec ses avantages et ses inconvénients, sans omettre la question financière. Nous faisant part de sa longue expérience d'homme d'archives, il nous évitera dans l'avenir bien des hésitations et des maladresses. Il nous a aussi appris qu'un plancher d'archives doit pouvoir supporter deux tonnes par m² et que le Vatican possède 54 nouveaux kms de rayons de documents, de quoi nous ramener à une certaine modestie en face de nos locaux, si importants soient-ils. Avec ordre et méthode, nous apprenons comment s'opère le traitement des archives et leur mise en condition.

Quant à Soeur Madeleine-Saint-Jean, elle nous a conquis par sa simplicité et l'enthousiasme avec lequel elle nous a parlé de son rôle d'archiviste. Elle nous retrace son cheminement personnel et le travail qu'elle fut amenée à réaliser pour la cause de sa fondatrice. De temps en temps, elle laisse percer un peu le secret de cet enthousiasme : "Le contact avec les sources, la réflexion et la méditation de ces documents originaux, la vie profonde qui jaillit de ces textes, tout cela nous façonne... Notre mission est bien d'engranger, de classer, mais aussi d'inspirer, d'alerter sur notre patrimoine spirituel. Notre histoire court au long de ces rayonnages. A nous qui vivons l'aujourd'hui de Dieu, il appartient de transcrire cette histoire au présent pour celles qui nous suivront et retrouveront dans ces archives les traces du Dieu vivant." Dans un second exposé, elle nous montre quel impact apostolique peut avoir l'archiviste religieux qui sait expliquer à sa congrégation son rôle, son service et sa mission. C'était vraiment du vécu.

Rayonnant de la paix bénédictine, Dom Soltner, de Solesmes, nous a parlé avec conviction de la "chronique". Ce genre, bien que mineur, a un grand intérêt historique. La chronique met l'historien au contact du quotidien vécu de la communauté. Elle permet, quand elle est bien faite, de replacer les documents dans leur contexte, de trouver des relations entre différents secteurs de vie. Comme l'archiviste, humble et dévoué, le chroniqueur rend service à sa communauté comme à l'Eglise.

Une mention spéciale doit être faite au Frère Ribaut, archiviste de la Catho. Nous n'avons pu visiter ses archives (en plus de tant d'autres !) car elles étaient en déménagement. Mais il nous en fit l'histoire et surtout nous apporta les plus précieux et les plus significatifs de leurs documents. C'est lui aussi qui fut le maître d'oeuvre de l'exposition des Congrégations féminines du Nord et du Pas-de-Calais installée dans une pièce de la Catho à la fin du stage. Exposition constituée avant tout de pièces d'archives. Il avait su communiquer aux réalisatrices de cette exposition l'esprit de sérieux et de rigueur de tout archiviste digne de ce nom. Enfin, et nous ne saurions l'oublier, c'est lui qui veilla à nous héberger, à nous nourrir, à nous entourer d'attentions vraiment fraternelles, devançant les désirs et les besoins de chacun. Organisateur des transports de troupes, il nous a guidés dans nos pérégrinations dans Lille et en dehors de Lille nous gardant sans cesse dans la spiritualité du "strict moment présent".

Mais tout ceci ne représente que la moitié de notre stage. Chaque jour, dès 14 heures, nous étions prêts à explorer tout ce qui pouvait parfaire notre formation "spécialisée". A Lille même, nous avons découvert quelques aspects de ce que l'on appelle "le vieux Lille", coeur de la cité autour duquel s'est construite la ville actuelle. Les archives diocésaines de Lille, d'Arras et de Cambrai nous ont ouvert leurs portes, présentées par leur archiviste respectif avec une humble fierté, surtout quand tout avait été détruit par la guerre. Dans un autre domaine, nous avons reçu un fort aimable accueil aux Archives départementales d'Arras et de Lille. Partout le même intérêt, la même passion. Nous avons pu admirer de près les installations ingénieuses ou modernes, les équipements techniques, poser nos questions, examiner les sceaux anciens, palper de vieux parchemins. A "la Voix du Nord", tout un passé proche se trouvait classé soigneusement et mis à la disposition de tout chercheur. Combien de kilomètres d'archives avons-nous ainsi parcourus, nul ne le dira. Les Archives deviennent encore plus éloquentes quand les vieux écrits entrent en dialogue avec les vieilles pierres. C'est ainsi que Soeur Marie, malgré la pluie, nous présenta l'hôpital de Seclin sous la douce lumière de la charité : le pauvre, c'est vraiment le Seigneur et nous avons eu l'Eucharistie dans la chapelle qui ne faisait qu'un avec la salle des malades, tant est vrai que le pauvre est présence de Jésus-Christ. Un des sommets de notre stage fut la passionnante évocation - à travers un montage audio-visuel et la visite d'un musée - d'une quête historique : le surgissement de 7 siècles d'histoire grâce à l'exploration du site des origines et à la découverte conjointe d'un précieux manuscrit longtemps recherché. Cela se passait aux environs de Tournai, chez les Soeurs de Saint-André. Enfin, notre visite à la Société Mikros-Iga nous a permis de mieux comprendre l'utilité et parfois même la nécessité en certains cas des microfiches et microfilms.

Et le repos ? Au milieu de ces jours de travail intensif, une halte cependant nous fut ménagée, le dimanche, chez les Soeurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge à Villeneuve d'Ascq. Mais même là, nous n'avons pas été dispensés de toute activité archivistique, que le charmant accueil, le parc, les repas fraternels et les rafraîchissements transformèrent en véritable détente. Un montage audio-visuel fort pittoresque nous présenta le travail de recherches accompli par deux Soeurs pour retrouver les traces des origines de la congrégation dans la Creuse au début du 19ème siècle. Puis la Secrétaire générale nous ouvrit ses archives, une petite merveille de présentation, d'ordre, de goût, de soin.

Vraiment, nous avons conscience d'avoir beaucoup travaillé et beaucoup appris. Mais, au nom de l'esprit critique acquis au long de ces onze jours, qu'est-

ce qui le prouverait à la postérité ? Le Père Molette avait tout prévu et à notre dernière séance nous avons reçu de sa propre main une attestation de notre effort de formation. Ce document représente, sur une face, une miniature de la Bible de Charles le Chauve, et commémore, sur l'autre face, en une solennelle formule latine, notre stage de formation archivistique. Ce sera le souvenir de ces jours où nos maîtres - nous leur en disons un profond merci - ont su nous transmettre bien vivant leur amour de ce service d'Eglise.

Soeur Claude de la Martinière, r.s.c.

Archiviste de la province de France
de la congrégation du Sacré-Coeur

LE PATRIMOINE QUE REPRESENTE L'HISTOIRE DES PRETRES-OUVRIERS

Invité à la rencontre nationale des Prêtres-Ouvriers, et interrogé par eux, le Père Jean Vinatier en a profité pour leur dire l'importance de leurs archives : "Celles du Nord sont exceptionnelles", constate Jean Vinatier qui ajoute : "Presque partout ailleurs l'ignorance des prêtres est incroyable - même de ceux qui ne sont pas prêtres-ouvriers."

Lorsque je suis venu le 25 mai dernier à Dannemarie présenter le livre sur "Les Prêtres-Ouvriers, le Cardinal Liénart et Rome", j'avais à cœur deux choses :

- montrer que je n'ai pu écrire un tel livre que grâce à tous les documents rassemblés par les P.O. du Nord ; en plus, bien entendu, de ce que j'ai puisé dans diverses archives diocésaines.

- susciter, chez les P.O. de France, un effort pour que ne se perde pas le patrimoine de tout ce que vous avez vécu.

Sans doute c'est bien ce que vous avez vécu qui est important, comme ce qu'avait vécu Jésus de Nazareth. Mais, heureusement, il y a eu les Evangiles et les lettres des Apôtres ! L'histoire de l'Eglise - malheureusement trop peu connue du peuple de Dieu - c'est la traduction, dans la vie, des Evangiles, avec ses limites et son péché. Mais on ne peut pas ne pas en tenir compte. Comme le disent les gens du métier, c'est un lieu théologique. L'histoire des P.O. se situe là.

Que faut-il faire concrètement ?

1) Rassembler et ordonner si possible tous les documents concernant votre vie, vie personnelle, vie d'une équipe. Ne jugez pas trop vite que tel document n'a pas d'intérêt : dans un ensemble il peut être précieux.

J'énumère donc, sans être exhaustif :

- Les débuts d'une équipe... Comment est née cette vocation et ce ministère. Les difficultés à surmonter. Les lettres échangées avec l'évêque, le diocèse. L'envoi en mission.
- Les crises (1953-54, ou d'autres). Les comptes-rendus des rencontres importantes, même sous forme de brouillon.
- La naissance de nouvelles équipes. Le choix des terrains...
- La vie au travail. Ses répercussions sur la vie personnelle, sur les instances ecclésiales - Mission ouvrière ...
- L'arrêt d'une équipe. Les raisons... Les réflexions que tout cela suscite, etc... etc...

2) Conserver ces documents : Le plus simple : les mettre dans des classeurs portatifs ou des chemises - classeurs standards. Si possible rassembler ce qui concerne une même affaire. Si possible aussi mettre en tête des documents une feuille, comme "table des matières" de ce que contient la chemise ou le classeur. Essayer d'ordonner selon un ordre chronologique et ne pas oublier de dater, même approximativement, chaque document conservé.

3) Que faire de ces documents ?

- ou bien vous les remettez, de votre vivant, à l'un des organismes énumérés ci-dessous,

- ou bien vous laissez des indications claires pour qu'on les remette après votre départ,

- si vous faites un testament - ce qui est tout à fait préférable - vous en laissez le double à un organisme ou à un copain sûr, pour qu'on ne détruise pas ces documents.

4) Quels organismes sont habilités à les recevoir ?

a) Le Secrétariat National des P.O. peut les recueillir, s'il a la possibilité de les conserver et un lieu pour cela.

b) Les archives du diocèse où vous exercez votre mission. Etant donné le statut diocésain des P.O. je pense que c'est, en priorité, l'organisme le mieux habilité pour cela. Les archivistes, aujourd'hui, ont reçu des directives précises pour un classement qui est le même dans tous les diocèses.

c) Les P.O. religieux peuvent penser aux Archives de leur ordre. A eux de voir ce qui est le meilleur pour l'histoire. L'idéal ce serait qu'il y ait une copie - ou photocopie - des choses essentielles pour le diocèse et pour l'ordre.

Il en est de même pour les P.O. de la Mission de France. Ses archives sont assimilées à celles d'un diocèse. Elle peut recevoir les dépôts qu'on lui confie.

d) Il y a une Association Nationale des Archivistes de l'Eglise de France qui est habilitée à recevoir également des documents de cet ordre, surtout ceux dont l'intérêt dépassé le plan diocésain.

Voici deux adresses qui se complètent :

- Association des Archivistes de l'Eglise de France
106, rue du Bac - 75007 PARIS

- Chanoine MOLETTE (le responsable de l'Association)
52, rue de Bourgogne - 75007 PARIS

5) Un point important et mal connu : chaque personne, chaque organisme, qui dépose des archives peut tout à fait librement en préciser l'utilisation. On peut indiquer : "A ne pas utiliser, ou communiquer, avant...telle date". Tant qu'un dépositaire est vivant, il peut aussi indiquer : "A n'utiliser ou communiquer qu'avec l'accord du donateur..." Je puis témoigner que les archivistes sont tout à fait scrupuleux sur ces points : c'est une tradition fidèlement respectée.

6) Je souhaitais, à Dannemarie, que les P.O. qui le peuvent, rédigent des monographies de ce qu'ils ont vécu, observé et partagé. Certaines de ces monographies existent. Et, avec le recul du temps, je crois qu'il est possible - et utile - aujourd'hui, de donner des témoignages serains. Ce sont -ce seront - des documents précieux pour l'histoire : et celle du mouvement ouvrier, et celle de l'Eglise.

Si je ne me trompe pas, l'Histoire des P.O. entre dans une nouvelle phase, un peu par la force des choses, à cause de l'âge pour un certain nombre. Mais il y a plus que cela. Au moment où l'on a commencé, dans les églises locales, comme au plan international, à faire un premier bilan de Vatican II, vingt ans après, il est tout à fait nécessaire que les P.O. comme les autres, disent ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, le sens, après des années d'activité, de leur Mission. Les documents de leur histoire sont un des éléments indispensables pour un jugement et pour engager leur avenir.

Sans quoi ne faudrait-il pas craindre que, tout doucement mais sûrement, on assiste à une sorte "d'enterrement" poli, ...avec beaucoup de fleurs ?

De toutes façons et quoi qu'il arrive, une page de l'Histoire de l'Eglise a été écrite et continue de s'écrire. On ne peut effacer l'épopée missionnaire de

François Xavier, même si le Japon a peu de chrétiens...

A chacun de prendre ses responsabilités, en pleine connaissance de cause.

Jean VINATIER

juin 1985

PRIERE POUR LA
BENEDICTION D'UN
DEPOT D'ARCHIVES

*
**

Prions le Seigneur,

Dieu, toi qui aimes la vérité et la justice,
répands avec bienveillance ta bénédiction sur ce local
destiné à préserver, contre les dommages du temps et des hommes,
les documents qui sont la trace des actions passées
et qui sont des instruments de droits,
de telle sorte que ce dépôt d'archives subsiste à l'abri de l'incendie
comme des autres périls,
et de telle sorte aussi que tous ceux qui viennent y faire des recherches
s'appliquent fidèlement à y puiser vérité et justice
et à progresser dans ton amour.

Par Jésus-Christ Notre-Seigneur,

(S.C. des Rites, 23 juillet 1924
texte cité dans l'Ami du Clergé du 18.6.1953
p. 389)

COMMENT ONT ETE AMENES A COLLABORER LES ARCHIVISTES
 DE DEUX CONGREGATIONS "APPARENTEES"

L'Institut religieux initialement désigné sous le nom de "Frères de Saint-Vincent-de-Paul", aujourd'hui "Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, prêtres et frères", a été fondé en 1845 par M. Jean-Léon Le Prevost, qui fut ordonné prêtre ultérieurement, et par deux de ses compagnons laïcs, Clément MYIONNET et Maurice MAIGNEN (1). Sa mission, ainsi qu'elle se trouve définie dans les nouvelles Constitutions (n° 23) est "l'évangélisation des familles des milieux populaires, spécialement de leurs membres les plus défavorisés, par les oeuvres de zèle et de miséricorde".

Composé, à ses débuts, uniquement de laïcs, ledit Institut a été amené à recevoir des prêtres, parmi lesquels sont particulièrement connus le père Henri PLANCHAT, martyrisé sous la Commune, et l'abbé Georges BELLANGER, "l'apôtre des soldats et du rosaire", dont la cause de béatification est aujourd'hui fort avancée.

En 1914, et depuis 1907, le Supérieur général était le père Jean-Emile ANIZAN. A la suite des remous provoqués dans l'Eglise par la réaction anti-moderniste, celui-ci fut déposé par les autorités romaines avec tout son Conseil.

Réhabilité, c'est-à-dire lavé de toute accusation de modernisme, le père Anizan fut amené à prendre la charge d'une paroisse de la banlieue parisienne et engagé par le pape Benoît XV à fonder une nouvelle famille religieuse. Celle-ci fut approuvée le jour de Noël 1918 sous le nom de "Fils de la Charité". Elle se proposait comme fin spéciale "l'évangélisation de la classe populaire et pauvre par le ministère pastoral et les oeuvres de miséricorde". (Les récentes constitutions ont remplacé les mots "classe populaire et pauvre" par "le monde ouvrier").

Il est à noter que les Constitutions de l'un et l'autre Institut font une place essentielle à la Charité :

"La charité est notre règle et notre suprême loi, l'inspiratrice de toute notre vie" (Const. Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (R.S.V.) n° 41 : Passage d'une lettre de M. Le Prevost).

"La charité est l'âme et la caractéristique de notre apostolat. Si elle manquait en lui, notre Institut perdrait sa raison d'être." (Const. Fils de la Charité (F.C.) n° 160).

Il est évident que, dans les années qui suivirent immédiatement la nouvelle fondation, les relations ne pouvaient être très chaudes entre les deux Instituts. Disons tout au moins qu'il convenait à chacune des deux parties d'être discrète vis-à-vis de l'autre, - afin de ne pas laisser s'envenimer ce qui était encore une plaie ouverte.

Et les années ont passé. Au fur et à mesure qu'elles s'écoulaient, le nombre des "témoins" - ou des acteurs - de la crise de 1914 s'amenuisait. De plus, certains de ces témoins, qui avaient rejoint le père Anizan, avaient heureusement gardé des liens d'amitié avec leurs anciens confrères. Les "Amicales" d'anciens de telle ou telle oeuvre étaient un bon terrain de retrouvailles. De même aussi la

(1) - Les "Frères de Saint-Vincent-de-Paul" ne sont pas à confondre avec les "Prêtres de la Mission" ou "Lazaristes", fondés par Saint-Vincent-de-Paul en 1625. Leur nom est venu des "Conférences de Saint-Vincent-de-Paul", société à laquelle appartenaient les fondateurs du nouvel institut.

fête de Notre-Dame de la Salette célébrée chaque année à la Maison-Mère des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (rue de Dantzig).

D'autre part, chaque fois qu'un ancien frère de Saint-Vincent-de-Paul devenu Fils de la Charité entrait dans son éternité, quelqu'un de son ancienne famille religieuse était délégué pour assister à ses obsèques.

Par ailleurs, les deux Instituts avaient un patrimoine commun : le père Anizan n'avait jamais caché tout ce qu'il devait à la spiritualité du père Le Prevost ; il vénérât le père Planchat ; il avait été le directeur spirituel de Georges Bellanger. Certains Fils de la Charité étaient restés attachés à l'oeuvre des Orphelins-Apprentis d'Auteuil, où ils avaient déjà servi lorsqu'ils étaient Frères de Saint-Vincent-de-Paul. Il y avait donc là des "points d'ancrage" non négligeables.

En 1944, le supérieur général des Fils de la Charité, au lendemain de son élection, tint à aller se recueillir sur le tombeau du père Le Prevost, dans le sanctuaire de Notre-Dame de La Salette à Vaugirard, paroisse (depuis 1965) confiée aux Religieux de Saint-Vincent-de-Paul.

II

Le religieux de Saint-Vincent-de-Paul chargé de rédiger le présent article en collaboration avec le père Jean Pihan, est heureux de pouvoir dire que les rencontres (relativement nombreuses) qu'il eut l'occasion d'avoir avec les Fils de la Charité, furent toujours très fraternelles et empreintes d'une très grande courtoisie.

La première de ces rencontres remonte à 1954 (?). Je dus me rendre à Clichy auprès d'une personne qui me réclamait : elle avait été renversée par une voiture et transportée à l'hôpital. J'allai saluer M. L'Aumônier. C'était le père Bul-teau, Fils de la Charité, que je ne connaissais pas. Apprenant qui j'étais, son accueil fut exceptionnel : il m'embrassa avec effusion, me demanda des nouvelles de tous ceux qu'il avait connus et qui vivaient encore ; il évoqua le passé avec presque des larmes dans les yeux, rappelant de bon vieux souvenirs qui ne pouvaient pas s'oublier et me citant de mémoire quelques-unes des plus belles paroles du vénéré père Le Prevost sur la vie intérieure. A ma grande confusion, il me demanda ma bénédiction. Je lui demandai la sienne. Je le quittai littéralement bouleversé.

Je le revis peu après, à Vaugirard, à l'enterrement d'un de ses grands amis, Frère de Saint-Vincent-de-Paul, le père Fernand Béhal, décédé le 24 janvier 1955.

Dans la suite, il me fut donné de rencontrer d'autres "Fils", par exemple à la "Mission bretonne", alors rue de la Quintinie dans le XV^e ; en 1960 (?) lors d'une session sur la "Catéchèse" au Saulchoir ; en 1968, lors d'une autre session sur "l'autorité", à Orsay. Loin de nous éviter, nous étions plutôt heureux de faire connaissance et de travailler ensemble.

Secrétaire général en 1966, j'eus à m'occuper de la publication d'une brochure sur le père Planchat, à paraître dans la collection "Belles histoires, belles vies". C'est ainsi que j'entraî en relation avec le père Jean Pihan, dont j'appréciai de suite et le bon sens et l'extrême délicatesse : "Je serais personnellement très heureux et très honoré, m'écrit-il le 13 mai 1966, si la collection que je dirige pouvait publier la vie du vénéré père Planchat". Plus tard, lorsque je me trouvais dans son bureau de la "Maison Fleurus", qui représentait pour moi tout un monde, et parce que mon comportement lui parut peut-être un peu trop réservé, pour ne pas dire timide, il s'empressa de me dire fraternellement : "Il ne faut pas que nos histoires du passé nous mettent dans l'embarras".

A cette époque, je reçus un jour la visite du père Robert Meurice, F.C. Chargé depuis quelque temps des archives de sa Congrégation, il avait découvert dans des malles toutes sortes de documents intéressants, dont des lettres de Geor-

ges Bellanger, qui avaient dû servir au début du siècle au père Anizan lorsque ce dernier écrivit la vie du Serviteur de Dieu (2). En plein accord avec son Supérieur général, le R.P. Joseph Bouchaud, il venait nous proposer d'aller récupérer ces lettres, tout au moins celles non adressées au père Anizan. Il devait, d'autre part, songer à un travail sur la spiritualité du père Anizan, c'est pourquoi il me demanda (dans la mesure où j'aurais le bonheur d'en trouver) des écrits du père Anizan, au temps où il était chez nous, par exemple sur Saint Vincent-de-Paul.

Le cher père Meurice profita de l'occasion pour rafraîchir les souvenirs du passé : ancien du patronage Saint-Léonard de Lille tenu par les frères de Saint-Vincent-de-Paul, Robert Meurice, sous l'influence de l'abbé Mayet entra au "petit-noviciat" desdits religieux à Kain-la-Tombe, près de Tournai (Belgique) en 1911 (?) il y vécut deux ans et demi jusque la "grande épreuve" de 1914. Après la guerre, il rejoignit le père Anizan sans cesser de demeurer très attaché au patro de Saint-Léonard, où il revenait de temps en temps et où il fut particulièrement heureux de célébrer une fois la messe à l'autel de Notre-Dame du Bon Conseil dans la chapelle de l'oeuvre. Robert Meurice entretenait des relations suivies avec d'anciens "petits-novices" de Kain, dont le père André Marit, RSV, décédé le 21 octobre 1956.

Après cette visite qui eut lieu dans le courant de l'année 1966, je dus écrire au père Meurice, qui me répondit le 30 janvier 1967 :

"Oui ! notre rencontre de l'an dernier vous a paru sans lendemain et je m'en excuse. Je garde un excellent souvenir de la fraternelle réception que j'avais reçue, et je n'oublie pas l'objet de ma visite. Mais, en plus du roulement habituel de l'engrènement journalier, il s'est trouvé que le Seigneur m'a envoyé un petit avertissement cardiaque à la rentrée d'octobre et je commence seulement à m'en remettre un peu. Je n'ai pas remis le nez aux archives depuis longtemps. Croyez bien que, dès que je le pourrai, je reprendrai le projet initial. Merci pour vos vœux, il n'est pas trop tard pour vous dire tous ceux que je forme pour vous et votre famille (religieuse) où j'ai gardé de fidèles et précieuses amitiés... déjà anciennes maintenant. Si vous voyez le cher père Houdiard (RSV), redites-lui le fidèle et affectueux respect d'un de ses anciens élèves de 4e. J'ai écrit au cher père Carreyn (RSV), un ancien compagnon de Kain. Que nos pères communs nous bénissent du haut du Ciel ! Je vous redis mon fraternel respect".

Nous ne devons pas nous revoir : le père Meurice mourut dans le courant de l'année 1968. Le père Jean VIENNOT le remplaça aux archives des Fils de la Charité.

C'est en mai 1970 que je rencontrai pour la première fois le père Viennot. Ce fut dans le sanctuaire de Notre-Dame de La Salette, rue de Dantzig (Paris) près de la tombe du père Le Prevost. Nous fûmes heureux de faire connaissance ; il me renouvela les propositions du père Meurice et exprima le désir de pouvoir consulter à l'occasion certains documents. Pratiquement, dans l'immédiat, rien ne se fit : d'une part, nous étions en plein Chapitre de rénovation, d'autre part la Curie généralice changea de résidence, elle quitta Paris pour Rome, où il fallut faire suivre dès que possible les archives !

Rompant un silence de plus d'une année, j'écrivis au père Viennot le 18 janvier 1972 pour le tenir au courant des transformations survenues, ajoutant : "Rassurez-vous, il sera toujours possible de mettre à votre disposition ce que vous désirez voir concernant les écrits du révérend père Anizan. Le révérend père général (Doury) me le redisait encore dernièrement : "précisez-nous ce que vous voulez ; il sera facile d'en faire une photocopie". J'ajoutais : "Faut-il vous dire combien nous aimerions avoir les lettres du père Bellanger !..."

Quelques jours après, le 26 janvier, le père Viennot me répondait :

"J'ai appris par le père Dugast, RSV, le décès de votre ancien Supérieur général, le R.P. Houdiard ; je vous assure de mes prières pour lui et sa famille religieuse ; le père Bourget, notre ancien secrétaire général, m'en a encore dit

(2) Un apôtre des Soldats, Georges Bellanger, par l'abbé Anizan - Paris, bureau central de l'Union des Oeuvres, 23 rue de Sèvres - 406 ; 1904.

le plus grand bien dimanche dernier. Je regrette moi aussi de n'avoir pas répondu à votre invitation, qui date de notre rencontre près de la tombe du père Le Prevost en mai 1970 ; c'est bien de ma faute. Mais la proposition de vous donner ce que nous détenons sur le père Bellanger tient toujours ; j'en ai reparlé à notre nouveau Supérieur général, le père Rebré, qui est bien d'accord. Le plus simple serait de me téléphoner... ; nous pourrions ainsi prendre rendez-vous... J'ai retrouvé des documents qui intéressent le père Dugast ; je le lui ai signalé ces jours-ci et en ai profité pour lui demander le rapport du père Charles Maignen sur les affaires de 1906-1907..."

Le 17 février suivant j'étais à Issy-les-Moulineaux auprès du père Viennot, qui me remit tout ce qui concernait le père Bellanger ; il me demanda a) ce que nous avons comme circulaires du père Anizan, celles écrites entre 1907 et 1914 ; b) la vie en 2 volumes du père Le Prevost par Charles Maignen.

Quelques jours après, le 26 février, il fut question de nous rendre ensemble à Rome : "Je retiens, m'écrit-il, votre proposition d'aller un jour avec vous à Rome pour consulter certains documents...mais il faudrait que j'avance un peu plus mon travail pour que notre rencontre soit fructueuse..."

En fait, ce voyage à Rome n'eut jamais lieu.

En 1976, durant les mois de mai et de juin, j'eus besoin de consulter toutes les lettres qu'avaient reçues le père Anizan et celles que le père Anizan avait envoyées au père Leclerc, supérieur général, entre les années 1894 et 1907, afin d'y recueillir d'éventuels témoignages concernant le serviteur de Dieu, Georges Bellanger. Le père Viennot m'ouvrit généreusement la porte des archives, me laissant travailler seul, en pleine confiance, des journées entières.

Le 21 juin de cette même année, quand je me présentai pour travailler vers 14h., je fus accueilli par un père Viennot vivement ému : il venait d'entendre (au cours du repas en communauté) un de leurs Pères qui se trouvait en Amérique-Centrale ! Il me dit les larmes aux yeux : "Et dire que moi, ici, je ne fais rien, je ne puis plus rien faire !" J'essayai de le rassurer, de le raisonner, de lui remonter le moral. Il se retira dans sa chambre que seule une cloison séparait des archives : je l'entendis sangloter. Le lendemain matin, un coup de téléphone du père Baslé, alors supérieur de la maison d'Issy-les-Moulineaux : "Père Flachot, le père Viennot est mort !"

Le jour des obsèques, dans la sacristie de l'église Saint-Etienne, le père Jean Pihan me confia : "Il est fortement question que je succède au père Viennot : nous aurons donc l'occasion de nous revoir".

Effectivement, depuis cette date, nos rencontres, toujours confiantes et fraternelles, n'ont fait que se multiplier.

III

Aujourd'hui, les relations entre les deux Instituts sont des plus cordiales. Cela tient au moins à trois causes :

- Les supérieurs généraux ont l'occasion de se rencontrer dans le cadre des réunions de supérieurs majeurs, à Rome et à Paris.
- Les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul reconnaissent volontiers que les événements de 1914 ont été regrettables et que l'ostracisme dont a été victime le père Anizan a tenu à des causes tout-autres que doctrinales et religieuses. Ils l'ont écrit très franchement et ils manifestent aujourd'hui d'une manière touchante leur amitié fraternelle à l'égard des membres de son Institut.

De part et d'autre, on reconnaît le doigt de la Providence dans ce qui fut "une grande épreuve" dont le résultat positif a été de donner à l'Eglise, pour le salut du monde ouvrier, deux outils bien adaptés au lieu d'un seul.

- Enfin, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement ici, les Archivistes des deux congrégations, notamment depuis l'entrée en fonctions du père Jean Viennot (FC), décédé prématurément en 1976, ont multiplié les contacts.

De plus, l'intervention, à partir de 1979, d'un historien laïc, M. Jean Yves MOY, qui s'efforce de retracer l'itinéraire apostolique du père Anizan, a encore facilité ces contacts. Les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul n'ont pas hésité à lui ouvrir leurs archives.

En effet, il faut reconnaître que le père Anizan a vécu bien plus longtemps comme "Frère de Saint-Vincent-de-Paul" (1886-1914) que comme fondateur et premier supérieur général des "Fils de la Charité" (1918-1928). Les Fils de la Charité situent volontiers le point culminant (si l'on peut s'exprimer ainsi) de la pensée du père Anizan en 1894, alors qu'il était premier Assistant des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.

Ces contacts se concrétisent essentiellement, en plus des rencontres fraternelles, par l'échange, non seulement des publications de l'une et l'autre congrégations entre les deux services d'archives, mais aussi des documents qui intéressent à la fois l'une et l'autre et qui se trouvent avoir été conservés, pour l'une à Rome ou à Paris, pour l'autre à Issy-les-Moulineaux. Ces documents sont essentiellement des lettres, des notes, des photographies anciennes et des souvenirs personnels souvent émouvants. Les ouvrages relatifs aux fondateurs sont également échangés. L'archiviste des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, et éventuellement un historien de cet Institut viennent assister aux conférences de M. Jean-Yves Moy, à Issy, et y prennent aisément la parole, s'ils ont des compléments à apporter. Cet échange atteint aussi le Canada où les frères de Saint-Vincent-de-Paul s'étaient établis il y a plus d'un siècle, et dont l'archiviste provincial a pu retrouver bien des pièces qui intéressent les "Fils" et qu'il a mises à la disposition de leur archiviste.

*
*
*

Ainsi le Seigneur a-t-il pu tirer, d'une douloureuse épreuve, une occasion de manifester d'une manière surabondante l'esprit de fraternité entre apôtres voués à l'évangélisation du monde ouvrier, des pauvres et des "deshérités". Gloire Lui soit rendue !

Père André FLACHOT
archiviste
des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul
(pour la partie II)

Père Jean PIHAN
archiviste
des Fils de la Charité
(pour les parties I et III)

Encore une exposition chez des Religieuses

Les Archives de la Communauté des Ursulines de Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand

Cette année, la Communauté de Saint-Alyre fête un double anniversaire : 1535, fondation des Ursulines par Angèle Mérici à Brescia ; 1615, arrivée des Ursulines à Clermont.

Comment ne pas plonger dans notre fonds d'archives pour illustrer cette longue histoire ? Et c'est ainsi qu'il a été décidé de réaliser cette première exposition de quelques pièces rares, témoins de l'histoire de l'Ordre et souvenirs de famille

L'exposition est organisée autour de deux idées maîtresses : comment et pourquoi des Ursulines à Clermont depuis près de quatre siècles ? Comment vit une communauté d'Ursulines ?

Le manuscrit de la Mère Micolon (édité en 1982) nous apprend comment une Ambertoise née aux Escures arrive le 11 juin 1615 à Clermont pour fonder un couvent d'Ursulines : une forte personnalité que cette Mère Micolon : son histoire, son portrait, son écriture en témoignent !

En 1638, la mère Clémence Ranquet, envoyée par Françoise de Bermond, première Ursuline de France, fonde le monastère de Montferrand. Si les archives possèdent peu de choses du couvent de Clermont - hors une copie du XVII^e siècle de la biographie de la Mère Micolon -, elles sont riches des souvenirs de Montferrand.

Combien émouvante la correspondance qui court de 1638 à 1668 entre le monastère des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques à Paris et celui de Montferrand pour adopter les Constitutions et les usages de Paris : de la place des religieuses au choeur, en passant par les inscriptions des élèves ou le modèle des chaussures "à dormir debout, sans liens ni attaches", les mères de Montferrand ne veulent rien laisser au hasard.

L'histoire des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques est bien connue grâce aux quatre volumes des *Annales* qui couvrent la période de 1604 à 1665. Il existe deux exemplaires de ces annales dans le monde : l'un chez les Ursulines de Québec, l'autre à Saint-Alyre.

La Révolution va mettre un terme à l'activité des deux monastères de Clermont et de Montferrand. Les Ursulines sont emprisonnées ou se cachent dans leurs familles. Vivant au mieux selon les règles imprimées à la hâte et distribuées à chacune avant la dispersion (nous possédons un exemplaire de ce petit volume de 1793), emportant la communion dans une petite boîte en forme de livre...

L'abbaye bénédictine de Saint-Alyre est vendue le 15 juin 1791 pour la somme de 170.000 Francs : l'acte d'adjudication comprend un descriptif des lieux de six pages.

Une Ursuline de Montferrand, Mère Saint-Pierre Bravard, va faire revivre un monastère d'Ursulines à Clermont. Les actes notariés de l'achat de Saint-Alyre, du Calvaire, le décret impérial du 9 avril 1806 permettant l'ouverture d'une école, le livre où sont consignées les réparations, témoignent des démarches entreprises avant l'arrivée des 13 premières élèves le 13 janvier 1808 : le premier registre d'inscription est un petit cahier à l'écriture serrée : bien des noms de familles clermontoises s'y trouvent consignés.

Comment connaître la personnalité de ces Ursulines de Saint-Alyre, sinon en fouillant dans les "trésors de famille".

Et d'abord nos livres de prière : les cérémoniaux de vêtue et de profes-

sion de 1668 ; les notes prises pendant une retraite prêchée par le Père Nouet, jésuite, en 1662 ; le livre des professions, témoin de l'engagement des Ursulines de Montferrand puis de Saint-Alyre devant Dieu, l'Eglise, la Communauté, leurs familles, commencé le 8 mai 1740, repris après la Révolution ; la dernière profession porte la date du 19 août 1984.

Les témoignages d'une vie communautaire : la "poupée-témoin" portant l'habit des Ursulines de Paris et qui devait être gardée dans le "coffre à trois clés" afin que nul ne modifie ce costume (porté à Clermont de 1681 à 1968). Les urnes et les haricots noirs ou blancs pour le vote : toutes les décisions importantes étaient prises en commun, ainsi celles qui ne savaient pas lire pouvaient émettre un avis. Les sabliers et la crécelle qui marquaient le déroulement des journées. Le livre de comptes de la communauté : une page prise au hasard : Septembre 1810 nous rapporte l'achat d'une baignoire : 60 F. ; le montant des impositions de l'année 80 F. ; six mois de loyer d'une maison : 10 F. Le livre des 176 religieuses qui ont vécu - ou vivent - à Saint-Alyre de 1808 à 1981.

Enfin le pensionnat ! Les élèves de 1985 ont évoqué avec émotion la vie de leurs devancières en parcourant les circulaires de rentrée : celle de 1906 annonçant l'ouverture d'un nouveau pensionnat sous l'autorité d'une jeune directrice : Mademoiselle Chassaing, ou celle de 1923 dont les croquis de l'uniforme ont eu beaucoup de succès ! Les menus de 1894, celui de la Sainte-Catherine ou de la fête de "Notre mère", qui signale que la moitié de la communauté n'a pu avoir un repas complet ; la distribution des prix du 26 août 1852, où une élève de 5e a trouvé le nom d'une arrière-arrière-grand-mère ; un bulletin de notes fort honorable.

En jetant encore un regard de convoitise sur les "bonbons du couvent" ; en essayant de reconnaître à travers les photos des lieux familiers : les parloirs avec les grilles, les dortoirs avec les lits à rideaux, l'infirmerie et son gros poêle... ou de s'étonner de l'accoutrement des élèves de la division en excursion à l'Hermitage (photo de 1910).

Pour conclure, ouvrons le livre d'or où les visiteurs ont noté leurs impressions : Une élève de lère : "Très, très beau, merci et bravo ! Continuez !" Oui, pour tout Saint-Alyre ces archives sont vie ! Une source lointaine à laquelle il fait bon puiser, mais qu'il faut aussi alimenter. Ainsi les Annales de la Communauté s'écrivent au jour le jour, le cuisinier note les menus de fête, l'Echo de Saint-Alyre continue de raconter la vie des élèves anciennes et actuelles. Un ami de la maison : "Une histoire enracinée dans celle de Clermont, dans celle de l'école et celle de l'Eglise ; que le travail auprès des élèves se perpétue et qu'il fasse naître toutes sortes de vocations." Et notre directeur, Monsieur Vieuxtemps : "Cette journée m'a permis d'apprécier la continuité entre la tradition et le progrès." Ajoutons : une histoire enracinée dans celle de l'Ordre des Ursulines qui oeuvre dans le monde entier.

Soeur St-Bernard Martin

archiviste

POUR ORGANISER DES ARCHIVES DIOCESAINES EN AFRIQUE...

OU AILLEURS *

(Simples réflexions d'un archiviste qui vient de voir partir son 18e élève archiviste, originaire de l'Afrique ou destiné à l'Afrique.)

A plusieurs reprises des archivistes diocésains se sont adressés à l'archiviste de la Maison Généralice de Rome pour lui demander des conseils sur la façon de classer les archives de leur diocèse. Nous leur proposons ici, ou à leurs successeurs éventuels, un certain nombre de suggestions, espérant qu'ils pourront y trouver quelques conseils utiles pour leur travail.

Les pages qui suivent ne sont pas le résumé de deux années d'études d'archiviste ; elles sont plutôt le fruit d'une expérience de quinze années d'activité dans les archives de la Province de France et de la Maison Généralice des Pères Blancs.

A) Généralités

1. Etat sommaire

Beaucoup d'archivistes ont commencé par recevoir une certaine formation de bibliothécaire. Ils ont l'habitude de rédiger des fiches, dont chacune est consacrée à une pièce (livre). En matière d'archives, il faut procéder tout autrement : non pas pièce par pièce, mais par grands ensembles (i.e. tout un groupe de lettres ; tout un groupe de rapports...)

Le tout premier devoir d'un archiviste est de connaître les grands ensembles dont se composent ses archives et d'établir un "état sommaire", s'il n'en existe pas encore. La confection d'instruments de recherche détaillés (inventaires, fichiers...) sera remise à plus tard. De cette manière on évitera que les trois quarts des papiers restent durant de longues années "terra incognita". Un état sommaire, d'ailleurs, dans de nombreux cas, suffira à l'archiviste ou l'historien autorisé à fouiller les liasses ou dossiers ainsi répertoriés.

En confectionnant l'état sommaire, l'archiviste devra constamment se poser la question suivante : Quelle est l'unité qui existe entre les pièces de telle liasse, de telle boîte ou de tel tiroir (ou bien de tel groupe de liasses, de boîtes, etc.) ? S'agit-il d'une collection réunie par un spécialiste de l'histoire locale ? S'agit-il de la correspondance de tel évêque ou vicaire général (lettres reçues, minutes des réponses) ? Ou bien encore, l'unité n'est-elle que purement accidentelle (format, hasards d'un déménagement) ?

Cet état sommaire comprendra autant de divisions qu'on aura découvert d'unités substantielles : il suffira parfois de deux lignes pour décrire une série de 100 registres (v.g. registres de baptêmes, 1921-1953, manquent 1924-1927) ; il faudra peut-être deux pages pour décrire une centaine de pièces reliées en un recueil factice (mais là, user de bon sens : ne pas s'éterniser à la recherche d'identifications trop détaillées, v.g. Lettres 1932-1935, semblent provenir des papiers du Père Corte).

2. Classement

Ce n'est qu'après avoir pris une connaissance suffisante des archives dont

(*) Extrait de Memoria Rerum. Mélanges P. René Lamey, p.6., 1984, à l'occasion de ses 35 ans au service des Missions, pp. 127-133 (cf. infra, p.59).

il a la charge, que l'archiviste peut se risquer à modifier un classement, à introduire un ordre nouveau. Il devra éviter soigneusement toute précipitation. Il est parfois possible, avec un brin de chance, de trouver ce que l'on cherche dans des archives qui n'ont jamais été "rangées" ; par contre la recherche devient très difficile, et presque toujours infructueuse, si le classement a subi une série de bouleversements d'amateur.

Il est élémentaire, et absolument requis, de laisser ensemble les pièces qui se trouvent dans une même liasse ou boîte ou tiroir, à moins qu'on ne soit sûr que leur rassemblement est le résultat de causes purement fortuites. On s'interdira absolument de puiser dans ces liasses en y prélevant v.g. les lettres envoyées par des personnages célèbres, ou bien de classer le courrier par ordre alphabétique des signataires. Une lettre, très souvent, s'éclaire par les pièces voisines dans la même liasse ; il n'est pas indifférent qu'elle se trouve dans telle liasse plutôt que dans telle autre, e.g. un projet de réorganisation du séminaire - lettre originale, première frappe - adressé à l'évêque, trouvé parmi les papiers du supérieur du séminaire, ne figure pas dans les lettres reçues par cet évêque : ce projet en effet n'a jamais été expédié à son destinataire. Si ce projet est classé par l'archiviste dans les papiers reçus par l'évêque, un chercheur ne pourra jamais découvrir que ce projet n'a pas été envoyé à cet évêque...

Même si l'unité entre les pièces d'une même liasse paraît artificielle, l'archiviste ne modifiera le classement, ou ne dispersera les pièces, que s'il est capable de leur donner un ordre vraiment meilleur, conforme à la structure des archives, et si, d'autre part, le jeu en vaut réellement la peine. (Beaucoup d'archives ont été rangées d'après des principes plus que discutables ; le nouvel archiviste, pour ne pas perdre un temps précieux, au lieu de tout ranger à nouveau, se contentera de signaler les anomalies dans des notes explicatives ajoutées à l'inventaire).

En archives, un principe prévaut : le respect des fonds, v.g. les papiers appartenant à un poste, déposés pour une raison ou une autre aux archives de l'évêché, ne doivent jamais être unis aux papiers de l'administration du diocèse relatifs à ce poste (lettres reçues de ce poste, rapports de cette paroisse...) Ce sont deux fonds différents.

3. Cadre de classement

Après avoir rédigé un état sommaire et procédé avec sagesse et prudence aux éventuelles modifications qu'il juge opportunes ou nécessaires, l'archiviste devra établir un "cadre de classement", i.e. un schéma de classement, valable pour les archives dont il a la charge. Ce cadre, simple étape avant le classement final et la confection de l'inventaire, sera le plan selon lequel l'archiviste opérera le rangement et l'inventaire définitifs. Dans la troisième partie de cet article, on trouvera quelques suggestions pour un tel cadre de classement.

B) Détails pratiques

1. Inventaire des archives

L'inventaire est une liste plus ou moins détaillée, basée sur le cadre de classement, qui décrit les différentes liasses ou chemises, et en indique la localisation. Cet inventaire peut compter de 50 à 3 000 pages et plus, selon l'importance des archives. Il est divisé en autant de chapitres ou volumes qu'il y a de sections (périodes) dans les archives.

Pour concrétiser les principes, je prends un exemple précis : A02/21, Correspondance et documents avant le Synode 1971. Cet exemple se réfère au cadre de classement qui se trouve à la fin de cet article. On suppose qu'on a respecté l'ordre déjà existant. Si le dossier en question a été reclassé, il l'a été avec les précautions mentionnées plus haut. Les pièces seront alors numérotées et leur localisation indiquées (Dossier, chemise). Ici on ne développe que A02/21 (dossier 4)

à partir d'un diocèse concret (Ségou-Mali) :

Période V (1966-1976)

- Dossier 1 : Rome (Vatican)
- Dossier 2 : Vatican II
- Dossier 3 : Vatican II (suite)
- Dossier 4 : Correspondances et documents avant Synode 1971

Chemise 1 = 1 : Lettres du St Père aux évêques
 2-5 : Lettres de l'archevêque de Bamako
 6-15 : Lettres d'autres évêques
 16-42 : Lettres de prêtres et de religieuses

Chemise 2 = 43-60 : Lettres de chrétiens
 61-68 : Lettres de l'évêque de Ségou
 69-80 : numéros laissés libres pour éventuelles ajoutés

Chemise 3 = 81-85 : Documents (Etat sacerdotal)
 86 : Conspectus hodiernae vitae Ecclesiae (Rome 1970, 198 pages)
 N.B. A cause de son volume, 86 est classé dans la bibliothèque des archives.

Chemise 4 = 87-92 : Documents (Justice dans le monde)

Cette description peut être, et parfois doit être, plus détaillée encore : signaler par exemple quelles sont les lettres plus importantes, le nom des évêques, tel rapport particulièrement intéressant perdu au milieu de documents de moindre valeur, etc.

2. Localisation des archives (cf. Petit Echo, 1970, p. 282 sq)

L'archiviste disposera d'un certain nombre de locaux et d'éléments : meubles à tiroirs pour chemises et liasses, bibliothèques pour documents volumineux, armoires à rayons pour dossiers cartonnés, etc. Il devra essayer d'en tirer le meilleur parti possible pour ranger ses archives. Autre chose en effet est d'en faire un schéma de classement, autre chose de les ranger selon ce schéma et de les inventorier. En général l'uniformité absolue n'est guère possible. L'archiviste, après avoir établi l'état sommaire et le cadre de classement de ses archives, devra donc en déterminer la localisation en fonction des meubles et des locaux mis à sa disposition. Il pourrait ainsi réserver telle armoire à rayons pour y ranger ce qui concerne la ou les périodes précédant celle de l'évêque en charge, tel meuble pour y mettre les dossiers en cours, tel autre pour les registres de chrétienté, telle bibliothèque pour les documents qui ne trouvent pas de place à leur endroit normal à cause de leur taille.

3. Archives classées - Archives en cours

Il est bien évident que l'inventaire définitif ne peut être fait que pour la partie des archives considérée comme classée, c'est-à-dire qui n'est plus susceptible d'accroissement ultérieur. (Cela en principe, car il est toujours possible que des documents viennent s'ajouter au classement déjà effectué : e.g. on récupère la correspondance d'un ancien supérieur de séminaire ; elle trouvera facilement sa place à côté ou dans le dossier concernant ce séminaire, mais en respectant les différents fonds).

Le classement définitif des archives suppose que celles-ci soient divisées en sections. Ces sections peuvent être des périodes de dix ans ou correspondre à des périodes historiques, e.g. :

- I - Avant l'érection du Vicariat ou Diocèse (1900-1937)
- II - Premier évêque (1937-1942)

III - Deuxième évêque (1942-1961)

IV - Evêque actuel (1962-)

La IVE période est encore à l'état d'archives en cours. Si l'on constate que ces archives en cours deviennent trop volumineuses, on peut créer une section IV : Evêque actuel (1962-1970) par exemple, clore cette période par un inventaire et classement définitifs, et ouvrir une Ve section d'archives en cours : Evêque actuel (1971-)

Chaque période ou section est inventoriée selon le même cadre de classement élaboré par l'archiviste.

4. Que doit faire un archiviste qui prend en charge des archives non classées ?

- a) Etablir un "état sommaire" pour connaître les différents éléments qui constituent ses archives.
- b) Etudier les possibilités matérielles de classement (locaux, meubles, cartons, chemises, etc.).
- c) Mettre sur papier un cadre de classement valable pour chaque période.
- d) Classer par périodes et faire l'inventaire de chacune d'elles en suivant le plan du cadre qu'il a établi.
- e) Faire le classement et l'inventaire provisoires de la période en cours.
- f) Après ces diverses opérations, l'archiviste peut s'adonner à la confection de fichiers et d'index pour faciliter les recherches dans tel ou tel domaine, e.g. un fichier - énumérant les noms propres des personnes figurant dans les lettres ou les documents des archives, avec évidemment la référence à ces pièces, - signalant la localisation des cartes, plans ou photos se trouvant dans les archives, - répertoriant les documents et lettres ayant trait à l'ethnographie, à l'histoire du pays, au développement du cathécuménat, à l'évolution de la pastorale, etc.

5. Grandeurs et servitudes de l'archiviste

Il n'est point nécessaire ici de parler de l'importance des archives ecclésiastiques en général, pour une meilleure connaissance du champ d'apostolat, pour les besoins d'une administration et d'une pastorale plus efficaces, pour l'histoire future de l'Eglise et même du pays. Il n'est pourtant pas inutile de souligner l'importance des archives en Afrique. : Le nombre de documents et de lettres parlant de l'Afrique, de tel pays de l'Afrique, de sa vie culturelle, sociale, intellectuelle, de ses changements, etc. est bien restreint, comparé à la somme des informations sur l'Italie, par exemple, que détient une seule ville de ce pays. Si les archives de cette ville sont précieuses, elles le sont à plus d'un titre, à combien plus forte raison celles d'un évêché en Afrique. Elles sont en un sens comparables, à cause de leur rareté et souvent de leur qualité, aux anciens manuscrits de notre Moyen-Age, soigneusement conservés par les moines et retransmis aux générations futures ! Grandeur, mais aussi responsabilité de l'archiviste à l'égard des documents !

Responsabilité ! Par le fait même servitudes. L'archiviste doit accepter tout un ensemble de petits travaux : il devra passer souvent des journées entières à étiqueter, à fabriquer des chemises ou des cartons, à restaurer un rapport très intéressant mais en mauvais état de conservation. Il devra recopier éventuellement tel texte précieux, mais déjà quasi illisible ; faire ou refaire des cartes ou des plans pour une meilleure intelligence d'un document ; établir des inventaires clairs et détaillés, des fichiers précis et complets... Il devra enfin songer et cela dès le début de sa carrière d'archiviste, à tenir un cahier de travaux, dans lequel il décrit avec précision ce qu'il fait, ce qu'il a réalisé, comment il a procédé et ce qu'il envisage de faire. Ce cahier mentionnera également le schéma de classement, les inventaires et les fichiers qu'il a réalisés, sans oublier d'indiquer le lieu où l'on peut les trouver...

Un jour un autre archiviste lui succédera, qui sera heureux de trouver ce précieux cahier de travaux, pour pouvoir continuer sans la bouleverser l'oeuvre déjà entreprise et... pour classer son prédécesseur au bon endroit...

Père René LAMEY
archiviste général des Pères Blancs

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 24

Septembre 1985

(Annexe)
pages 23 à 54
non paginées

Répertoire
des
Registres de catholicité
(Baptêmes, Mariages, Sépultures)
pour
la période révolutionnaire
(1792 - 1802)

Diocèses : Chartres
Troyes
Nice



1. Ordre de rédaction.

Ordonnance de Louis Charrier de La Roche, évêque de Versailles (Seine-et-Oise et Eure-et-Loir), du 1er janvier 1806, articles 60 à 63 et seconde ordonnance, pour rappeler à l'ordre les négligents, en 1811.

2. Collection de l'Evêché.

Conservation aux Archives diocésaines de Chartres, sous série 5 G.

Catalogue dactylographié rédigé par Pierre Bizeau, 1984.

Microfilm effectué par la Genealogical Society de l'Utah pour les années 1792 à 1880.

Les réponses aux deux ordonnances couvrent sensiblement la moitié du diocèse actuel.

3. Collections paroissiales.

Conservation aux Archives paroissiales, signalement sur le tableau ci-dessous dans la troisième colonne par la lettre B. |aptêmes| et une date : 1792 ou...., ce qui signifie que le curé a averti de la présence du plus ancien registre en telle année.

Conservation aux Archives diocésaines, registres en cours de regroupement au dépôt diocésain, signalés dans la troisième colonne par un descriptif semblable à celui de la collection diocésaine.

L'X dans la colonne "Non inventorié" avertit qu'aucun renseignement sur la série paroissiale n'existe aux Archives diocésaines.

Il reste les paroisses qui n'ont aucun renseignement dans les troisième et quatrième colonnes, ce sont les paroisses qui ne conservent aucun registre pour la période de 1792 à 1802.

Il y a, par contre, des paroisses qui ont des registres dans la série paroissiale et qui n'en ont pas dans la série diocésaine. Pour l'instant vingt-cinq paroisses.

B.M.S. Révolution Chartres .2.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Allonnes	B. 1793-1802, reconstitution		X
Amyilly	B. 1793-1805, d°	B. 1793-1805, reconstitution	
Andeville (1)	B. 1793-1802, d°		
Anet	B. 1793-1805, d°	B.M.S.1793, original B. 1793-1795 (août), liste B.M.S.1795 (août)-1802, liste	
Ardelu (2)	B. 1796-1801, d°		
Armenonville-les-Gâtineaux (3)	B. 1793-1803, d°		X
Autels-Villevillon (Les) (4)		B.M.S.1793-1802, original	
Authon-du-Perche		B.M.S.1792 (oct.-déc.), original B. 1793-1802, reconstitution	
Baigneaux	B. 1794-1804, d°		X
Baignolet		B. 1793	
Bailleau-l'Evêque	B. 1792-1803, d°	B. 1792	
Bailleau-sous-Gallardon	B. 1792-1803, d°		
Baudreville	B. 1793-1805, d°		

1) Andeville, ancienne paroisse rattachée à Meslay-le-Vidame.

2) Les actes d'Ardelu sont consignés dans les registres de Châtenay.

3) Les actes d'Armenonville-les-Gâtineaux sont consignés dans les registres de Bailleau-sous-Gallardon.

4) Seul le registre de Villevillon relate les actes de 1793, celui des Autels-Lesseville ne commence qu'en 1806.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Bazoches-en-Dunois	B. 1793-1800, reconstitution		X
Bazoches-les-Hautes	B. 1792-1803, d°	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Beauche	B.M. 1793-1812, listes	B.M. 1793-1812, listes	
Beauvilliers	B. 1792-1806, reconstitution		
Berchères-la-Maingot	B.M. 1793-1805, d°	B.M. 1793-1797, 1799, reconstitution	
Berchères-sur-Vesgre	B. 1793-1804, d°	B. 1793-1803, liste et table	
Bérou-la-Mulotière	B. 1793-1808, d°		X
Béville-le-Comte	B. 1793-1805, d°		
Billancelles ⁽⁵⁾	B. 1793-1803, d°		
Blévy ⁽⁶⁾	B.M. 1803-1805, attestation		
Boisgasson ⁽⁷⁾	B. 1793-1804, reconstitution		
Boisville-la-Saint-Père	B. 1793-1804, d°		X
Boncourt	B. 1793-1803, liste B. 1802-1803, liste(8)		
Bouglainval	B. 1793-1803, reconstitution		
Boullay-les-deux-Eglises (Le)	B.M. 1793-1806, d°		
Boullay-Mivoye (Le)	B. 1792-1805, d°		
Boullay-Thierry (Le)	B. 1792-1805, copie		X

5) Reconstitution ou copie ? actes rédigés par le prêtre qui a conféré les sacrements.

6) Au registre de Blévy est joint le registre de Saint-Germain-de-Lézeau, ancienne paroisse réunie à Blévy lors du Concordat.¹¹ Les actes sont des copies d'actes de naissance auxquels est jointe une attestation globale de baptême, pour les mariages il n'y a qu'une seule attestation globale.

7) Les actes de Boisgasson sont incorporés aux actes du registre de Langey.

8) Liste se trouvant dans le registre d'Anet après la liste des enfants d'Anet baptisés en 1803.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Brésolles		B. 1793-1803, reconstitution	
Briconville	B. 1793-1803, reconstitution	B. 1794-1803, d°	
Brou	B. 1792-1803, d°	B. 1792-1803, d° M. 1800-1803, original	
Bû	B. 1792-1802, d°		
Bullou	B. 1792-1800, d°		
Challet	B. 1793-1803, d°		
Chapelle-du-Noyer (La) ⁽⁹⁾	B. 1793-1805, d°		
Chapelle Royale		B. 1792-1811, reconstitution	
Charbonnières	B.M. 1792-1802, attestation	B.M. 1792-1802, attestation	
Charray ⁽¹⁰⁾	B. 1793-1803, reconstitution		
Chartainvilliers ⁽¹¹⁾	B. 1793-1805, d°		
Châtaincourt ⁽¹²⁾	B.M.S. 1792-1811, attestation		
Châteaudun/La Madeleine ⁽¹³⁾		B. 1792-1802, reconstitution	
Châteaudun/Saint-Valérien	B. 1792-1805, reconstitution		
Châteauneuf-en-Thimerais	B. 1792-1802, d°		

9) Des actes concernant des enfants de La Chapelle-du-Noyer sont consignés dans les registres de La Madeleine de Châteaudun.

10) Les actes de Charrey sont consignés dans les registres de La Forté-Villeneuve.

11) De 1793 à 1797 plusieurs actes de Chartainvilliers sont consignés dans les registres de Saint-Piat.

12) "Extrait des registres civils ... pour servir de registres de baptêmes, mariages et sépultures."

13) Deux exemplaires semblables du registre ont été trouvés dans les Archives paroissiales.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Châtenay ⁽¹⁴⁾	B. 1792-1801, reconstitution		
Châtillon-en-Dunois ⁽¹⁵⁾	B.M. 1792-1805, d°		
Chaudon	B. 1792-1803, d°		X
Chaussée d'Ivry (La)	B. 1793-1804, d°		
Chêne-Chenu	B. 1793-1805, d°	B. 1793-1805, reconstitution	
Cherisy	B. 1792-1803, liste		
Chuisnes	B.M. 1793-1802, reconstitution		
Cintray	B. 1793-1803, d°	B. 1793-1803, d°	
Clévilliers	B. 1792-1802, d°	B. 1792-1802, d°	
Cloyes		B. 1793-1802, attestation	
Combres	B.M. 1793-1810, d°		
Coudreceau		B.M. 1792, copie et reconstitution	
Coulombs	B. 1793-1806, d°		X
Courtalain	B. 1793-1803, d°	B. 1792-1803, reconstitution	
Courville		M. 1795-1802, d°	
		B. 1794-1802, d°	
		B. 1793-1799(16) d°	
Dambron	B. 1793-1803, d°		
Dammarie	B. 1792-1805, d°		
Dampierre-sous-Brou	B.M.S. 1793-1797, original		
		B. 1794-1803, reconstitution	

(14) Dans les registres de Châtenay sont consignés également les actes d'Ardelu.

(15) Manquent les années 1794, 1795 et 1798 à 1801.

(16) Ce cahier consigne les actes de baptême d'enfants baptisés en dehors de Courville.

B.M.S. Révolution Chartres .6.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Dangeau	B. 1793-1801 et 1803, reconst.		
Dangers	B.M. 1793-1802, reconstitution		X
Denonville	B. 1793-1806, d°		
Droue	B. 1793-1805 d°		X
Ecrosnes	B. 1793-1802, liste		
Ecublé	B. 1793-1809, reconstitution		
Epernon	B. 1793-1805, d°		X
Fadainville ⁽¹⁷⁾	B. 1793-1801, d°		X
Fains-la-Folie	B. 1792-1807, d°		
Faverolles	B.M. 1792-1805, d°	B. 1792	
Favril (Le)	B. 1792-1803, d°		
Ferté-Villeneuve (La)	B. 1793-1803, d°		X
Fessanvilliers ⁽¹⁸⁾	B. 1793-1803, d°		X
Fontaine-les-Ribouts	B. 1792-1811, d°		
Francourville	B. 1792-1800, d°		
Fresnay-le-Comte	B. 1793-1805, d° M. 1804-1805, d°		
Fresnay-le-Gilmert ⁽¹⁹⁾	B. 1792-1803, d°		

(17) Les actes de Fadainville sont insérés dans les actes de Serazereux.

(18) Ce registre comporte les actes de Fessanvilliers et Mattanvilliers.

(19) Les actes de Fresnay-le-Gilmert sont consignés dans les registres de Bailleau-l'Evêque.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Gadelière (La) ⁽²⁰⁾	B. 1793-1805, reconstitution		X
Gallardon	B. 1792-1803, d°		
Garancières-en-Beauce	B. 1793-1802, d°	B. 1793-1803, reconstitution et attestation des paroissiens.	
Gas	B. 1793-1801, d°		
Gasville	B.M. 1792-1803, d°		X
Gault-Saint-Denis (Le)	B. 1793-1803, d°		X
Gellainville ⁽²¹⁾	B. 1793-1804, d°		
Germignonville	B. 1792-1811, d°		X
Gilles	B. 1793-1805, d°		X
Gironville	B.M. 1793-1806, d°		
Gohory	B.M. 1793-1803; d°		
Gouillons	B. 1792-1805, d°	B. 1792	
Grandhous ⁽²²⁾		B. 1793-1803, reconstitution	
Guainville	B. 1792-1805, d°		X
Guilleville	B. 1793-1804, d°		

(20) La Gadelière, ancienne paroisse maintenant unie à Rueil.

(21) A la fin de chaque année liste des mariages civils avec mention de l'éventuelle célébration religieuse, et liste des décès.

(22) Grandhous, ancienne paroisse réunie maintenant à Nonvilliers, les actes sont joints au registre d'Happonvilliers.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventoriée
Hanches	B. 1793-1806, liste		X
Happonvilliers	B. 1793-1803, reconstitution	B. 1793-1803, reconstitution	
Havelu ⁽²³⁾	B. 1793-1803, d°	B. 1793-1806, liste	
Illiers		B. 1792-1805, reconstitution	
Intreville	B. 1793-1802, d°	B. 1792	
Janville	B.M. 1793-1795, d° B.M.S. 1795-1797, copie B. 1797-1806, d°	B.M. 1793-1795, reconstitution B.M.S. 1795(mars)-1796(mars), originaux B.M.S. 1796(mars)-1803, copie ⁽²⁴⁾	
Landelles	B. 1793-1795, reconstitution B. 1795-1805, copie		
Landouville ⁽²⁵⁾	B. 1792-1803, reconstitution		
Langey	B. 1793-1802, d°	B. 1793	
Levainville	B. 1793-1802, d°		
Loigny	B.M.S. 1793 B. 1792-1803 (26)		
Lormaye ⁽²⁷⁾	B. 1796-1804, copie		

(23) Les actes d'Havelu sont consignés sur les registres de Marchezais dans les deux séries.

(24) Ce cahier paraît être une copie d'un autre registre, le curé Granger écrit, après que les officiers municipaux se soient emparé des registres, "nous avons cependant tenu encore un état de tous les actes que nous avons faits en ce genre".

(25) Les actes de Landouville sont consignés dans le registre du Tremblay-le-Vicomte.

(26) Registre tenu pour les enfants baptisés hors de Loigny.

(27) Les actes de Lormaye sont incorporés dans le registre de Nogent-le-Roi.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié
Louville-la-Chenard	B. 1792 1802, reconstitution	B. 1792	
Lucé	B. 1793-1802, d°		
Luisant		B. 1794	
Lumeau	B. 1794-1805, d°	B. 1794	
Maillebois	B. 1792-1805, d°	B. 1792	
Maintenon	B. 1793-1803, "état nominatif"	B. 1793-1803, "état nominatif"	
Mainvilliers	B. 1793-1802, reconstitution		X
Maisons	B. 1793-1806, attestation	B. 1796	
Marchezais	B. 1793-1806, reconstitution	B. 1793-1806, liste	
Margon	B. 1792-1802, d°		
Mattanvilliers ⁽²⁸⁾	B. 1793-1803, d°		X
Mée (Le)	B. 1793-1808, d°		X
Méréglise	B. 1793-1803, d°		
Meslay-le-Vidame ⁽²⁹⁾	B. 1793-1802, d°		X
Mévoisins ⁽³⁰⁾	B. 1795-1798, d°		
Mézières-au-Perche	B. 1792-1800, d°		
Miermaigne		B.M.S. 1793-1794, copie B.M.S. 1795(sept.)-1799, copie	

(28) Les actes de Mattanvilliers sont incorporés dans le registre de Fessanvilliers.

(29) Voir aussi le registre d'Andeville.

(30) En 1795 des actes concernant Mévoisins sont consignés sur le registre de Saint-Piat.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié.
Mignières	B.M.S. 1794(sept.)-1808, reconstitution		
Mittainvilliers	B.M. 1793-1805, reconstitution		
Moinville-la-Jeulin ⁽³¹⁾	B. 1793-1803, d°	B. 1793-1803, reconstitution	
Montboissier	B. 1793-1801, d°	B. 1793-1801, d°	
Montigny-le-Chartif	B. 1793-1804, d°	B. 1793-1803, d°	
Montigny-le-Gannelon	B. 1793-1803, d°		
Montireau	B. 1793-1802, d°		
Morainville ⁽³²⁾	B.M.S. 1792-1803, d°		
Mottereau	B.M.S. 1795, copie		
Moulhard	B. 1793-1806, reconstitution	B M.S. 1793-1809, d°	
Néron	B.M.S. 1793-1805, d°		
Neuvy-en-Beauce ⁽³³⁾	B.M.S. 1792-1810, reconstitution et liste		
Nogent-le-Phaye	B 1793-1805, reconstitution		
Nogent-le-Roi	B.M.S. 1796-1804, copie		
Nogent-le-Rotrou/Notre-Dame ⁽³⁴⁾		B.M.S. 1795(juin-sept.), originaux B.M S. 1799(juin)-1802, d°	

(31) Les actes de Moinville-la-Jeulin sont consignés dans les registres de Voise.

(32) Entre 1792 et 1796 plusieurs actes de Morainville sont consignés dans le registre de Mondonville-Saint-Jean.

(33) Les sépultures sont consignées pour les années 1792 à 1794.

(34) Le premier cahier est rédigé par Frapaise et Sortais "fondés de pouvoir". Dans le second cahier de juin 1799 à juillet 1800, Gauvin se dit "missionnaire dans le diocèse de Chartres".

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié,
Nonvilliers-Grandhoux ⁽³⁵⁾			
Oinville-Saint-Liphard	B.M. 1793-1801, reconstitution		X
Oinville-sous-Auneau	B. 1793-1803, d°		
Ollé	B. 1793-1800, d°		X
Ormeoy ⁽³⁶⁾	B.M.S. 1793-1811, originaux et reconstitution		X
Ouarville ⁽³⁷⁾	B.M.S. 1792-1805, "extraits"	B.M.S. 1792-1805, "extraits"	
Ouerre		B. 1793	
Oysonville		B. 1793-1800, reconstitution	
Pierres	B. 1793-1805, reconstitution		X
Pinthières (Les) ⁽³⁸⁾	B.M.S. 1794-1805, d°		
Poinville	B. 1793-1802, d°	B. 1793-1803, d°	
Poisvilliers	B.M. 1793-1804, d°	B.M. 1793-1803, d°	
Poupry	B.M.S. 1793(févr.sept.), original B. 1793(févr.)-1803, reconst.		
Praville		B. 1793	
Pré-Saint-Evrault	B. 1795-1801, attestation		X

(35) L'ancienne paroisse de Grandhoux seule a des actes pour cette période, ils sont consignés dans le registre d'Happonvilliers

(36) Les reconstitutions commencent pour les baptêmes en 1793, pour les mariages en 1794 et pour les sépultures en 1795.

(37) "Je, soussigné, certifie que tous les actes contenus au présent registre ... sont tous extraits du registre particulier par moi tenu pendant les années 93 ... 1805. Ouarville le 21 may 1806. Signé : Sergent, dt d'Ouarville."

(38) Les actes des Pinthières sont consignés dans les registres de Faverolles.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventoriée.
Prouais	B. 1792-1802, reconstitution		
Prunay-le-Gillon	B. 1793-1805, d°		
Puisaye (La)	B. 1793-1805, d°		
Puiset (Le)	B. 1793-1806, d°		X
Puiseux ⁽³⁹⁾	B.M. 1793-1806, d°		X
Réclainville ⁽⁴⁰⁾	B.M.S. 1793-1805, d°		X
Revercourt ⁽⁴¹⁾	B. 1793-1803, d°		
Roinville-sous-Auneau	B.M.S. 1795(oct.)-1806, extraits et copies		
Romilly-sur-Aigre	B. 1793-1803, "extraits"		
Rouvres ⁽⁴²⁾	B. 1792-1805, reconstitution	B.M. 1800-1803, originaux	
Rueil	B.M. 1793-1803, d°		X
Saint-Arnoult-des-Bois	B. 1793-1804, reconstitution	B. 1793-1806, reconstitution	
Saint-Bomer		B.M.S. 1792-1802, d°	
Saint-Chéron-des-Champs ⁽⁴³⁾	B. 1793-1801, d°		X
Saint-Denis-d'Authou	B. 1793-1805, d°		

(39) Les actes de Puiseux sont consignés dans les registres de Gironville.

(40) Mention des sépultures à partir de 1803.

(41) Les actes de Revercourt sont consignés dans le registre de Fessanvilliers.

(42) Le registre de 1800 à 1803 est en partie tenu par Jean-Charles Suret "prêtre catholique missionnaire", qui régularise les mariages avec des pouvoirs de l'évêque légitime Jean-Baptiste de Lubersac.

(43) Les actes de Saint-Chéron-des-Champs sont consignés dans les registres de Serazereux

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 3	Archives paroissiales	Non inventorié.
Saint-Denis de Moronval ⁽⁴⁴⁾	B. 1793-1806, liste		
Saint-Denis-des-Puits	B. 1793-1806, reconstitution		
Saint-Germain-de-Lézeau ⁽⁴⁵⁾	B.M. 1803-1805, attestation		
Saint-Germain-la-Gâtine		B. 1793-1802, reconstitution	
Saint-Hilaire-sur-Yerre	B. 1792-1805, reconstitution	B. 1792	
Saint-Jean-de-Rebervilliers	B. 1793-1805, "extraits"		X
Saint-Laurent-la-Gâtine		B. 1792	
Saint-Loup	B. 1793-1807, reconstitution		
Saint-Lucien	B. 1793-1803, d°		X
Saint-Luperce	B.M.S. 1792(nov.)-1793(avr.), original B.M.S. 1793-1803, copie	B.M.S. 1792-1803, original	
Saint-Maixme-Hauterive	B. 1792-1805, reconstitution		X
Saint-Ouen-Marchefroy	B. 1793-1805, d°		
Saint-Pellerin	B. 1793-1805, d°	B. 1793-1805, reconstitution	
Saint-Piat ⁽⁴⁶⁾	B. 1792-1793, d°	B.M.S. 1792-1798, original B.M.S. 1789-1809; liste	
Saint-Prest		B. 1793-1807, reconstitution et table	
Saint-Symphorien	B. 1793-1809, d°		
Sainville		B. 1793-1805, reconstitution	

(44) Maintenant : Sainte-Gemme-Moronval.

(45) Les actes de Saint-Germain-de-Lézeau sont insérés dans les registres de Blévy.

(46) Manquent les actes pendant la fermeture des églises dans les années 1794 et 1795.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié.
Santeuil	B. 1793-1804, copie		
Saucelle (La)	B. 1793-1803, reconstitution		
Saussay	B. 1792-1803, d°		
Senantes	B. 1793-1803, d°		
Serazereux (47)	B. 1793-1801, d°		X
Serville (48)	B. 1793-1808, d°	B. 1793-1803, liste	
Sorel-Moussel	B. 1792-1803, d°		
Soulaire (49)	B. 1793-1806, d°		
Sours	B. 1793-1802, d°	B. 1792	
Terminiers	B. 1793-1803, d°		
Theuville (50)	B. 1793-1803, attestation		
Theuvy-Achères	B. 1793-1802, reconstitution		
Thimert	B. 1793-1803, d°		X
Thiron-Gardais	B. 1793-1803, d°	B. 1793-1803, reconstitution	
Thivars		B. 1795	
Toury	B. 1792-1805, d°		X
Trancrainville	B.M. 1793-1806, d°		X
Tremblay-le-Vicomte (Le) (51)	B. 1792-1803, d°		X

(47) Voir aussi le registre de Fadainville, paroisse réunie, et celui de Saint-Chéron-des-Champs.

(48) Les actes de Serville sont consignés dans les registres de Marchezais.

(49) Les actes de Soulaire sont consignés à partir de mai 1795 dans les registres de Saint-Piat.

(50) Attestation globale d'après la copie des actes de naissance.

(51) Ces registres contiennent des actes de baptême de Landouville.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié.
Tréon	B. 1792-1803, liste et attestation		
Umpeau	B. 1793-1804, reconstitution	B. 1793-1805, reconstitution	
Unverre	B.M. 1792-1805, d°	B. 1792	
Vacheresses-les-Basses ⁽⁵²⁾	B.M.S. 1796-1804, copie		X
Vérigny	B.M.S. 1793-1802, d°	B.M.S. 1792-1803, copie	
Ver-les-Chartres		B. 1793	
Vernouillet		B. S. 1795(oct.)-1796(janv.), original 1802(oct.)-1803 d°	
Viabon	B. 1792-1806, reconstitution	B. 1792	
Vieuvicq ⁽⁵³⁾	B. 1792-1806, d°		
Villanpuy	B. 1793-1802, d°		
Villars	B. 1792-1803, d°		
Villemeux	B. 1792-1804, d°		
Villette-les-Bois ⁽⁵⁴⁾		B.M. 1793-1803, reconstitution	
Villiers-le-Morhiers	B.M. 1793-1821, copie	B.M. 1793-1803, copie	
Voise	B. 1793-1803, reconstitution	B. 1793-1803, reconstitution	
Voves	B. 1793-1806, d°	B. 1795	

(52) Les actes de Vacheresses-les-Basses sont consignés dans les registres de Nogent-le-Roi.

(53) En liminaire du premier cahier le curé Rocheron demande de se reporter aux actes civils de naissance, mariages et décès qu'il a tenus étant "pasteur et officier public". Il atteste avoir accompli les cérémonies religieuses pour toutes les personnes concernées par ces actes.

(54) Registre très endommagé par l'humidité.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Archives paroissiales	Non inventorié.
Yermenonville		B. 1793	
Yèvres	B. 1792-1803, reconstitution	B. 1792-1803, reconstitution	
Ymeray	B. 1793-1803, d°		
Ymonville	B. 1792-1809, d°	B. 1792	
<hr/>			
<u>Registres personnels.</u>			
M. Barentin, Chartres ...	M. 1794, 1798, 1800, original (11 actes)		
M. Guillemin, Chartres, Mantes...	B.M. 1796, original (6 baptêmes, 2 mariages, 2 dispenses pour mariages)		

1. Ordre de rédaction.

Ordonna M. l'Archevêque-Evêque de Troyes [Louis-Apollinaire] de La Tour du Pin-Montauban pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse du 1er août 1803, 13 thermidor an XI.

2. Collection de l'Evêché.

Conservation aux Archives diocésaines de Troyes, sous série 5 G.

Un cahier de dépouillement sommaire a été rédigé par Mgr Joseph Roserot de Melin dans les années 1934-1935.

3. Collections paroissiales.

Conservation aux Archives paroissiales pour le plus grand nombre.

Conservation aux Archives diocésaines pour quelques volumes de diverses paroisses qui ont été remis à l'Evêché en 1933, à Mgr Roserot en 1942 ... Plusieurs de ces volumes ont été incorporés dans la série diocésaines. Il est possible qu'il y en ait d'autres dans cette situation sans que ce soit indiqué nulle part, ni sur les documents, ni dans le répertoire Roserot. On trouvera le descriptif de ces registres après l'inventaire de la collection diocésaine.

Cet inventaire a été rédigé en collaboration par M. l'abbé P.-J. Zirnhelt, archiviste du diocèse de Troyes, qui a dressé le catalogue de toutes les collections existantes et par l'abbé Pierre Bizeau qui a décrit les registres, parfois en s'aidant des notes de Mgr Roserot et du Répertoire biographique du clergé de Troyes à l'époque de la Révolution, de l'abbé A. Prévost.

Pierre Bizeau

Joseph Zirnhelt

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Arcis-sur-Aube	B.M. 1792-1800, reconstitution 1801-1802, copie	
Arsonval	B.M. 1792-1794, reconstitution 1795-1803, original	
Avent-les-Ramerupt	B.M. 1792-1802, reconstitution	
Avon-la-Pèze	B.M. 1792-1803, d°	
Balignicourt	B.M. 1792-1803, copie	Copie du texte établi en 1803 par Blin, curé de Donnement.
Bar-sur-Seine	B.M. 1791-1802, reconstitution	
Bergères	B.M. 1793-1800, d°	
Bossancourt	B.M.S. 1792-1803, copie	Paraît être une copie d'original.
Bourguignons ⁽¹⁾	B.M. 1792-1802, original	Avec signatures.
Brienne-le-Château	B. 1793-1800, reconstitution	
Bucey-en-Othe ⁽²⁾	B.M. 1792-1805, copie	
Buchères	B.M.S. 1795(juil.)-1799(févr.), original	
Chaource	B.M. 1791-1803, reconstitution	
Chappes	B.M. 1794-1803, d°	Premier mariage du 31.3.1799.

(1) "Je soussigné reconnois que les doubles des registres de baptême et de mariage faits en l'église de Bourguignon depuis le 8 janvier 1793 inclusivement jusqu'au 7 septembre 1802 aussi inclusivement ont été déposés en dix cahiers séparés au secrétariat de l'évêché. A Troyes, le 20 octobre 1802. Signé : J. Cuillier" (N.B.-J'ai compté onze cahiers).

(2) "Nota. La loi ayant deffendu aux curés et desservants des paroisses de tenir aucun acte de baptêmes, mariages et sépultures, ce présent registre a été fait secrètement et les actes surtout de baptêmes ne sont signés que du curé. Prévost."

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Charmont	B.M.S. 1793-1803, reconstitution	
Chaserey	B.M. 1792-1803, d°	
Chêne (Le)	B.M. 1792-1803 d°	
Chesley	B.M. 1792-1802, original	Registres annuels arrêtés chaque année par Budin, curé.
Clérey	B. 1798-1803, d°	<u>In fine</u> , un acte pour 1793, un acte pour 1795.
Colombé-la-Fosse	B.M.S. 1796-1803, d°	Le registre de 1800 concerne aussi Colombé-le-Sec.
Colombé-le-Sec	B.M. 1792-1800, reconstitution	Pour 1800, voir aussi Colombé-la-Fosse.
Coursan	B.M. 1794-1804, original	Jean-Philippe de Méric de La Tournerie, curé, maire, juge de paix, instituteur, marié à la maison curiale sous la Terreur.
Courtenot	B.M.S. 1798(oct.)-1803, original	Wanderbach, curé.
Courteranges	B. 1793-1804, reconstitution	
Dampierre	B. 1797-1803, copie	Copie d'original, signature du prêtre seulement.
Daudes	B. 1794-1797, reconstitution 1797-1803, d°	Dans le registre de Montaulin.
Dommartin	B.M. 1792-1803, copie	
Donnement	B.M. 1792-1804, d°	Un registre relié double en partie la série de la copie de 1792 à 1804.
Dosnon ⁽³⁾	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Droupt-Saint-Basle	B.M. 1792-1803, d°	

(3) Registre destiné à inscrire les actes de baptêmes et mariages administré (sic) dans l'église de Dosnon par le citoyen Deconti - la signature est partout De conti-, ministre du culte catholique audit Dosnon depuis le 17 de novembre 1792 inclusivement jusque est (sic) compris le 31 décembre 1803.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Droupt-Sainte-Marie	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Echemines	B.M. 1793-1802, reconstitution	Malgré que la rédaction soit en style direct : aujourd'hui a été baptisé par nous soussigné ...
Etourvy	B.M. 1792-1803, d°	
Etelles	B.M. 1792-1802, d°	
Fontaines	B.M. 1792-1803, d°	Des actes de Fontaines se trouvent dans le registre de Proverville.
Fontaine-Mâcon	B.M. 1793-1802, original	Registre rédigé par M. Caron qui a exercé le ministère sur place pendant la Révolution.
Herbisse	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Jaucourt	B.M. 1792-1803, d°	
Lépine		Il y a des actes de Lépine dans le registre de Saint-Germain.
Lignol	B.M. 1792-1799, d°	
Longchamp	B.M. 1795-1803, d°	Pendant la fermeture des églises, enfants baptisés à la maison par un prêtre résidant à Clairvaux.
Macey	B.M. 1793-1802, d°	
Magnicourt	B.M. 1793-1802, d°	Actes rédigés par le curé qui a célébré les sacrements.
Mailly	B.M. 1792-1803, d°	

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Marcilly-le-Hayer	B. 1793-1802, reconstitution	
Marigny-le-Châtel	B.M. 1792-1803, d°	
Mathaux	B. 1792-1803, liste	
Méry	B. 1792-1802, reconstitution	
Mesnil-Lettre (Le)	B.M. 1792-1803, d°	
Montaulin	B. 1794-1803, d°	Ce registre contient aussi des actes pour Daudes.
Montgueux	B.M. 1792-1802, d°	Actes rédigés par Christophe Bésamat, asermenté, qui a célébré les sacrements; exerçait le ministère en faisant de la bonneterie (Prévost, p. 31).
Motte-Tilly (La)	B.M. 1793-1802, d°	
Orvilliers	B.M. 1792-1803, copie	"Extrait du registre rédigé par le curé en exercice durant la période, Nicolas Millon, qui après avoir juré a repris ses fonctions" (Prévost, p. 166).
Pars-les-Chavanges	B.M. 1797-1802, copie	<u>Ut supra.</u>
Pavillon (Le)	B. 1792-1798(juin), reconstitution B. 1801(févr.)-1803, original M. 1800-1802, d°	
Pel-et-Der	B. 1793-1803, reconstitution	Registre rédigé par le curé qui a administré les sacrements.
Poivre et Sainte-Suzanne	B.M. 1793-1803, d°	<u>Ut supra.</u>
Pont-Sainte-Marie	B.M. 1793-1803, d°	
Pont-sur-Seine	B.M. 1792-1800, d°	(ou copie ?)
Proverville	B. 1792-1803, d°	Le registre de Proverville contient des actes de Fontaines. Registre rédigé par le curé qui a administré les sacrements.
Prugny	B.M. 1793-1803, d°	(Ou copie ?): <u>Ut supra.</u>

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Racines ⁽⁴⁾	B.M.S. 1793-1797(janv.) original 1797-1803, copie	
Rhèges	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Ricey-Bas	B.M.S. 1792-1803, original	"Première minute", actes célébrés à la maison pendant la fermeture des églises.
Rigny-la-Nonneuse	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Rothièrè (La)	B.M.S. 1792-1803, d°	
Rumilly	B.M.S. 1793, copie M. 1793-1798, reconstitution	
Saint-Flavit	B.M. 1792-1803, d°	
Saint-Germain	B.M. 1793-1803, d°	
Saint-Jean-de-Bonneval	B.M.S. 1792(oct.-nov.), copie N.M.D.D. 1792-1794, notes d'état-civil	: D = divorce D = décès
Saint-Léger-sous-Margerie	B.M. 1793-1803, copie	En 1802 "signé à la minute"
Saint-Lyé	B.M.S. 1792, original B.M.S 1793,1795-1803, copies non signées	Mgr Roserot de Melin dit : "originaux" pour le tout.
Saint-Mards-en-Othe	B. 1793-1802, reconstitution	
Saint-Thibault	B. 1792-1802, d°	
Savières	B.M. 1792-1803, copie	
Thieffrain	B.M.S. 1796-1803, d°	Sans signature des parties, Mgr Roserot dit "original"
Torcy-le-Petit	B.M. 1792-1803, reconstitution.	

(4) Registre des B.M.S. de Saint-Eloi, de Racines, pour l'année 1793, lequel registre servira pour procurer à la postérité la filiation chrétienne et la société spirituelle des habitants composant ladite paroisse de Racines... Guignon, curé de Racines.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Torvilliers	B.M. 1792-1803, reconstitution	
Viâpres-le-Grand	B. 1794-1803, d°	
Viâpres-le-Petit	B. 1793-1803, d°	
Villehardouin	B.M.S. 1792-1802, d°	
Villeloup	B.M. 1792-1803, d°	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	B.M. 1793, copie	
Villeneuve-au-Chemin (La)	B.M.S. 1793(janv.-mai), original	
Villiers-lès-Herbisse	B.M. 1792-1803, reconstitution	Début 1792, copie "conforme à l'original"
Vinets	B. 1792-1799, d°	Reconstitution partielle pour les enfants de la communion
Virey-sur-Bar	B.M.S. 1796-1803, original	"Minutes"
Vosnon	B.M.S. 1793(janv.-mai), double original 1793(mai)-1803, attestation	
Voué	B.M. 1793-1797, reconstitution 1797-1803, original	
Vougrey	Deux baptêmes, 1794-1795	Célébrés par Etienne Simonel, insermenté (deux feuilles papier timbré)

B.M.S. Révolution TROYES .8.

Paroisses	Archives paroissiales	Observations
Bouilly	B. 1792-1805, reconstitution	Remis en 1942 à Mgr Roserot
Dampierre	B.M.S. 1795(juil.)-1802, original	Registre remis par le curé à l'Evêché en 1933. Dans ce volume : règlement pour la tenue des registres de 1736
Gyé-sur-Seine	B.M.S. 1795(avr.)-1796(oct.), original	
Marolles-les-Bailly et Poligny	B.M.S. 1792-1803, liste	
Saint-Lyé ⁽¹⁾	B.M.S. 1792-1793(avr.), original 1793-1803, copie	Actes sans signature
Saulcy/Saint-Brice	B.M. 1792-1803, reconstitution	

(1) "Le double du registre B.M.S. 1792-1803 a été déposé au secrétariat de l'évêché de Troyes le 23 juillet 1804."

Les registres paroissiaux de Bouilly et Dampierre se sont trouvés incorporés à tort dans les liasses de la sous-série diocésaine 5 G, tandis que les registres des quatre autres paroisses, déposés également à l'Evêché, se trouvent sur un rayon à part à la suite de la série diocésaine, ils seront classés dans la série P.

Etat des collections.

Conservation aux Archives diocésaines de Nice, sous-série 5 G.

Une particularité est à noter pour le diocèse de Nice : avant l'annexion, les registres des B.M.S. étaient tenus sur un seul exemplaire qui tenait lieu de registre d'état civil. La plus grande partie de ces registres est toujours conservée aux Archives diocésaines.

Le répertoire a été dressé par M. Pierre Bodard, archiviste du diocèse de Nice.

Historiquement parlant, l'actuel département des Alpes-Maritimes comprend deux parties :

- 1) L'ancien Comté de Nice rattaché au territoire de la République française par décret du 31 janvier 1793, puis à nouveau partie du Royaume de Sardaigne de 1814 à 1860. Seuls les actes de catholicité rédigés à partir de l'invasion du Comté de Nice par les troupes françaises du Général Dansolme (29 septembre 1792) peuvent être pris en considération dans le travail qui suit.
- 2) La Provence Orientale (arrondissement de Grasse) détachée du département du Var lors de l'annexion du Comté de Nice en 1860 (loi du 23 juin 1860).

Au point de vue religieux, après la suppression des évêchés de Grasse, de Vence et de Glandève, l'actuel département des A.M. comprenait deux évêchés :

- 1) L'évêché de Nice : ancien évêché de Nice auquel s'ajoutaient quelques paroisses de l'ancien évêché de Glandève et quelques paroisses de l'évêché de Vintimille.
- 2) L'évêché de Fréjus qui regroupait toutes les paroisses des anciens évêchés de Vence et de Grasse (Provence Orientale). Ces paroisses furent rattachées au diocèse de Nice à la suite des décrets pontificaux des 15 juillet et 5 août 1886.

Le nom de certaines paroisses peut être suivi de celui d'anciennes succursales.

Ancien évêché de Fréjus : La plupart des paroisses ne nous ont pas remis leurs archives.

Abréviations : ADAM : Archives départementales des Alpes-Maritimes.

AHDN : Archives historiques du diocèse de Nice.

B.M.S. : Registre des baptêmes, mariages et sépultures.

(dans l'ancien Comté de Nice, on tenait un registre distinct par rubrique (BMS))

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Aiglun		Conservés aux ADAM
Ascros	B.M.S. 1793-1794	
Aspremont	B.M. 1793-1802 S. 1792-1794	
Auvare	B.M.S. 1792-1800	
Bairols		Registres non retrouvés
Beaulieu-sur-Mer		cf. Villefranche-sur-Mer
Beausoleil		cf. La Turbie
Belvédère		Les registres semblent perdus
Bendejun		cf. Châteauneuf-de-Comtes
Berre-les-Alpes		Peut-être à la Mairie
Beuil	B.M.S. 1792-1803	
Blausasc	B.M.S. 1792-1799	
Bollène-Vésubie (La)	B.M.S. 1792-1800	
Bonson		Les registres sont à la Mairie
Breil-sur-Roya		Registres non retrouvés
Piène	B. S. 1792-1800 M. 1797-1804	Commune de Breil depuis 1947
Cabris	B.M.S. 1795-1800	
Cannes	B.M.S. 1797-1800	
Cantaron	B. S. 1792-1800	il manque les M.
Cap d'Ail		cf. La Turbie
Castagniers		cf. Aspremont
Castellar	B. 1792-1800	Il manque les M. et S.

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Castillon	B.M. 1792-1804 S. 1792-1794	
Châteauneuf-de-Contes		Conservés à la Mairie de Contes
Châteauneuf-d'Entraunes		Non retrouvés
Clans	B.M.S. 1792-1803	
Coaraze		Non retrouvés ; peut-être à la Mairie
Colomars		cf. Aspremont
Contes	M.S. 1792-1800 B. 1798-1800	
Croix-sur-Roudoule (La)	B.M.S. 1792-1800	
Cuebris		Non retrouvés
Daluis	B.M.S. 1792-1804	
Drap	B.M.S. 1792-1804	
Duranus	B.M.S. 1792-1800	
Entraunes	B.M.S. 1792-1794	
Esteing	B.M.S. 1792-1794	Commune d'Entraunes
Escarène (L')	B. 1792-1794 M.S. 1792-1800	
Eze	B.M.S. 1792-1794	
Falicon	B. S. 1792-1799	il manque les M.
Fontan	B. 1792-1803	il manque les M. et S.
Gilette	B.M.S. 1792-1800	
Gorbio	B.M.S. 1792-1800	

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Grasse	B. 1795-1800	
Guillaumes		Non retrouvés ; auraient été détruits
Ilonse		Non retrouvés ; peut-être aux ADAM
Isola	B.M.S. 1792-1800	
Lantosque	B.M.S. 1792-1796	
Loda	S. 1792-1800	Fait partie de la commune de Lantosque
Pélasque	B. S. 1792-1800	Fait partie de la commune de Lantosque
Levens	B.M.S. 1792-1800	
Lieuche		Non retrouvés ; auraient été détruits
Lucéram	B.M.S. 1792-1795	Reprise en 1801
Malaussène		Non retrouvés
Marie	B. 1792-1794	
Massoins		Non retrouvés
Menton		Conservés à la Mairie de Menton
Moulinet (Le)		Non retrouvés
Nice		Commune ; nombreuses paroisses
Nice/Sainte-Réparate	B.M S. 1792-1800	
Nice/Saint-Jacques (le Gésù)	1792-1795	Reprise en 1797
Nice/Saint-Martin-Saint-Augustin	B M.S. 1792-1800	
Nice/Sainte-Hélène	B.M.S. 1792-1800	
Nice/Saint-Sauveur (Gairaut)	B. 1793-1803	
	M. 1795-1803	
	S. 1794-1803	Paroisse fondée en 1803
Nice/Saint-Barthélémy	B. S. 1793-1803	M. non retrouvés. Paroisse fondée en 1803
Nice/Sainte-Marie-Madeleine	B.M.S. 1798-1803	Paroisse fondée en 1803

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Nice/Saint-Roman-de-Bellet	B. S. 1793-1800	M. non retrouvés
Nice/Assomption (Cimiez)	B. 1793-1806	Paroisse fondée en 1803
Nice/Saint-Etienne	B.M.S. 1794-1801	A l'époque chapelle rurale
Nice/Sainte-Rosalie	M. 1794-1803	Chapelle disparue
Nice/Saint-Philippe	B.M.S. 1796-1803	Devenu paroisse en 1803
Nice/Sainte-Croix-du-Ray	B. 1797-1803	Chapelle disparue
Peille	M. 1792-1800	B. et S. disparus
Peillon	B. S. 1792-1800	il manque les M.
Penne (La)		Non retrouvés
Péone	B.M.S. 1792-1800	Conservés à la paroisse
Peymeinade		cf. Cabris
Pierlas	M.S. 1792-1800	il manque les B.
Pierrefeu		Non retrouvés
Puget-Rostang	B.M.S. 1792-1803	
Puget-Théniers	B. 1792-1800 M. 1792-1793 S. 1792-1793	
Revest-les-Roches	B.M.S. 1792-1793	
Rigaud	B.M.S. 1792-1806	
Rimplas		Non retrouvés
Roquebillière	B.M.S. 1792-1797	
Roquebrune-Cap-Martin	B. 1793-1800	il manque les M. et S.
Roquesteron	B. 1792-1800	il manque les M. et S.
Roquette-sur-Var (La)	B.M.S. 1794-1800	
Roubien	B.M.S. 1792-1800	

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Roure		Non retrouvés
Sainte-Agnès	B. S. 1794-1804	il manque les M.
Saint-Antonin		Non retrouvés
Saint-Blaise	B.M.S. 1792-1800	
Saint-Dalmas-le-Selvage	B.M.S. 1792-1800	
Saint-Etienne-de-Tinée	B.M.S. 1792-1800	
Roya	B. 1792-1800	Commune de Saint-Etienne
Saint-Jean-Cap-Ferrat		cf. Villefranche-sur-Mer
Saint-Léger		Seraient aux ADAM
Saint-Martin-d'Entraunes	M. 1792-1793 S. 1792-1794	il manque les B.
Saint-Martin-du-Var		cf. La Roquette-sur-Var
Saint-Martin-Vésubie	B.M.S. 1792-1800	
Saint-Sauveur-sur-Tinée	B. 1792-1801	il manque les M. et S.
Saint-Vallier-de-Thiery	B.M.S. 1792-1800	
Saorge	B.M.S. 1792-1800	
Sauze		Non retrouvés
Sigale	B.M.S. 1792-1800	
Sospel	B. 1792-1794 M. 1792-1794	il manque les S. Reprise des B.M.S. en 1795
Spéracèdes		cf. Cabris
Théoule-sur-Mer		cf. Mandelieu
Thiéry		Non retrouvés
Toudon	B.M.S. 1792-1800	
Touet-de-l'Escarène	B.M.S. 1792-1800	

Paroisses	Archives de l'Evêché 5 G	Observations
Touet-sur-Var		Encore conservés à la Mairie
Tour (La)	B.M.S. 1792-1800	
Tourette-du-Château		cf. Revest-les-Roches
Tournefort		Non retrouvés
Tourette-Levens	B. 1792-1801	
	M.S. 1792-1797	
Trinité (La)	B.M.S. 1792-1800	
Turbie (La)	B.M.S. 1792-1800	
Utelle	B.M.S. 1792-1800	
	B. 1797-1799	Commune d'Utelle
Valdeblore		La commune comprend 2 paroisses :
Valdeblore/La Bolline	B.M.S. 1792-1794	Reprise en 1796 (B.M.S.)
Valdeblore/Saint-Dalmas	B. 1792-1794	
	M. 1792-1799	
	S. 1792-1793	
Venanson	B. 1792-1798	
	M. 1792-1796	il manque les S.
Villars-sur-Var	B.M.S. 1792-1800	
Villefranche	B.M.S. 1792-1800	
Villeneuve-d'Entraunes		Non retrouvés
Brigue (La)		"Conservés" à la Mairie
Tende		Conservés à la Mairie
Monaco (Principauté)		Conservés à la Mairie de Monaco-Ville

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche

- SACRA CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM.- *Index ac status causarum.*- Roma, 1985, x + 402 p.

Il s'agit des causes en cours (jusqu'à la Pentecôte 1985) classées par ordre alphabétique (du prénom).

Puis viennent quelques annexes : les causes récentes ayant reçu Nihil obstat du Saint-Siège ; celles antérieures à l'institution de la S.C., mais pour lesquelles la S.C. a porté une confirmation de culte ; la liste des bienheureux (par ordre chronologique) pas encore canonisés, depuis l'institution de la S.C. sous Paul V ; enfin, les saints canonisés depuis Clément VIII.

Dernières annexes : les noms et adresses des postulateurs ; la composition de la S.C. avec les avocats et médecins. Deux tables terminent l'ouvrage : table des diocèses dans lesquels des causes sont instruites ; table des noms de personnes étudiées par la S.C.

Mise à jour très utile.

- ASOCIACIÓN ESPAÑOLA DE ARCHIVEROS ECLESIASTICOS.- *Guía de los archivos y las bibliotecas de la Iglesia en España.*- León, 1985.

t. I : *Archivos*, 547 p.

t. II : *Bibliotecas - Personal*, 376 p.

C'est en 1970 qu'a été formé le projet de prendre la mesure du patrimoine de l'Eglise catholique en Espagne dans le domaine des archives et bibliothèques, afin de pouvoir, en connaissance de cause, définir un programme de rénovation de ce patrimoine et faciliter les recherches. L'Asociación española de archiveros eclesiacos, née dans ce contexte, a travaillé en collaboration avec la Conférence épiscopale : envoi des questionnaires, rassemblement des réponses, révision, unification de la présentation. L'édition, réalisée grâce au concours du ministère de la Culture, est le fruit de l'accord Eglise-Etat conclu dans le domaine culturel et illustre une réalité, à savoir ce que représente pour l'histoire de l'Espagne le caractère spécifique, en même temps que l'importance, du patrimoine de l'Eglise catholique dans le domaine des archives et des bibliothèques.

Dans le 1er vol., 149 fonds (53 diocésains sur 65 ; archives de chapitres ou de cathédrales, archives de provinces religieuses, de grands monastères ou abbayes ; quelques fonds d'archives paroissiales ; archives des organismes centraux de l'Eglise catholique en Espagne) sont ainsi présentés ; avec pour chacun quelques renseignements généraux (adresse, heures d'ouverture, téléphone, nom du directeur, etc.) ; histoire et bibliographie du fonds ; description du fonds (fonds propres, fonds incorporés, fonds déposés ; codices, parchemins, etc. ; microfilms ; instruments de travail ; bibliothèque auxiliaire ; publications du dépôt ; activités éducatrices et culturelles ; état de conservation, etc.)

Le 2e volume comprend 2 parties :

- D'abord, une description de 108 bibliothèques (diocèses, séminaires, facultés de théologie, cathédrales, maisons religieuses, etc.) avec quelques renseignements généraux : histoire et bibliographie du fonds ; caractéristiques de la bibliothèque (description, spécialités, nombre de livres et revues, etc.) ; instruments de consultation ; nombre de lecteurs ; services de la bibliothèque ; état de conservation, etc.

-Puis viennent pour 110 archivistes et bibliothécaires, une fiche nominative contenant le curriculum vitae (avec indication des titres et diplômes obtenus) et la liste des travaux de chacun (jusqu'à 133 pour le même titulaire, et fréquemment une cinquantaine d'articles).

Assurément ce Guide n'est pas complet, et il laisse voir la diversité des situations. Mais il manifeste l'importance attachée outre-Pyrénées aux archives ecclésiastiques et religieuses, ainsi que la compétence d'un certain nombre d'archivistes ou bibliothécaires. Cur isti, cur illi, cur non ego ?????

- *Le chemin de l'étoile*. Bulletin de l'Association Conrad Eubel, n° 1 et 2, nov. 1984, 133 p.

L'Association Conrad Eubel (du nom du définitiveur général des Conventuels, 1842-1923, bavarois, qui a été à l'origine de la *Hierarchia catholica*) vise à développer des travaux d'épiscopologie. Dans le 1er fascicule de ses travaux, une suite de 10 tableaux présente les généalogies des quelque 5000 évêques sacrés depuis le XVIIe s. Le 1er de ces tableaux se prolonge par 30 autres subdivisions ; car de Mgr de Simone, év. de Nole (+ 1469) descend le card. Altieri, év. de Ravenne (+ 1698) de qui procèdent près de 90 % des évêques vivants à la date du 31.12.1984 (exactement 3504 sur 3900). Il apparaît, en définitive, que peu nombreux sont les évêques consécrateurs ; et ceux qui le sont le font intensivement. Une table alphabétique de tous les évêques mentionnés permet de retrouver chacun dans son tableau.

- Odir J. DIAS.- *Les archives générales des Servites de Marie et la France (XVIIe-XXe s.)*. Extrait de "Studi storici dell'Ordine dei Servi di Maria", an. XXXI, 1981, fasc. II, pp. 362-371.

Cet article est la reprise de ceux parus dans deux numéros du bulletin de l'Association : XI, 33-37 ; et XIII, 26-27 ; il souligne, une fois encore, l'intérêt que les Servites de Marie portent à leurs archives, tant pour leur organisation que pour leur exploitation.

Publication de documents

XVIIe s.

Ursulines de Saint-Alyre

Pour le 450e anniversaire de la fondation des Ursulines et les 370 ans de leur présence à Clermont (1615-1985), les Ursulines de Saint-Alyre ont exposé pour la première fois leur fonds d'archives (cf. supra p. 17).

A cette occasion, deux publications ont été réalisées :

- *Ursulines de Clermont-Ferrand*, plaquette illustrée de 48 p., qui contient : une rétrospective historique (mais... saint Austremoine n'a certainement pas fait édifier une chapelle dédiée à la Vierge Marie en plein IIIe s., cf. bulletin VII-41 ; d'ailleurs, on ne sait rien de la vie de ce saint, dont les biographies ne sont que des faux fabriqués à l'abbaye de Mozac du IXe au XIe s.) puis une présentation des Ursulines de Clermont.

L'autre publication, dont il faut beaucoup louer les Ursulines de Clermont, ce sont les *Mémoires de la Mère Micolon (1592-1659)*, "Recueil de la vie de la Mère Antoinette Micolon dite soeur Colombe du Saint-Esprit, première Ursuline d'Auvergne, fondatrice du couvent d'Ambert, de Clermont, de Tulle, de Beaulieu, d'Espalieux |Espalion| et d'Arlanc où elle est décédée" (Clermont, 1982, 254 p.). Ce manuscrit des Ursulines de Clermont, présenté et annoté naguère par Henri Pourrat, est fort heureusement édité. Ces souvenirs (que la Mère Micolon a rédigés à la 3e personne) constituent le témoignage, authentique et spontané, d'une fille au naturel simple et naïf, transparente de l'action divine qui la rend forte et intré-

Centre international montfortain

La collection "Documents et recherches" s'enrichit de deux publications importantes
- *Le livre des sermons du Père de Montfort*, Rome, 1984, 576 p.

Préparée soigneusement par Mgr Henri Fréhen, év. de Reykjavik, aidé par le P. Francesco Bonalumi, cette publication reproduit les 3 parties d'un manuscrit de quelque 400 pages qui conserve les schémas de sermons dont Montfort s'est servi. La 2e partie, la plus ancienne et la plus abondante, comprend les canevas de sermons (les thèmes étant regroupés par ordre alphabétique) que Montfort s'était constitués lorsqu'il était catéchiste à Saint-Sulpice (d'où, quelques emprunts à Leschassier), avec diverses adjonctions faites même après Saint-Sulpice et des indications pour l'utilisation même par ses premiers disciples. Les deux autres parties, plus brèves, sont restées inachevées (la 1e visait à laisser entre les mains de ses collaborateurs immédiats un matériel substantiel pour les retraites). Cette édition critique d'un texte annoté et occasionnellement augmenté est méritoire. Elle sera très utile pour une meilleure connaissance de l'effort missionnaire de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe s., permettant d'étudier avec rigueur non seulement le contenu de la prédication, mais encore les sources scripturaires, patristiques, etc. qu'elle véhiculait, etc.

- Charles BESNARD.- *La vie de soeur Marie-Louise de Jésus, première supérieure des Filles de la Sagesse.*- Rome, 1985, xvi + 504 p.

Le P. Charles Besnard (1717-1788), 3e successeur de Montfort, avait déjà écrit une vie du fondateur (éditée en 2 vol. dans cette collection en 1981). C'est le 10.10.1759 qu'il termina cette vie de M.-L. Trichet (1684-1759), la co-fondatrice des Filles de la Sagesse. Le P. Besnard est un missionnaire (114 missions) et il a beaucoup écrit. Il a connu la co-fondatrice pendant "18 ans" ; et, supérieur général, il a même été pour elle l'instrument d'une épreuve qu'elle a subie ; il a aussi recueilli mémoires (dont un de M.-L.T.) et chroniques aujourd'hui disparus, ainsi que souvenirs et témoignages. Le récit, en 6 livres, est accompagné de 427 notes explicatives, dont l'établissement a été facilité par les travaux accomplis pour la *Positio*. La pagination originale du manuscrit est indiquée tout au long du texte et récapitulée dans une table de concordance. Un index termine très heureusement, ce travail rigoureux et utile.

Révolution française

- Jacques LINSOLAS.- *L'Eglise clandestine de Lyon pendant la Révolution : t.I : 1789-1794 : Résistance, siège, terreur.*- Lyon, 1985, 292 p. + 2 cartes.

Le chanoine Joseph Jomand, le regretté archiviste diocésain de Lyon (cf. Bulletin XXII-1), savait l'importance des Mémoires de l'abbé Linsolas, vic. gén. du diocèse de Lyon sous la Révolution. Les extraits déjà publiés de cet écrit demandaient d'être mis au point. Ayant cherché et retrouvé l'ensemble du manuscrit, J. Jomand entreprit d'en préparer une "édition correcte" (rejoignant ainsi, d'ailleurs, le voeu d'Edouard Herriot). En accueillant ce manuscrit dans ses publications, l'Association "Lyon 89", instituée "pour la connaissance des événements qui marquèrent la Révolution française à Lyon et pour la commémoration de son bicentenaire", atteint un double but : non seulement elle rend un hommage mérité à l'exigeant travail de l'abbé Jomand, mais encore elle contribue à mettre en lumière une page d'histoire.

Certes la Révolution française ne saurait se réduire à la persécution religieuse. Et l'abbé Linsolas savait parfaitement que, parmi les victimes de la Révolution, il faut compter "ceux qui sont morts pour le royalisme ou pour la vérité" : s'ils avaient "un sincère regret de leurs fautes" et s'ils sont entrés dans la

gloire de Dieu, ils ne sauraient cependant être considérés comme des martyrs. Mais, pour autant, l'abbé Linsolas ne méconnaissait pas la réalité d'authentiques martyrs. "Il n'y eut de martyrs, dans le sens rigoureux théologique, que ceux qui furent condamnés pour la religion" ; et l'abbé Linsolas savait que ceux-ci furent nombreux. Son récit attire l'attention sur cet aspect de la période révolutionnaire, qu'occulent trop souvent de nos jours certaines formes de sectarisme.

Sans doute Linsolas n'avait-il pas journallement accès aux dossiers des révolutionnaires ; et son "essai historique" a parfois besoin d'être vérifié pour ce qui concerne l'une ou l'autre initiative "révolutionnaire" (p. ex. le déroulement de la fête de la Raison). Mais son témoignage est celui d'un homme traqué qui ne passait pas deux nuits de suite dans la même cachette. Son récit s'apparente aux "Passions" des martyrs, plutôt qu'aux "Actes" proconsulaires des Premiers siècles de la vie de l'Eglise. Assurément il sait qu'il ne peut pas recueillir tout ce qui peut contribuer à l'édification des fidèles, à ranimer la foi, à soutenir le courage chrétien, puisque tel est le but de son récit. Mais il a du moins le souci de ne recourir qu'à des pièces "toutes authentiques" : il évoque ainsi le culte clandestin et les communions portées dans les prisons ; il relate la passion des martyrs, il apporte témoignages et documents ; car des lettres arrivaient à sortir de prison, et Linsolas arrivait à communiquer avec Mgr de Marbeuf, archevêque en exil.

Les notes abondantes sont tellement précieuses qu'à propos de ces échanges de correspondance on aurait souhaité qu'il y en eût une de plus, pour préciser ce que sont devenues les 50 à 60 lettres adressées à Linsolas "par le primat lui-même".

Il reste à souhaiter que le t. II, qui concernera la période 1794-1799, ait la même qualité. En tout cas, certains lyonnais aiment à situer cette résistance religieuse, avec ses réseaux clandestins et ses martyrs, comme une étape particulièrement marquante entre les martyrs de l'an 177 et les martyrs de la résistance spirituelle au paganisme nazi. Cette manière de voir ne serait peut-être pas nécessairement à rejeter...

XIXe s.

Archives AGMAR

- N° 9-10 : Ambrogio ALBANO.- *Il centenario dell'arrivo dei Marianisti a Roma 1887-1887 : Lettere e documenti d'archivio*

N° 9 : 1884-1890 (1983, 248 p.)

N° 10 : 1891-1894 (1984, 215 p.)

- N° 11 : Ambrogio ALBANO.- *Le centenaire de l'arrivée des Marianistes au Japon 1887-1887. Lettres et documents des AGMAR 1885-1889* (1985, 371 p.)

Ces publications de documents, à l'occasion du centenaire des événements, rend manifeste la vie de la communauté des Marianistes il y a un siècle.

Les deux premiers volumes contiennent les documents concernant l'arrivée des Marianistes à Rome, principalement les échanges de lettres entre Paris et Rome, et à Rome même. On suit ainsi les premières démarches et les premiers contacts des Marianistes à l'heure de leur installation à Rome, la fondation du collège Santa Maria (alors Viale Manzoni), fondation par laquelle ils sont invités à "stanislavier Rome" ; la construction du collège, les premiers recrutements (le année scolaire pour la rentrée d'oct. 1889), puis les développements du collège (nombre croissant des élèves, programme de fêtes, aménagement de la chapelle, etc.) ; le développement de la communauté et les progrès de son implantation en Italie ; la mort du cardinal Czacki, le premier cardinal protecteur, etc.

L'original de ces documents est généralement en français ; mais tout est

traduit, dans ce volume, en italien. Quelques fac-similé donnent du moins un contact direct avec ce passé. Ainsi le fac-similé d'un cahier de 49 pages (rédigé par le P. Henri Lebon) accompagnées de dessins suggestifs, grâce auxquels les deux premières années de la Société de Marie à Rome prennent un relief très vivant. De même, le fac-similé de la feuille annuelle de "Renseignements à fournir au Secrétariat général par les Supérieurs et les Directeurs de la Société de Marie" témoigne du développement du collège pour les années 1891, 1892, 1893, 1894, etc.

Chaque volume contient un index des noms de personnes.

Les lettres et documents de 1885 à 1889 concernant l'arrivée et l'implantation des Marianistes au Japon témoignent de l'ouverture de leur école Etoile du Matin à Tokyo en 1887 selon la législation locale, des pourparlers officiels pour l'achat du terrain, des programmes scolaires, de la vie de la communauté, de l'inspiration religieuse, du souci missionnaire, des exigences de l'enseignement, etc.

Des tables terminent ce volume : un index des noms cités dans les lettres, et une table chronologique des lettres avec nom de l'expéditeur et du destinataire.

Ces documents publiés sont des témoins authentiques et irrécusables de la vie des Marianistes il y a un siècle. Et haec sunt.

Pères Blancs

- René LAMEY.- *Memoria Rerum, mélanges P. René Lamey, 1984, à l'occasion de ses 35 ans au service des Missions : choix de textes.* - Rome, 1984, 138 p. + 1 tirage à part

A l'occasion de ses 35 ans de vie missionnaire, le P. René Lamey, archiviste général de la Société des Pères Blancs depuis 1968, a eu l'excellente idée de rassembler quelques textes qu'il avait été amené à rédiger "sur des réalités passées, mais bien vivantes au coeur de tout missionnaire père blanc : le cardinal Lavigerie, fondateur des Pères Blancs et des Soeurs blanches ; la Société des Pères Blancs ; les archives générales de ladite Société."

Six articles sur Lavigerie : "La face cachée" de l'homme et de la vie ; l'activité littéraire et le refus de se présenter à l'Institut ; le cardinalat ; la rencontre d'Abd-el-Kader qui vénère en lui le "ministre de Dieu".

Plusieurs pages aussi sur les Pères Blancs, le centenaire de la 1^{re} caravane en Centre-Afrique ; le P. Louis Denis (1878-1966), "p'tit père blanc en première ligne".

Quelques articles sur les archives : bilan de 1970 ; bilan de 1974 ; réflexion sur l'organisation des archives (cf. supra p. 19).

Enfin, un extrait, concernant les Pères Blancs, du *Guide pour les fonds de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara*, publié par le Conseil international des Archives (Zug, 1983, p. 388-413).

Il faut savoir gré au P. Lamey d'avoir réalisé ce volume de "Memoria Rerum"

- René Xavier LAMEY, archiviste des Pères Blancs, en collaboration avec 5829 missionnaires.- *Journal historique des Pères Blancs 1880-1885. Le passé vécu au présent.* - Rome, 1985, non paginé.

Pour les 6 années que recouvre ce 2^e tome (pour le 1^{er}, cf. bulletin XVIII, 72), c'est la forme d'une publication trimestrielle qui a été retenue. De page en page, apparaissent ainsi les préoccupations de Mgr Lavigerie :

- connaissance du présent et du passé : "faire étudier et sauvegarder, en les consignnant par écrit, les us et coutumes des diverses tribus" ; souci de rendre leur place aux études scientifiques, aux recherches archéologiques (et notamment intérêt porté à l'archéologie chrétienne en Afrique du Nord).

- indigénisation dans l'apostolat : connaissance et pratique des langues indigènes (publication d'un petit catéchisme en kiganda, avec un syllabaire) ; ouverture de

Sainte-Anne de Jérusalem (contre la latinisation des chrétiens d'Orient) ; institut de médecins-catéchistes à Malte.

Et les événements concernant l'institut des Pères Blancs : le cardinalat de Lavignerie, l'exaltation du siège de Carthage, la Conférence de Berlin de 1884, les saints anciens de l'Afrique du Nord, etc.

Reviennent encore, et constamment, des efforts témoignant de la lutte des missionnaires contre l'esclavage aux formes multiples. Et sont évoqués les premiers martyrs de l'Ouganda.

Grâce à la formule utilisée, toute cette rétrospective apparaît dans son contexte : publicité pour *L'Hypogée martyrum du P. Camille de La Croix*, échos des tentatives pour lancer le volapück, etc.

- Marie-Thérèse de SOUBIRAN.- *Ecrits spirituels*. Collection Christus n° 56.- Paris, D.d.B., 1985, 320 p.

Cette publication des Notes spirituelles de Marie-Thérèse de Soubiran est le fruit du travail d'une équipe de religieuses de Marie-Auxiliatrice dirigée par soeur Geneviève Perret.

Une introduction évoque rapidement la vie (1834-1889) de la fondatrice de la communauté qui est devenue Marie-Auxiliatrice, son exclusion (en 1874) de l'institut qu'elle avait fondé vingt ans auparavant, et son enfouissement dans une communauté de Notre-Dame-de-Charité.

Puis viennent les écrits, classés (sauf quelques pages autobiographiques placées en tête de ces documents) par ordre chronologique, chaque période étant précédée d'une brève introduction. Ces petites introductions visent à présenter l'étape qu'ils ouvrent et suggèrent avec délicatesse ce qu'il est possible d'appeler une histoire spirituelle. En ce sens il faut bien dire que l'expérience spirituelle de M.-Th. de Soubiran, tout en étant le "fruit d'un appel particulier", a véritablement valeur de modèle ; une canonisation, en effet, vise d'abord, bien évidemment, à rendre gloire à Dieu pour les merveilles de sa grâce à l'oeuvre dans une vie humaine, mais aussi, et indissolublement, à donner un modèle (le mot grec "canon" veut dire : "règle") à ceux qui se veulent attentifs à ce que "l'Esprit dit aux Eglises" (selon la formule de l'Apocalypse).

Si l'on a présent à l'esprit la phrase (du 12 nov. 1886) rappelée par Pie XII lors de la béatification en 1946 : "Dieu a fait le monde, et il le bouleverse uniquement pour faire des saints, rien que pour cela", il est possible, grâce à cette publication des *Ecrits spirituels* de M.-Th. de Soubiran, de faire trois remarques :

1°) Cette phrase, que l'on trouve ici (p. 275) dans son contexte immédiat, vient au terme d'un douloureux mûrissement intérieur : d'épreuve en épreuve, de grâce en grâce, les divers éléments de cette découverte se mettent progressivement en place (p. ex. pp. 64, 83, 120, 131, 171-172, 200, 229, 234, 265, etc.), - un peu comme il en est tout au long de la IXe symphonie de Beethoven jusqu'à l'apparition de la voix humaine.

2°) Cette expérience intérieure se dégage à travers la vie extérieure de cette fondatrice, et elle en exprime le sens découvert dans la foi. Ces écrits ne sont pas parallèles aux modalités successives de la réalisation de sa vocation propre ; ils s'en dégagent et ils en sont l'expression.

3°) Si le discours de Pie XII attire l'attention du peuple chrétien sur un aspect spécifique de la fulgurance de cette vie terminée dans la constellation des bienheureux, les *Ecrits spirituels*, ainsi irradiés, permettent de suivre la douloureuse formation de l'astre et son ascension, par désappropriation, jusqu'au zénith de l'humanité.

Dans ces remarques n'y a-t-il pas autant de raisons justifiant cette publication, qui est stimulante.

XXe s.

- Odir J. DIAS.- *Jacques Maritain al cardinale Lépicier : dieci lettere dal 1923 al 1932*. Extrait de "Studi storici dell'Ordine dei Servi di Maria", an XXXI, 1981, fasc. II, pp. 279-344.

Dans le fonds Lépicier de l'Archivio O.S.M., se trouvent dix lettres reçues de J.M. entre 1923 et 1932 au sujet d'une édition en français du *Monde invisible* du P. Lépicier (religieux O.S.M., visiteur apostolique en Inde en 1924, card. en 1927). J.M. introduit chez D.d.B. cet ouvrage qui sort de presse en 1931 dans la collection "Bibliothèque française de philosophie, nouvelle série", dirigée par J.M.

L'édition de ces dix lettres est précédée d'une substantielle introduction

- Henri cardinal de LUBAC.- *Méditation sur l'Eglise*.- Paris, Desclée de Brouwer, collect. Théologie n° 27, 1985, 334 p.

Cette réédition d'un ouvrage devenu vite célèbre, parce que composé entre 1945 et 1950 pour des journées sacerdotales, avait déjà vu deux éditions successives, en 1952 et en 1953. Il est bon qu'il soit réédité une fois encore (est-ce un "signe des temps" ?), car la doctrine spirituelle qui le sous-tend ne demeure pas liée aux bouleversements immédiatement consécutifs à la Seconde Guerre mondiale : il s'agit, tout simplement (pourquoi cela serait-il étonnant qu'il en fût ainsi ?), d'exprimer l'amour fervent de l'Eglise nourri de l'expérience de la Tradition bi-millénaire.

- Henri cardinal de LUBAC.- *Entretien autour de Vatican II*.- Paris, France Catholique-Cerf, 1985, 144 p.

En publiant une interview, riche de souvenirs et de réflexions, le cardinal de Lubac, tout en demeurant d'une grande délicatesse envers les personnes et malgré la retenue qu'il s'impose, met en lumière le sens authentique de Vatican II, en particulier sur des points sensibles. Sous cet aspect, son cardinalat d'aujourd'hui peut apparaître comme la consécration de beaucoup d'obscures fidélités et son ouvrage de l'été 1985 comme leur voix autorisée. Et, pour demain, il rend le service de donner un écrit qu'il restera à l'historien du XXe s. le soin de décrypter : car les allusions nombreuses que contient ce texte mettront sur la piste d'un certain nombre d'aspects, actuellement peu connus, qui pourront alors prendre la place qui leur revient.

Pologne

- Catherine de BAR (Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, 1614-1698).- *En Pologne, avec les Bénédictines de France. Documents originaux, réunis et présentés par les Bénédictines du Saint-Sacrement de Rouen*.- Paris, 1984, 456 p.

Il faut féliciter les Bénédictines du Saint-Sacrement (sur leur fondatrice cf. bulletins III,18 ; IV,33 ; VII,34 ; IX,34 ; XIV,42 et 43) d'avoir réalisé ce volume, qui témoigne, d'une manière très vivante, de liens spirituels entre la France et la Pologne (cf. aussi, dans les Actes du congrès de Toulouse, pp. 199-200) tout au long de trois siècles. La fondation du monastère des "Sacramentines" de Varsovie résulte de l'accomplissement d'un vœu de la reine Marie-Casimire par son époux le roi Jean III Sobieski, après qu'il eut en 1683 délivré Vienne menacée par les Turcs.

Ce volume livre en quelque sorte le dossier du monastère : lettres écrites de France ou de Pologne, chroniques, notices nécrologiques, correspondances diverses, permettent de suivre, comme *in vivo*, l'histoire des fondations polonaises : Varsovie (et Rome, fondation désirée par la reine de Pologne), Lwów, Siedlce ... pendant toute cette période...

Certes les documents laissent discerner les conditions matérielles, voire quelques difficultés, qui sont presque du ressort de l'anecdote. Mais, à travers les détails eux-mêmes, apparaît la réalisation d'un grand dessein : l'implantation, le développement d'une communauté religieuse, vouée à l'adoration, et dans laquelle veut demeurer vivant le souci de l'amour fraternel jusqu'au don de soi, - perspective dans laquelle la spiritualité "victimale", loin d'être l'expression d'une théorie "psy...", jaillit au contraire d'un vécu simple et sain.

Il est bon que soit reproduite la "lettre circulaire du monastère de Varsovie" concernant la journée du 31 août 1944, et le geste de ces moniales dont un grand nombre se sont "offertes en victimes pour le salut de la patrie".

Les notes, nombreuses et substantielles, ainsi que l'index, manifestent la qualité de cette publication de documents, qui est très précieuse.

- Jerzy POPIELUSZKO.- *Le chemin de ma croix. Messes à Varsovie.* - Paris, Cana, 1984, 198 p.

Cette publication conserve pour l'histoire la texture des "Messes pour la patrie" célébrées à Saint-Stanislas-Kostka de Varsovie par le vicaire J.P., de février 1982 à sept. 1984, avec le texte des homélies qu'il a données à l'occasion de ces cérémonies.

Ces documents sont en même temps un témoignage.

Yougoslavie

- *Correspondance Frane Bulić - Hippolyte Delehaye*, recueillie par Ivan Ostojić (+) et publiée par Drago Šimundža.- Split, 1984, 220 p.

Ce sont les fouilles de Salone qui sont à l'origine de cette correspondance de 285 lettres échangées entre Mgr Frane Bulić et le P. Hippolyte Delehaye, bollandiste, entre 1893 (à la veille donc du 1er congrès international d'archéologie chrétienne, organisé précisément à Split-Salone) et 1934 (date de la mort de Bulić). Après Rome, Salone est sans doute le lieu de plus riche par l'ensemble des vestiges paléochrétiens qui s'y trouvent rassemblés : trois basiliques cémétériales et nombre de sépultures chrétiennes, un amphithéâtre où furent martyrisés bien des chrétiens ; et, intra muros, un baptistère, deux basiliques, un consignatorium, etc. le tout datant des IVe et Ve s. et expliquant l'importance du siège de Salone au VIe s. Ainsi, la Dalmatie n'est pas seulement célèbre par les préoccupations qu'en a eues saint Paul (Ro.XV,19 ; II Tim.IV,10). Les pierres témoignent d'une pénétration chrétienne au IIIe s. - d'origine syrienne, semble-t-il - éprouvée par la persécution, et d'une communauté chrétienne florissante au lendemain de la persécution, dans cette ville où le tombeau de Dioclétien fut transformé en basilique épiscopale.

Les traces des martyrs dalmates qu'exhumait Bulić ne pouvaient que retenir l'attention du bollandiste Delehaye.

Ainsi, c'est l'histoire de l'archéologie chrétienne au tournant du XIXe-XXe s. et c'est la question du renouvellement de l'hagiographie chrétienne qui sont en jeu à travers cette correspondance.

Il faut savoir gré au regretté Mgr Ivan Ostojić d'avoir entrepris la collation de cette correspondance et à Mgr Drago Šimundža d'en avoir mené à bien l'édition.

Addendum : La lettre 136, de Bulić à Delehaye (p. 109), du 20.9.1909, est écrite de Würzburg.

- ARCHEOLOSKI MUZEJ U SPLITU.- *Don Frane Bulić : Katalog izložbe.*- Split, 1984, 208 p.

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de Mgr Bulić, le Musée archéologique de Split, dont il avait été pendant près d'un demi-siècle le maître-d'oeuvre et directeur, et qui conserve bien des vestiges de l'antique Salone, a organisé du 26 novembre 1984 au 26 janvier 1985, une exposition présentant la vie et l'oeuvre de Bulić par toute une série de documents de tout premier ordre classés par ordre chronologique.

Outre la description de l'exposition et la reproduction d'un grand nombre de documents présentés, le catalogue édité pour la circonstance contient plusieurs articles, parmi lesquels il est possible de citer celui de Umberto M. Fasola, vice-recteur de l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, sur les 40 lettres de Bulić à De Rossi conservées dans les manuscrits de ce dernier à la Bibliothèque vaticane, et l'article de Noël Duval, directeur de la mission française à Salone, sur "Mgr Bulić et l'archéologie chrétienne de son temps".

- *Vita religiosa morale e sociale ed i concilii di Split (Spalato) dei secc. X-XI.* Atti del symposium internazionale di storia ecclesiastica, Split, 26-30 settembre 1978. A cura di A.G. MATANIĆ.- Padova, Antenore, 1982, XXVIII + 572 p.

L'ensemble des communications présentées lors du 1er symposium international d'histoire ecclésiastique, tenu à Split du 26 au 30 septembre 1978, témoigne de la complexité de la situation politique, culturelle et religieuse, aux Xe-XIe s., de ce qui était l'ancien Illyricum. Au moyen âge s'y rencontrent, en effet, des influences venues de l'Occident et de l'Orient : Rome et les empereurs d'Occident d'une part, l'influence de Byzance d'autre part, - les influences religieuses ne coïncidant avec les zones d'influences politiques, ni en Croatie ni en Dalmatie. Le rôle du pape de Rome, les questions de juridiction ecclésiastique, de liturgie (l'emploi de la langue glagolitique, le rit latin, etc.), de formation des clercs, etc. sont envisagés dans les cinq ou six synodes de Split des Xe-XIe s., où apparaît la séparation du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil et où s'affirme le principe de la "concordia inter sacerdotium et imperium".

La richesse documentaire et la valeur scientifique des Actes de ce symposium international, où l'usage de la langue française déborde de beaucoup le nombre des participants français, manifestent une certaine ignorance réciproque des latins et des slaves (la longue note des pages 113-114 en est une illustration : l'auteur ayant dû "profondément" modifier le texte de son intervention entre le moment où il l'avait prononcée et le moment où il l'a donnée pour l'impression). Sans doute peut-on voir dans cette rencontre une ébauche d'"oecuménisme scientifique", pour reprendre les termes du message du Secrétaire d'Etat.

Dans ce contexte et dans cette perspective, qu'il soit ici permis de souligner l'importance de la lettre autographe, du 15 septembre 1985, de S.S. Jean-Paul II pour le 2e symposium international d'histoire ecclésiastique tenu à Split du 30 sept. au 5 oct. 1985 : c'est, semble-t-il, le premier document pontifical officiel rédigé en langue croate.

- *Zografhe.*- Revue d'art médiéval. Publication de l'Institut d'histoire de l'art de la Faculté de philosophie de Belgrade. N° 14, 1983, 92 p.

Le bulletin (XXIII-52) a déjà présenté cette publication annuelle. Le n° 14 est largement consacré à l'étude de fresques de monuments religieux et à l'étude d'icônes, conservées notamment en Serbie et Macédoine, en Géorgie, etc. On trouve aussi une étude sur les rapports et différences existant entre l'art des Balkans au début du XIIIe s. et les peintures russes : les ressemblances provenant de la vie spirituelle qui "se développait dans un mouvement commun à tous les Etats chrétiens", les "différences dans les caractéristiques des figures" étant liées à des conditions historiques différentes. Les belles photographies qui accompagnent chaque texte en favorise une meilleure lecture. De ces études il ressort clairement que l'intelligence de ces peintures religieuses a besoin de recourir à la médiation de la culture chrétienne qui les a inspirées.

La Commission des travaux historiques, instituée auprès de la Bibliothèque historique de la ville de Paris par arrêté du 24 novembre 1983, a repris les travaux de recherche et de publication précédemment entrepris et leur a permis de voir le jour, en même temps que se précise un renouveau dans le domaine des travaux historiques de la ville de Paris. Trois publications témoignent de ces efforts en 1984.

- Guillaume de BERTIER de SAUVIGNY.- *La Révolution parisienne de 1848, vue par les Américains.*- Ville de Paris, 1984, 240 p.

Le P. de Bertier présente, dans cette édition de textes enchâssés dans un récit suivi, un ensemble de documents (inconnus en France et parfois difficilement accessibles aux U.S.A.) qu'il avait eu l'occasion de recueillir sur les réactions américaines, de surprise et d'enthousiasme éphémère, au moment où la Seconde République remplace la Monarchie de Juillet.

La presse, tout d'abord : celle de New York, ville par où arrivent les nouvelles venant d'Europe ; celle de Washington, ville des organes officiels du gouvernement ; celle de la Nouvelle-Orléans, ville marquée par la première pénétration française en Louisiane et par le marché d'esclaves qui s'y accomplit. Puis viennent quelques témoignages d'Américains présents à Paris : sur la fièvre des journées de février ; ensuite, au sujet des semaines où se font jour "inquiétudes et désenchantement" ; enfin, au sujet des "horribles excès de carnage", des "cruautés" sanglantes des journées de juin, avec "la barricade où le vénérable archevêque de Paris reçut sa blessure mortelle".

La maîtrise de l'A. s'affirme dans ce volume : il est présent pour mettre en valeur le document ; il s'efface lorsque le contact est établi entre le lecteur et la page d'histoire qu'évoque le document.

- Abbé Robert AMIET.- *Le culte liturgique de Sainte-Geneviève.*- Ville de Paris, 1984, 160 p.

L'abbé Robert Amiet, professeur à la faculté de théologie de la "Catho" de Lyon, publie intégralement tous les formulaires liturgiques composés en l'honneur de sainte Geneviève depuis le XIII^e s. : d'abord, 50 formulaires de l'office (comprenant 1505 pièces) ; puis, 56 formulaires de la messe (comprenant 427 pièces). A l'intérieur de chacune de ces deux sections, les formulaires sont regroupés selon l'ordre chronologique des fêtes liturgiques (3 janvier : fête ; 10 janvier : reconnaissance des reliques le 10.1.1161 ; 28 octobre : translation du IX^e s. ; 26 novembre : miracle des "ardents", qui eut lieu le 26.11.1130 ; procession).

Puis viennent les annexes : extension du culte de sainte Geneviève à travers les siècles en France (avec 4 cartes établies de siècle en siècle, en fonction des documents récapitulés, qui témoignent de cette extension) et à l'étranger ; bibliographie des offices et messes propres de sainte Geneviève, comportant 66 titres du XVI^e au XIX^e s. ; cérémonial de la procession (1667) ; hymnographie et traduction en vers, par Pierre Corneille, des hymnes de l'office de 1665 ; textes hagiographiques, etc.

L'antiquité du culte voué à sainte Geneviève, l'extension de ce culte, l'importance des documents, présentent un intérêt évident : il faut ajouter que ces divers éléments font aussi de l'étude de ces sources, et de leur présentation, un travail de référence méthodologique.

- *Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris.* T. XX : |15 août| 1628-|14 août| 1632.- Texte édité et annoté par Henry de SURIREY de SAINT REMY et Monique LANGLOIS.- Ville de Paris, 1984, 448 p.

La publication des registres du Bureau de la Ville de Paris est évidemment

une entreprise de très longue haleine. Ici, il s'agit des 4 années des deux prévôtés de Christophe Sanguin, seigneur de Livry : ce 20e vol. reproduit la totalité du registre conservé aux Archives nationales, en tenant compte en priorité, pour cette édition critique et aussi complète que possible, des minutes conservées.

Les grands événements nationaux retentissent à travers ces textes : le renforcement de la vigilance par crainte d'une réaction protestante à l'heure de l'entrée des troupes royales à La Rochelle, puis l'entrée royale à Paris et le *Te Deum* à Notre-Dame (déc. 1628) ; le *Te Deum* lorsque les Espagnols eurent levé le siège de Casal (mars 1629) et le voyage du roi en Savoie pour y recevoir la soumission de Chambéry (avril-mai 1630) ; la "Journée des Dupes", les mesures contre les partisans de la reine-mère et l'exécution du maréchal de Marillac (mai 1632). Sans oublier d'autres événements ; commémoraisons rituelles (anniversaires de l'expulsion des Anglais hors de Paris le 13.4.1436 ; de la soumission de Paris au roi Henri IV le 22.3.1594) et processions (avec ce qui concerne les cierges) ; ainsi que les événements occasionnels : obsèques de la princesse de Condé (oct. 1629) ou d'échevin (p.ex. oct. 1630) ; ou bien l'incendie qui détruit les combles et le clocher de la Sainte-Chapelle (juillet 1630).

Dans le même temps, la gestion quotidienne de la ville apparaît sur le vif : ce qui concerne la santé, la police, les impôts, les douanes, la voirie, les transports, etc. Les questions d'adduction d'eau et de construction de fontaines publiques reviennent fréquemment. La navigation et la construction des ponts sur les affluents de la Seine, dont dépend le ravitaillement de la capitale, sont évoquées d'autant plus souvent que la période est critique et que plane la menace d'un manque de pain (d'où les mesures pour éviter la pénurie de blé et la spéculation). La population parisienne se révèle assez prompte à s'émouvoir : un commencement de soulèvement populaire (février 1631) contre un accroissement d'impôt sur la vente du vin, une menaçante "assemblée de populace vers le quai Malaquais" (juillet 1632). L'importance du rôle des marchands, à qui sont accordées des armoiries, est perceptible. Mais aussi le développement de la misère : des ateliers publics sont créés pour faire travailler les "valides faineans", les "mandians valides". De même, il est nécessaire d'agrandir les bâtiments de l'Hôtel-Dieu pour "les pauvres malades [...], qui sont aujourd'huy en si grand nombre qu'il est impossible de pouvoir subvenir à leur nourriture et entretenement sans l'assistance des aulmones des gens de bien" ; aussi "les Prevost des Marchans et Eschevins de la Ville" adressent-ils au pape une supplique pour obtenir en faveur de l'Hôtel-dieu "pardons et indulgences, avec permission de recueillir dans les dioceses de ce royaume les charitez des fidelles chrestiens".

C'est bien la vie de cette ville capitale qui frémit de page en page, tout au long de cette publication de documents, qui honore l'A. (pour son acribie et ses annotations aussi sobres que rigoureuses) et la ville de Paris (pour avoir repris cette édition) : par delà l'histoire d'une institution municipale, c'est une page de la vie des hommes.

- *Discours internationaux à l'Hôtel de Ville de Paris. 1977 - 1984.* - Ville de Paris, 1984, 428 p. + 41 photographies, avec une table des illustrations.

Sans être à proprement parler une publication de la Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris, ce volume contient le texte des discours de portée internationale prononcés à l'Hôtel de Ville, à l'occasion de 49 réceptions qui y ont eu lieu depuis le 17 mai 1977 (visite du président de la République du Soudan) jusqu'au 4 juin 1984 (réception de S.S. Vasken Ier, catholico des Arméniens) Lorsque le texte de la réponse du visiteur a été communiqué, il est adjoint au texte du discours d'accueil. Dans bien des cas une photographie complète des textes. Au-delà de leur caractère officiel, beaucoup de ces importants témoignages manifestent le rayonnement international de la capitale de la France et mettent en lumière l'exercice par le maire de Paris, de sa responsabilité en ce domaine.

Parmi ces documents, certains constituent des sources de la vie de l'Eglise sur le chemin des hommes : la venue de S.S. Jean-Paul II le 30.5.1980 ; celle

du cardinal Antonio Samoré pour le congrès des archivistes de l'Eglise de France le 27.11.1979 ; les adieux au nonce Righi-Lambertini (19.6.1979) ; la réception des Chefs de missions diplomatiques ; le 20e anniversaire de l'intervention de Jean Guilton devant le concile Vatican II (13.12.1983).

Cette publication de documents montre à l'évidence que la ville de Paris n'est pas seulement illustre par son passé ; mais qu'aujourd'hui encore, comme disait Jean-Paul II le 30.5.1980, "c'est vraiment l'une des capitales du monde".

Dans les diocèses

- Mgr André MARSAT.- *Le chanoine J.-B. Coffinet 1801 1882. Sa vie.* Communication à la Société académique de l'Aube, 23 juin 1982 (Extrait du t. CXI des "Mémoires de la Société académique de l'Aube"), Troyes, 1983, 7 p.

- *La chape de l'abbaye de Montiéramey.* Communication à la Société académique de l'Aube, 21 janvier 1983 (Extrait du t. CXI des "Mémoires de la Société académique de l'Aube"), Troyes, 1983, 12 p.

Par ses communications à la Société académique de l'Aube, dont il est membre résidant, Mgr André Marsat (cf. bulletin XII, 34-35 et XXI,45) continue à transmettre vivant le souvenir du passé religieux du diocèse.

A l'occasion du centenaire de sa mort, ce sont la vie, l'action et les publications du chanoine Jean-Baptiste Coffinet qu'il présente. Cet érudit local du siècle dernier inaugura en 1841 l' *Annuaire du clergé du diocèse de Troyes* : la publication de la 1e année comprenait une brève notice historique sur chacun des anciens évêques et sur la cathédrale, ainsi qu'un chapitre concernant la "conservation des monuments religieux", qui prélude en quelque sorte au Comité archéologique diocésain "pour la conservation des monuments religieux du diocèse" (cf. bulletin XXI,45). "Collectionneur passionné d'objets anciens d'art religieux", J.-B. Coffinet a fait des dons au Musée et à la Bibliothèque de la ville ainsi qu'au trésor de la cathédrale ; à sa mort, il laissait près de 300 objets... dont la vente aux enchères publiques a provoqué une disparition regrettable. Ses publications, marquées par le style de l'époque, "ne sauraient, disait Roserot de Melin, inspirer une confiance aveugle". Du moins aura-t-il été un pionnier du renouveau en faveur de l'art sacré au milieu du XIXe s.

Une remarquable chape de l'abbaye de Montiéramey, sauvée par Mgr Marsat lors d'une visite canonique qu'il effectuait en 1963, servait à envelopper des reliques conservées dans des caisses depuis la Séparation. De la Séparation on put remonter à un procès-verbal "constatant l'authenticité des saintes reliques" de 1841 ; ce procès-verbal se réfère au "témoignage des anciens du pays" qui avaient assisté en 1791 à la translation des châsses du monastère à l'église paroissiale ; des événements révolutionnaires, on pouvait remonter à un procès-verbal de 1691, lequel signale la présence des reliques lors du pillage de l'abbaye par les huguenots le 25 août 1570. Et on trouve encore la trace d'un transfert de reliques de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune à l'abbaye de Montiéramey le 6 juin 1287. Or, c'est aussi à peu près l'époque à laquelle il faut faire remonter la confection de la chape en "opus anglicanum". Serait-ce à cause du souvenir d'un lien entre la chape et les reliques, qu'après le sac de l'abbaye en 1570 la vénérable chape a été utilisée pour conserver les précieuses reliques ? De nouveau disjointe des reliques, la chape de soie rouge, avec broderies d'or, de la fin du XIIIe ou du début du XIVE s., a pris désormais place dans le trésor de la cathédrale de Troyes.

Dans les deux cas : complémentarité du culte liturgique, de l'art sacré et des documents manuscrits, au service de la mémoire vivante du diocèse... "Cur isit, cur illi, cur non ego ?"

"Toute restauration qui ne conserverait pas fidèlement aux monuments le cachet du siècle qui les a érigés ne devrait jamais avoir lieu. Ainsi les monuments religieux qui sont celtiques, romains, mauresques ou gothiques, doivent rester ce qu'ils sont. Le style grec s'allierait mal avec celui du moyen âge..."

(J.-B. COFFINET, *Annuaire du clergé du diocèse de Troyes*, 1^e année, 1841, p. 167).

- Jean VINATIER.- *Les prêtres ouvriers, le cardinal Liénart et Rome. Histoire d'une crise, 1944-1967.* - Paris, Ed. Ouvrières-Ed. du Témoignage chrétien, 1985, 240 p.

Cette publication ne peut que renforcer l'appel lancé par le P. Vinatier (cf. supra p. 9) en faveur de l'enregistrement et de la conservation des documents indispensables pour une histoire des prêtres ouvriers.

Cet ouvrage est le témoignage d'un acteur, qui justifie l'institution des "P.O." et leur reconnaissance officielle dans l'Eglise. Il met en lumière la raison d'être du combat entrepris et poursuivi durant quatre lustres, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au décret conciliaire sur la vie et le ministère des prêtres, voté le 2.12.1965. De page en page, l'A. présente des P.O. de qualité (l'équipe du Nord et celle de la Mission de la Mer, de Dunkerque) ; il montre leur passion (au double sens du terme) pour la mission de l'Eglise, brûlants qu'ils sont de répondre aux difficultés matérielles, morales et spirituelles de la condition ouvrière. Il souligne la grandeur du cardinal Liénart, notamment en citant 3 rapports de lui : celui remis à Pie XII lors du voyage des cardinaux français à Rome, le 5.11.1953 ; celui adressé au card. Pizzardo le 31 août 1959 ; celui remis à Paul VI le 8.10.1963. Par ces rapports empreints de souffle évangélique et de noblesse humaine, il s'agissait, selon l'A., de répondre aux difficultés provenant de Rome, pour arriver à faire basculer une Eglise "tridentine" dans la fidélité à l'Evangile. Ce récit "positif" est celui d'un semeur d'espérance.

L'ouverture de certaines archives ne fera sans doute qu'accentuer cette perspective et apporter certaines précisions historiques.

Pour aller plus loin, il faut, en effet, pouvoir recourir à tous les documents. Sans doute les protagonistes de cette histoire dramatique, sauf le personnel de la Curie, apparaissent-ils déjà tous grands, nobles, etc. Mais n'apparaîtraient-ils pas encore plus grands s'il était rendu manifeste que toutes leurs difficultés ne sont pas venues seulement de Rome, et qu'ils ont été acculés à faire briller dans leur vie la célèbre sentence inspirée de l'Ethique à Nicomaque (I,9,1) : "Amicus Plato, sed magis amica veritas" en ayant à se dégager de ce que mentionnait le card. Liénart, à savoir ces "erreurs dont la gravité n'est discutée par personne et qui appellent un redressement énergique". Mais ces "erreurs" graves, dont le card. Liénart parle à Rome et dont l'A. ne nie pas l'existence (tout en apportant, p. 104 n.1, une réserve à ce point du rapport du card. Liénart), en quoi consistaient-elles ? Dans tout le déroulement de cette histoire ont-elles été dénoncées ? en quelles circonstances ? en quels termes ? par qui ? Vis-à-vis de ces "erreurs" graves, quelle fut l'attitude de "Rome" ? quelle fut celle du card. Liénart ? Celle des évêques français concernés ? quelle fut l'attitude des prêtres ouvriers ? Ceux du Nord ? les autres ? Dans chacun de ces secteurs, fut-ce une attitude unanime ? Sinon comment s'est fait le partage ? pourquoi ? etc. Dans toute cette histoire, quel rôle ont joué l'opinion publique et la presse ? S'il y a eu une "indiscrétion calculée" dans la presse (p. 184), et peut-être plusieurs autres d'ailleurs, de qui cela provenait-il ? pourquoi cela ?

Deux questions, p. ex., ne sont qu'à peine effleurées, et par des allusions du card. Liénart : Celle du "progressisme" et l'hémorragie sacerdotale en France. Or, c'est bien dans ce contexte que se situe la page d'histoire présentée.

On se rappelle que, dans le t. II de son ouvrage *De l'actualité historique*, le P. Fessard suggérait qu'il fallait sans doute faire sa place au rôle

joué, dans toute cette affaire des P.O., par un certain "thomisme traditionnel". Ce à quoi J. Maritain répondait au P. Fessard : "C'est seulement avec le P. Loew et avec les Petits Frères que je suis lié..., et il se trouve que d'une part ils ont échappé à toutes les erreurs qui ont produit l'échec en question, d'autre part qu'ils sont profondément attachés à ce que vous appelez le thomisme traditionnel" (cit. dans la *Correspondance Gabriel Marcel - Gaston Fessard*, p. 424). Cependant, s'ils ne s'accordaient pas sur le rôle joué dans l'affaire par le "thomisme traditionnel", les deux correspondants s'accordaient à reconnaître la gravité d'une crise qui débordait de beaucoup la question des P.O. et qui était marquée, selon l'expression du card. de Lubac, par "de nombreux abandons de la foi chrétienne". Il reste donc à souhaiter que l'ouverture des archives permette de mesurer jusqu'à quel héroïsme ont dû aller les héros du P. Vinatier, pour surmonter cette crise dans laquelle ils se sont trouvés impliqués.

Il faut aussi souhaiter que le recul du temps permette d'apporter un certain nombre de précisions historiques. Cet ouvrage, p. ex., révèle un curieux phénomène d'amnésie collective... vis-à-vis de Mgr Marella, nouveau nonce à Paris en 1953 : Comment se fait-il qu'on ait oublié qu'il n'était pas du tout un inconnu en France, et tout particulièrement dans ces milieux marqués par le renouveau missionnaire de l'époque ? Lorsqu'il était délégué apostolique au Japon (1933-1948) il avait eu, en effet, l'occasion d'écrire quelques lettres aux missionnaires et prêtres japonais ; or, si ces lettres étaient devenues célèbres en France, c'est parce que l'une d'elles en particulier (l'une d'elles parce qu'il y en a eu aussi une du 13.2.1938, parue sous le titre "Visions d'espoir") avait été longuement citée, lue, reprise et commentée depuis dix ans en France ; elle avait nourri, et même pour une part inspiré, la Mission de France, la Mission de Paris et toute cette génération des P.O. : parce qu'elle avait été largement citée dans *France, pays de mission ?*, de la page 115 à la page 118. Pourquoi une telle amnésie collective en ce domaine ?

Par ce qu'il dit, comme par ce qu'il ne dit pas, cet ouvrage du P. Vinatier est donc à proprement parler un document, en même temps qu'un nouvel appel à documents.

- *Tarentasia christiana. Bulletin des archives diocésaines de Tarentaise.* N° 5, juil. 1985, 33 p. polyc.

A plusieurs reprises a déjà été signalée ici l'initiative de l'abbé Marius Hudry, directeur du service des archives historiques du diocèse de Tarentaise : l'édition d'un bulletin afin de renouveler dans le diocèse le sens des archives ; plusieurs de ses éditoriaux ont été reproduits dans ce bulletin (XIX, 21-23 ; XX, 43-45 ; XXI, 16-17). Dans ce n°, qui ne parle pas explicitement d'archives mais qui témoigne d'une grande familiarisation avec ces sources documentaires, M. H. a voulu aider les curés et responsables de paroisses à présenter les retables, souvent très riches dans la région, et "mettre à la disposition de ceux qui font visiter leur église un plan, fil directeur avec des termes précis et une globalité de l'information. On a parfois tendance à ne faire comprendre et goûter que les aspects artistiques en omettant ou n'insistant pas assez sur le fondamental : un art au service de la foi catholique [...] Un retable a été et reste une catéchèse. Il ne faut pas le cacher." Après une assez longue contribution (très riche de notations empruntées aux églises de la région) de M. H. intitulée "Pour la visite d'un retable...", vient un "Essai de lecture d'un retable : le retable-majeur d'Hauteville-Gondon" de Jean-Paul BERGERI.

Le jubilé de Saint-Bertrand de Comminges a été célébré d'une manière particulièrement solennelle du 1er au 5 mai 1985. Un colloque a eu lieu à Saint-Gaudens le 20 avril sur "L'Eglise et les droits de l'homme de saint Bertrand à Jean-Paul II", avec interventions de Henri Gilles et Jean Rocacher, pour l'époque de saint Bertrand, et de René Coste, pour la période contemporaine. Et une plaquette de 88 pages, intitulée *"Mieux connaître Saint-Bertrand. Mélanges*

historiques par un groupe d'enseignants" (aux éditions de la cathédrale), contient : des témoignages (card. Garrone, card. Guyot, Mgr Collini, les 3 archevêques successifs) ; des "grands textes" historiques, marqués par l'actualité présente (Paul Amargier, Jean Rocacher, Pierre Gérard, Jean Castex, Jean-Claude Meyer) ; et des "Mélanges", qui évoquent quelques harmoniques de saint Bertrand.

Cette célébration, tout en se voulant fidèle à l'enracinement historique, a visé aussi à présenter la valeur permanente de certains aspects humains et spirituels : il importe de "servata tradere viva" !

Chez les religieux

- Jacques DUBOIS.- *Les ordres monastiques.* - Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ? n° 2241, 128 p.

Plus d'un millénaire et demi de vie monastique ou érémitique : en Orient, en Occident, et dans les différents pays. Les débuts, les initiatives diverses, les moniales aussi. L'évolution, saint Benoît, Cluny, Cîteaux, Chartreux et moniales chartreuses, ainsi que les différents ordres de moniales au sens strict en France (Fontevraud, le Paraclet, etc.). Les congrégations, la querelle Rancé-Mabilion, l'effondrement du XVIII^e s., la reconstruction du XIX^e s. Enfin, la situation présente dans l'ordre bénédictin, dans l'ordre cistercien, et hors de la règle de saint Benoît (mais... *L'Annuario pontificio* n'indique-t-il pas 5 monastères de moniales chartreuses ?)

Petit guide commode et clair, qui sera unanimement apprécié et dont on saura gré à dom Dubois.

- *L'abbaye Saint-Wandrille de Fontenelle.* N° 32, 1983, 60 p. ; n° 33, 1984, 60 p.

La revue *L'abbaye Saint-Wandrille* avait publié, d'année en année depuis 1951, de nombreux éléments qui constituent au bout de 31 ans une histoire générale du monastère (qui compte 36 saints ou bienheureux, presque tous du 1^{er} millénaire), récapitulée en une table des matières parue dans le n° 33, pp. 57-60. Toute la collection des 31 premiers numéros annuels peut être encore obtenue, soit avec des numéros anciens qui restent, soit, pour les numéros épuisés, par des photocopies.

A l'occasion du centenaire du 1^{er} livre de chant grégorien (1883), restitué selon les mélodies antiques grâce à dom Joseph Pothier (1835-1923), premier abbé de l'abbaye restaurée en 1895 à partir des moines de Ligugé, la revue a entrepris de publier la vie qu'avait rédigée dom Lucien David (+1955), le disciple et collaborateur le plus proche de dom Pothier ; et l'on suit ainsi : la recherche des manuscrits ; les débuts du mouvement grégorien et les premiers congrès ; la publication du *Liber gradualis*, dont, en un premier temps, Léon XIII loua la valeur scientifique, mais non l'usage liturgique ...

- Vincenzo BENASSI, Odir J. DIAS, Faustino M. FAUSTINI.- *I Servi di Maria. Breve storia dell'Ordine.* - Roma, 1984, 264 p.

Divers articles ou recensions publiés dans ce bulletin (XI, 33-37, 47 ; XII, 44 ; XIII, 26-27) ont déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur les archives de l'Ordre des Servites de Marie : sur leur importance et le sérieux avec lequel elles sont exploitées. Ce sont bien des sources archivistiques et des recherches historiques rigoureuses qui font la valeur de cette histoire antérieurement parue chapitre par chapitre dans une revue missionnaire de l'Ordre. Malgré son caractère originel d'oeuvre de vulgarisation, cette publication laisse apparaître la spiritualité de l'Ordre. La spiritualité y est présente comme dans la vie qu'elle évoque. C'est bien "servata tradere viva" !

- Giuseppe M. BESUTTI, o.s.m.- *Saint Philippe Benizi. 1233-1285. Profil biographique.* - Montréal, 1985, 64 p.

A l'occasion du 6e centenaire de la mort de saint Philippe Benizi, le P. Besutti a été amené à rédiger, pour être publiée au Canada, cette petite plaquette. Il a fait ce travail d'après les plus anciennes biographies (dont celle qu'il a lui-même découverte en 1966 dans un manuscrit de la Bibliothèque Augusta à Pérouse, et qui semble avoir été écrite avant 1340) et les recherches historiques anciennes ou récentes. L'Ordre des Servites de Marie fut fondé par 7 marchands de Florence en 1233, c.à.d. l'année même de la naissance de saint Philippe. Celui-ci entre dans l'Ordre et en devient Prieur général en 1267. Homme de paix, maître de saints, modèle marqué - à l'école de Marie - par l'humilité et l'amour du prochain, il est considéré comme "le Père de l'Ordre".

Opuscule rigoureux et transparent de la vie dont témoignent les sources historiques.

- André DODIN.- *La légende et l'histoire : de Monsieur Depaul à saint Vincent de Paul.* - Paris, O.E.I.L., 1985, 216 p.

Le P. A. Dodin, c.m., a entrepris, pour sa thèse de doctorat en théologie, de décaper la vie officielle de M. Vincent. A longueur de pages, il analyse, pour la dénoncer et la réfuter, ce qu'il considère comme la vulgate hagiographique rédigée par Abelly, ancien "mardiste" et ancien évêque de Rodez. Ce n'est donc pas d'une biographie critique de M. Vincent qu'il s'agit, mais d'une critique de la vie d'Abelly.

Même si le ton général de l'ouvrage semble faire de cette thèse un "règlement de compte", il ne faudrait pas pour autant refuser a priori d'envisager que toute cette dissection fût pertinente. Et, si cette dissection est effectivement pertinente, il faut savoir saluer le courage qu'a eu le P. Dodin de braver trois siècles de conformismes et même de double langage (si l'on songe à ce qui est rapporté p. 195).

En toute hypothèse, il reste cependant à regretter que ne soient pas levées quelques incertitudes historiques dont les protagonistes interviennent dans le récit. Ainsi, il est regrettable que la question du sermon de la messe du 8 déc. 1651 dans la chapelle du Verbe Incarné ne soit pas élucidée ; d'autant plus que, en l'occurrence, l'origine de l'ouvrage d'Abelly sur "La tradition de l'Eglise [...] envers la T.S. Vierge Marie" (qui est évoqué aussitôt après la visite canonique du printemps 1652, et à juste titre puisque l'ouvrage est de la fin 1652) en aurait peut-être été éclairée. De même, il eût aussi été souhaitable que certaines questions de fond fussent mises en belle lumière : ainsi, l'étude aurait sans doute gagné à ne pas sembler restreindre la question de la méthode en histoire religieuse à une opposition à Abelly.

Que de telles questions soient soulevées par cet ouvrage, c'est bien le signe que ce travail universitaire est au moins stimulant pour l'esprit. Et, si les conclusions de l'auteur sont effectivement pertinentes, il reste à souhaiter d'une part qu'il continue à les étayer solidement et iréniquement, et d'autre part que les conséquences pratiques en soient tirées dans le contexte de la mise en oeuvre des exigences de l'aggiornamento post-conciliaire.

- Luigi MEZZADRI.- *Vincent de Paul (1581-1660).* Traduit de l'italien par Jean-Pierre Bagot.- Paris, D.d.B., 1985, 208 p.

Voulant faire une oeuvre de vulgarisation, l'A., lazariste italien, n'apporte citations ou renvois qu'aux 14 volumes des oeuvres de saint Vincent de Paul ; pour le reste, il se contente de donner 4 pages d'"orientations bibliographiques".

Assurément, cette biographie est rendue vivante par l'évocation des différents aspects du contexte humain de la pauvreté au XVIIe s. : pauvreté des villages des Landes où naquit Vincent, pauvreté à Paris comme dans les campagnes, misè-

res de la Fronde, situation des enfants trouvés, des galériens, des malades, etc.; d'où les remèdes qu'avec vigueur veut apporter Vincent; assistance spirituelle et corporelle aux pauvres par les Filles de la Charité, ainsi que missions populaires, missions extérieures, ministère auprès des prêtres, par les prêtres de la mission, etc. Mais, pour broser ce contexte en termes très chauds, l'A. reste tributaire des ouvrages consultés, non seulement pour les faits rapportés, mais aussi parfois pour certaines interprétations plus séduisantes peut-être qu'assurées.

Il n'en reste pas moins que l'A. laisse percevoir l'importance décisive de l'engagement personnel du fondateur de la congrégation à laquelle il appartient. A ce titre, selon ce qu'il dit lui-même, il "s'est également fait un devoir de diffuser dans le grand public telles ou telles idées qui ont germé dans le cadre de sa communauté au long de ces années."

- Georges-Albert BOISSINOT.- *Un homme tout charité.* - Québec, Ed. Anne Sigier, 1983, 330 p.

"Un homme tout charité", ainsi avait été appelé Jean-Léon Le Prevost, fondateur des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul. Cet ouvrage d'un des membres de cette congrégation (qui pense que "histoire et spiritualité vont bien ensemble") vise à présenter les enseignements contenus dans les lettres et les écrits du P. Le Prevost. Il est opportun de signaler cet ouvrage dans le bulletin qui contient déjà un article sur la collaboration entre les archivistes de deux congrégations apparentées (cf. supra p. 12) et qui contient aussi une évocation de l'archiviste des Fils de la Charité (cf. infra, p. 74).

Revenu à la foi de son enfance dans le sillage de Lacordaire et Montalembert, J.-L. L.P. se convertit aux pauvres à l'école de Emmanuel Bailly et Frédéric Ozanam (cf. Bulletin XIX, 32-33) et découvre "le Dieu de la charité", à qui il se donne sans retour. De page en page, on suit le développement d'une expérience spirituelle qui s'épanouit dans sa consécration religieuse et l'institution des Frères de Saint-Vincent-de-Paul qui, pour réaliser l'amour des pauvres, "devraient se faire bien humbles, bien petits et entrer pour ainsi dire incognito", vivifiés par "une fraternité vivante" expérimentée dans leur propre communauté et prolongée par ceux qui y sont "associés"; car "il semble qu'il manque à la gloire du christianisme d'avoir spiritualisé et ennobli l'industrie moderne, comme il a vivifié et relevé le travail dans tous les temps".

L'opuscule "pro manuscripto" présenté par Jean Morin et Serge GRANDAIS, sous le titre *Prier avec Jean-Léon Le Prevost* (Québec, 1983, 91 p.) témoigne de la volonté de la communauté actuelle de se renouveler dans l'esprit du fondateur, comme ils veulent le faire par un retour aux sources dont témoigne aussi la collection de *R.S.V. Documentation* (cf. bulletins XII-43, XIII-38, XV-51). Dans la suite de ces numéros consacrés à une présentation de documents émanant des origines de leur congrégation, ils inaugurent une nouvelle série consacrée à leur premier frère, Clément Myionnet: lettres, écrits de jeunesse, extraits de journal, notes diverses, rappel de la fondation des conférences de jeunes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul le jour de Noël 1845, vocation - aussi - de Maurice Maignen qui en 1846 se joint à Le Prevost et Myionnet.

Divers

- Don Vincenzo LELIEVRE.- *Les jeunes peuvent-ils être canonisés?* - Paris, Téqui, 1984, 530 p.

Cette thèse de droit canonique, soutenue à l'Angélique en 1984, soulève la question de la canonisation des jeunes confesseurs ou vierges, non martyrs: tout le problème tourne autour de l'héroïcité des vertus. Chez les jeunes, l'héroïcité

des vertus est-elle possible ? existe-t-elle ? peut-on établir des critères permettant d'en juger ?

L'A. étudie cette question à partir de la tradition et de la pratique de l'Eglise, ainsi qu'en analysant les études théologiques et canoniques. Parmi les 136 cas de jeunes de moins de 21 ans, dont l'étude a été entreprise, l'A. n'a pas de peine à dénombrer, dans les travaux de la S.C., tous les jeunes canonisés depuis la création de la S.C. et avant le Code de 1917 puisqu'il n'y en a eu qu'un, saint Stanislas Kostka, mort à 18 ans en 1568, béatifié en 1605, canonisé en 1726 (en même temps que saint Louis de Gonzague, de trois ans son aîné). Pour les bienheureux, c'est aussi simple, puisqu'il n'y a que Jeanne d'Arc, morte à 19 ans en 1431, béatifiée en 1909 (canonisée en 1920, donc après 1917).

Depuis le Code de 1917, on trouve saint Dominique Savio, mort à 14 ans $\frac{1}{2}$ en 1857, béatifié en 1950, canonisé en 1954 ; et un bienheureux, Nunzio Sulprizio, jeune ouvrier mort à 19 ans en 1836 et béatifié en 1963. Il y a aussi quatre vénérables : une clarisse française de 19 ans ; un salésien argentin de 18 ans $\frac{1}{2}$; un novice passioniste italien de 14 ans $\frac{1}{2}$; une novice carmélite de la Charité, espagnole, de presque 20 ans. En outre, 8 causes sont officiellement introduites.

Il y a, dans cette prise en considération de la sainteté chez les "jeunes", chez les "adolescents" et même chez les "enfants" un phénomène qui semble retenir l'attention depuis une cinquantaine d'années. Les études des théologiens et canonistes, depuis l'entre-deux-guerres, aboutissent, d'après l'analyse qu'en fait l'A., à la conclusion qu'il s'avère nécessaire, pour chaque cas, de pouvoir établir qu'il y a eu maturité suffisante pour l'acquisition des vertus héroïques. Et c'est là qu'intervient la considération de la pratique de l'Eglise à l'égard des martyrs. La pratique ancienne, prolongée par la S.C. (32 jeunes martyrisés de moins de 21 ans déjà béatifiés ou canonisés, dont 10 de 7 à 14 ans) "donne un argument très fort en faveur de la capacité des jeunes confesseurs aux vertus héroïques".

Reste aux archivistes à recueillir et conserver les traces de cette forme de sainteté : si Dominique Savio a pu être canonisé, c'est parce que sa vie, écrite par saint Jean Bosco, a été conservée...

- Thierry LELIEVRE.- *100 nouveaux saints et bienheureux de 1963 à 1984.* - Paris, Téqui, 1985, 328 p.

Cet ouvrage de vulgarisation récapitule tous les saints et bienheureux, illustres ou obscurs, qui furent proclamés tels de 1963 au 15 août 1984, par Paul VI (21 saints et 31 bienheureux) et par Jean-Paul II (8 saints et 40 bienheureux); il donne ensuite l'enseignement sur la sainteté, tel qu'il se dégage des homélies du pape pour ces diverses cérémonies.

Cet ouvrage est évidemment précieux pour la piété. Mais on regrette que rien ne permette de distinguer ce qui est texte pontifical et ce qui est texte de l'A. De plus, dans le cas d'emprunts à un texte pontifical, on pourrait souhaiter savoir où l'A. l'a puisé ; et, s'il y a eu traduction, à qui est due cette traduction, etc. Ces indications n'auraient sûrement pas gêné la piété. Elles auraient rendu service à tous ceux qui ont le souci de répondre à l'appel universel à la sainteté, répercuté par Vatican II, en leur permettant de se référer à l'enseignement du Magistère, comme cet ouvrage y invite.

- Paul GUEYRAUD.- *La chronique des Gueyraud. Contribution à l'histoire économique et sociale du XIXe siècle.* - Marseille, 1976, 367 p.

L'abbé Paul Gueyraud, nouveau directeur du service des archives historiques du diocèse de Marseille, est depuis un certain temps déjà président de la Société de statistiques, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence, et aussi président du centre généalogique du Midi-Provence. Les recherches qu'il a poursuivies pour retrouver les éléments biographiques lui permettant de camper une his-

toire des membres de sa famille ont abouti à cette "chronique" dans laquelle se succèdent les diverses générations.

La 1^e partie évoque "les Gueyraud sous l'Ancien Régime", du XVII^e au début du XIX^e s. Les deux parties suivantes, qui constituent l'essentiel de l'ouvrage, mettent en scène "une famille provençale dans la vie économique, politique et religieuse du XIX^e s.", puis "les petits-fils de Daniel Gueyraud de la guerre de 1870 à la 1^e guerre mondiale". En même temps qu'apparaissent les protagonistes d'une ascension sociale, agissant sur le plan de leurs activités professionnelles (fours à chaux de Lafarge ; introduction de la machine à vapeur dans l'agriculture ; verreries marseillaises ; haute finance parisienne), on voit aussi certaines activités déboucher sur des responsabilités consulaires : des chemins de fer romains au consulat du Saint-Siège à Marseille (de 1869 à 1881) ; et, à la génération suivante, une carrière consulaire sous la 3^e République, dont le plus haut période est sans doute le protectorat français en Terre Sainte de 1908 à 1914. Et, tout au long de ce XIX^e siècle qu'une lecture "engagée" éprouve ordinairement le besoin de définir par le mot de "déchristianisation", voilà ce qu'on discerne chez des êtres non pas imaginaires ou artificiellement fabriqués pour les besoins de la démonstration mais bien réels et évoluant dans leurs réseaux de relations, c'est une redécouverte de la foi en symbiose avec les pôles de son renouvellement. Quels sont les foyers de cette évangélisation en profondeur ? Ce sont les collèges catholiques, tout d'abord, où sont élevés les jeunes Gueyraud, ainsi que le Cercle des jésuites de la Mission de France, le tiers-ordre de saint François ou le zèle de Lacordaire pour la restauration des Lieux-Saints de Provence ; c'est encore le rayonnement du pontife romain et des impulsions qu'il communique ou soutient (qu'il s'agisse de la statue de l'Immaculée Conception au lendemain de la proclamation du dogme, ou de l'activité missionnaire de Mgr de Mazenod, ou bien encore de la défense du pouvoir temporel du pape ou de l'accueil des pèlerins à Rome, voire - sans grande illusion - l'emprunt pontifical de 1866) ; ce sont aussi les "oeuvres" qui stimulent générosité et dévouement : Société de bienfaisance et de charité, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, soutien à l'oeuvre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, conseil des sociétés de secours mutuel, société marseillaise pour l'amélioration des logements ouvriers ; de même qu'à Paris, ce sont le Cercle du Luxembourg, la Conférence Olivaint, l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; en province, la Catho d'Angers ; à l'étranger, les écoles catholiques de Constantinople, les problèmes des Lieux Saints et là - comme à Rome - l'accueil des pèlerins.

Ainsi, cette chronique d'une famille n'est pas seulement une "contribution à l'histoire économique et sociale du XIX^e s.", elle est davantage : elle témoigne, en effet, du "patrimoine spirituel" que représentent dans une famille le "retour aux vérités de la foi" et même les vocations religieuses dont cet humus favorise l'éclosion.

La discrétion de Paul Gueyraud vis-à-vis des vivants, recensés dans la 4^e partie, est le signe d'une pudeur légitime et, à l'égard de chacun, le respect d'une vie dont la courbe n'est pas achevée : "L'avenir dira quels seront, parmi eux, les véritables successeurs de ces êtres que nous avons fait revivre, quels services ils rendront et quelle place ils occuperont dans l'Eglise et dans la société civile.". Les souhaits que l'A. formule pour ses proches semblent annoncer, au sein d'une famille, la question de Jean-Paul II au Bourget : "Qu'as-tu fait de ton baptême ?"

La passion généalogique s'allie dans cet ouvrage à la rigueur de l'enquête historique (étayée par un important fonds d'archives familiales) et à la perspicacité du prêtre-éducateur que l'A. aura été pendant plus de 30 années de sa vie. Cette étude aura excellemment préparé l'abbé Gueyraud à "servata tradere viva", à servir la mémoire du diocèse de Marseille en étant attentif à la vie profonde de ce diocèse pour la transmettre vivante.

- Jean PIHAN.- *Merci pour le passé.* - Paris, Fleurus, 1985, 188 p.

Id. *Une sainte de notre terroir : Opportune, abbesse aux temps mérovingiens.* - Coutances, 1984, 85 p.

Les souvenirs de celui qui est devenu l'archiviste des Fils de la Charité (et qui évoque dans ce même n° du bulletin, p. 12, le fruit de sa collaboration avec l'archiviste d'une congrégation apparentée) constituent un document d'histoire sur trois quarts de siècle. C'est son enfance et son adolescence dans un climat où la foi est aussi naturelle que la respiration ; il y a aussi les humbles joies, comme les deuils les plus éprouvants ; il y a la découverte du don de soi au patro, dans le scoutisme ; puis, c'est le sana, le séminaire, le noviciat. Près de 20 ans à Coeurs vaillants, rue de Fleurus, la fidélité au P. Gaston Courtois, le B.I.C.E. (Bureau international catholique de l'enfance), l'U.R.E.P. (Union des religieuses éducatrices paroissiales), les O.P.M. (Oeuvres pontificales missionnaires), etc. Ces pages laissent voir le fonctionnement de la pastorale au jour le jour. Plus que la révélation du dessous des cartes, il y a, dans ce livre, l'évocation de la vie, il y a le souvenir des hommes, des prêtres, des religieux, des laïcs... ceux qu'a rencontrés un homme : derrière les fonctions, derrière les grands événements, ce sont des hommes qui à leur modeste place font le tissu de l'histoire. En ce sens, ce livre est sans doute un document : dans un siècle, et peut-être avant (l'A. a déjà été obligé de donner quelques explications), un petit livre de souvenirs comme celui-ci sera peut-être une clé permettant de retrouver le climat d'une époque disparue.

On se rappelle que le P. Pihan avait naguère publié une plaquette sur *Sainte Walburge en son temps et de nos jours* (cf. Bulletin, XV-55), voici, avec sa *Sainte Opportune*, à l'occasion du 1200^e anniversaire de la communauté d'Almenèches (diocèse de Séez), une plaquette sur une abbesse, dont on ne sait rien, sinon que son culte, antérieur aux invasions normandes, est un témoin irrécusable de son existence, et que ce culte s'est répandu, avec ou sans celui de son frère, évêque et martyr, Chrodegang (il reste encore une rue Sainte-Opportune à Paris).

- Gérard CHOLVY.- *Une image de la jeune fille entre les deux guerres : les bulletins diocésains de la jeunesse catholique féminine.* Extrait de "Education et images de la femme chrétienne en France au début du XX^e s., à l'occasion du centenaire de la mort de Mgr Dupanloup" (Sous la direction de Françoise MAYEUR et Jacques GADILLE).- Lyon, L'Hermès, pp. 189-195.

A partir d'un dépouillement partiel de 35 bulletins de Fédérations diocésaines de jeunes filles des années trente, G.C. croit diagnostiquer, dans ce secteur, des efforts en vue d'un renouveau de vie religieuse et liturgique, d'ouverture aux autres, d'éducation vis-à-vis des loisirs, le tout orienté vers une adaptation de la femme "à son rôle providentiel", à savoir le mariage. "Curieusement, brèves sont en effet les allusions à celles qui ont choisi 'la meilleure part', la vocation religieuse." Cette remarque est-elle à rapprocher d'un phénomène concomitant, qui est celui-ci : les années trente sont aussi l'époque où en France a commencé la baisse des effectifs des communautés féminines.

- Les amis de la J.E.C.F.- *Témoignages pour une histoire de la jeunesse étudiante chrétienne féminine. 1957-1965.* - J.E.C.F., 1985, 26 p.

Malgré leur brièveté, ces pages visent à garder pour l'histoire le souvenir du redémarrage de la J.E.C.F. entre 1957 (après la crise consécutive au sabotage de l'A.C.J.F. de 1956) et 1965 ("la séparation en deux mouvements distincts, secondaire d'une part et universitaire de l'autre, exigée par la Hiérarchie en 1964 contre la volonté des secrétariats généraux, décapitera le mouvement"). Après un très succinct rappel de moments forts, viennent quelques témoignages de membres de l'équipe nationale d'alors ; enfin deux documents en annexe : la Note doctrinale de l'A.C.A. sur l'A.C.J.F. et les mouvements de jeunesse (oct. 1956) et la Déclaration commune des mouvements d'A.C. d'étudiants devant la situation politi-

que (février 1962). Notations qu'il est très important de recueillir et conserver. Pour être exploités correctement, indépendamment de toute polémique partisane, ces documents qui témoignent de drames de conscience requerront d'être étudiés avec une exigeante perspicacité et une maîtrise patiente du jugement.

Michel BEGOUEN-DEMEAUX.- *La transmission de la foi dans la marine de commerce française entre les années 1930 et 1950*. Extrait des Actes du 109e Congrès national des Sociétés savantes, Dijon, 1984, Hist. mod. t. I, fasc. 2, pp. 61-70.

Il s'agit de la présence chrétienne dans la marine de commerce. De 1928 à 1939 : c'est d'abord le soutien spirituel des officiers de la marine marchande ; puis, sous l'influence du P. Leuret (ancien officier de marine et fondateur d'Economie et Humanisme), un souci de formation sociale, avec création d'un Centre d'études corporatives maritimes. La guerre amène une situation nouvelle, avec la création de l'aumônerie de la marine marchande ; et, après la guerre, ce ne sont plus seulement les ports qui sont envisagés, mais les marins en mer, avec la formation d'un clergé maritime ; et c'est la Mission de la mer. Témoignage d'un acteur associé à cette évolution.

- Mgr Olivier LAROZA.- *Les pèlerinages en Terre Sainte d'après le récit de quelques pèlerins bordelais*. Séance du 11 oct. 1984 de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.- Actes de l'Académie, année 1984, pp.125-140.

Dans cette communication à l'Académie de Bordeaux, Mgr Laroza, directeur du service des archives historiques du diocèse de Bordeaux, a évoqué quelques récits de pèlerins bordelais en Terre Sainte : le plus ancien, fait à pied, est celui d'un pèlerin en 333, à l'heure de la construction de la basilique constantinienne du Saint-Sépulcre ; puis, en 670, celui d'Arculphe, probablement évêque de Périgueux, qui, parti de Venise, a pris soin de tout examiner et mesurer et qui a découvert la présence des Arabes (installés en 637) ; en 1392, c'est un Anglais, maire de Bordeaux, qui, parti de Venise, passe par l'Egypte et revient par Beyrouth et Rhodes, mais qui sur 159 jours de voyage n'en passe que 8 à Bethléem et Jérusalem ; un cordelier toulousain, mais en résidence à Bordeaux, accomplit, pour le jubilé de 1600, un voyage haut en couleurs, dont il a consigné les détails dans un ouvrage de 502 pages édité à Bordeaux en 1603 ; à la fin du XIXe s., ce sont les "pèlerinages de pénitence" des Assomptionnistes ; aujourd'hui, Mgr Laroza n'oublie pas qu'il fut organisateur de pèlerinages, et il parle d'expérience en évoquant les pèlerinages en avion et car climatisé... Mais, conclut-il, d'âge en âge, c'est la même foi, ce sont les mêmes émotions...

- *Bulletin trimestriel des Amitiés Charles de Foucauld*. N° 78, avril 1985 ; n° 79, juillet 1985.

Le P. Sourisseau apporte désormais une contribution régulière à ce bulletin, devenu en quelque sorte celui de la postulation de la cause (cf. bulletins XXI-50 et XXIII-52). Dans le n° 78, le P. Sourisseau et Louis Kergoat présentent diverses publications avec, selon les cas, une ferveur non dissimulée ou bien une note de critique contenue. Dans les numéros 78 et 79, un article de Mgr Bernard Jacqueline, qui fut longtemps postulateur de la cause, sur "la correspondance de l'abbé Charles de Foucauld avec le philosophe polonais W. Lutosławski" retiendra l'attention de tous ceux qui avaient été attentifs à la publication de Krystyna Rottenberg sur *Les traces des relations franco-polonaises dans les archives de l'Oeuvre de Laski (1918-1939)*. Car, dans cette publication, ni la biographie de W.L. (p. 113), ni la présentation de l'impulsion qu'il communiqua à l'origine du mouvement Elsword-Elseusis (pp. 69-70) ne laissent voir ni la rencontre de Foucauld avec W.L. ni les relations qu'ils ont entretenues. Du moins pour ce qui concerne W.L. peut-on discerner la même vibration d'âme héritée d'Adam Mickiewicz, avec cependant peut-être une note un peu spéciale : "car, selon Jacek Woźniakowski, il fut finalement plus théosophe que catholique, et son nationalisme fantasque

dépasse de loin le messianisme des romantiques" ("Quelques remarques sur l'intelligentsia catholique dans la Pologne des années 1918-1939", dans : *Les contacts religieux franco-polonais du moyen âge à nos jours : relations, influences, images d'un pays vu par l'autre*, Paris, Ed. du Dialogue-C.N.R.S., 1985, p. 527).

Quoi qu'il en soit, il serait sans doute intéressant d'entreprendre les recherches nécessaires pour savoir s'il faut discerner quelques liens entre les préoccupations de Foucauld et celles de W.L.; car ce dernier, outre qu'il a songé à envoyer des polonais au Sahara, a eu en Pologne le souci d'aller enseigner dans les milieux ouvriers de Haute-Silésie et en Westphalie, et il a communiqué un souci analogue à plusieurs membres du mouvement Elsword (dont certains sont devenus prêtres) qui ont entrepris d'organiser des cercles d'études et de donner des cours de culture générale dans les milieux les plus défavorisés. Ce genre de préoccupations les a-t-il rapprochés, ou bien est-il issu de leur rencontre ?

- Abbé Joseph ZIRNHELT.- *Ce Coeur qui nous a tant aimés. Méditations eucharistiques.* - Troyes, 1985, 56 p.

Le directeur du service des archives historiques du diocèse de Troyes est en même temps un fidèle prédicateur de retraites. Pour répondre à des besoins exprimés, il a été amené à composer quelques méditations eucharistiques et maintenant à en publier les schémas pour "visites au Saint-Sacrement" ou "Heures saintes". En s'inspirant des litanies du Sacré-Coeur, l'A. veut aussi se conformer aux indications du n° 66 de l'Instruction *Eucharisticum mysterium*, du 25.5.1967, sur le culte du mystère eucharistique (D.C. 1967, col. 1121). Cette publication et sa raison d'être témoignent d'un élément que l'histoire devra faire entrer dans le bilan de l'après-Vatican II.

=====

En attendant la parution prochaine des Actes du congrès de Lille

- **Le discours de Mgr Vilnet** à la séance d'ouverture du congrès a été reproduit dans *La Documentation catholique* du 20 octobre 1985 p. 982-983.

- un extrait de **l'allocution du Président de l'Association** se trouve insérée en supplément de ce n° 24 du bulletin de l'Association.

=====

=====

=====

Documents apportés en réponse à l'appel lancé par le P. Vinatier
en vue de l'histoire des prêtres-ouvriers.

Quelques extraits de Mgr Paolo Marella :

- délégué apostolique au Japon 1933-1948
- délégué apostolique en Australie 1949-1952
- nonce en France 1953-1960

- ① : extrait d'une lettre du 8.12.1935 : publiée dans *La Documentation catholique* 5-20 février 1940, col. 174.
- ② : extrait de la lettre *Visions d'espoir*, du 13.2.1938, adressée aux prêtres japonais et missionnaires à l'occasion du sacre de Mgr P.T. Doi, archev. de Tokyo : p. 55.
- ③ : extrait de *La France pays de mission ?* par H. Godin et Y. Daniel : p. 116.

①

c) *Conséquences heureuses pour les catholiques.*

S. Exc. Mgr Marella, délégué apostolique du Japon, avait donc parfaitement raison d'énoncer publiquement, le 8 décembre 1935, ces deux principes d'importance capitale en cette matière :

« Rien de ce qui est susceptible d'une interprétation raisonnable et comprise communément par l'opinion publique comme une manifestation profane du sentiment national, ne doit être condamné ni interdit. Si le geste dont il s'agit n'est pas considéré dans l'opinion publique comme une profession de foi en une religion païenne, mais plutôt comme la manifestation traditionnelle d'un sentiment naturel, il peut être pratiquement considéré comme n'étant pas opposé à la foi. » D'où il tirait cette conclusion pratique : « Cette affirmation veut tout pour les manifestations d'ordre national que pour les notes de piété filiale à l'égard des ancêtres... »

C'est pourquoi le 25 mai 1938, une très importante instruction de la Propagande déclarait que les Ordinaires du Japon pouvaient permettre aux fidèles de participer comme les autres citoyens à toutes les cérémonies nuptiales ou

D.C., 5-20 fév. 1940, col. 174.

- ② des âmes qui nous sont chères; mais ce n'est que le surcroît promis à notre désintéressement. Le registre de nos oeuvres et celui de nos baptêmes n'ont pas à se connaître, et nos services n'ont jamais voulu être ni une sorte d'acompte sur les conversions ni une belle réclame pour notre église. Nous cherchons à rendre service parce que le second commandement de notre religion, très semblable au premier qui est d'aimer Dieu, est de faire du bien à son prochain; et nous cherchons à perfectionner sans cesse notre travail, par respect pour ceux que nous voulons servir.

39. Les efforts presque héroïques accomplis par les missionnaires et le clergé japonais pour la création et l'entretien

Visions d'espoir, 13.2.1938

55

③

116

LA FRANCE PAYS DE MISSION

tienne grandisse PROGRESSIVEMENT sur la mentalité païenne, influence qui doit prendre COMME BASE ET POINT DE DÉPART LES VERTUS NATURELLES DU PEUPLE JAPONAIS POUR LES CULTIVER, LES ÉLEVER PETIT À PETIT, LES PURIFIER DE SES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUEMENT PAÏENS AUXQUELS ELLES SONT ENCORE MÉLANGÉES¹⁰, et cela se fera par une formation « à la fois chrétienne et japonaise¹¹. »

Le Délégué Apostolique se plaint aussi qu'on insiste trop auprès des élèves encore païens « qui viennent dans les écoles chrétiennes, sur l'assistance à la messe ou à d'autres actes religieux¹². »

Et il précise : « Dans l'exposé de la doctrine chrétienne et des devoirs du chrétien, il faut s'efforcer de détruire le préjugé QUI TEND À FAIRE CROIRE QU'ENTRER DANS LA RELIGION CHRÉTIENNE COMPORTE MÊME POUR UN PAÏEN HONNÊTE UN CHANGEMENT TOTAL DE SON EXISTENCE et une rupture complète avec les traditions japonaises, si bien que le chrétien serait un être à part, séparé de ceux qui ne partagent pas sa foi, en marge de sa famille et astreint à des observances incompatibles avec la vie moderne¹³. »

Alors nous posons la question : n'est-ce pas cela à la lettre qui se passe pour nos païens de France ?

Un nouveau converti de la rue du Bac-d'Asnières à Clichy ou un rude gars de la rue de Ménilmontant, s'ils « fréquentent les curés », ne deviennent-ils pas des êtres « à part », séparés de leur milieu, « en marge » de leur famille ?

Si, devenus militants jocistes, ils se voient obligés le premier dimanche du mois de suivre dans l'église un

10. Lettre du Délégué apostolique aux Missionnaires du Japon, *ibidem*, p. 116.

11. P. 117.

12. P. 118.

13. P. 118.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 24

Septembre 1985

SOMMAIRE

	Pages
Editorial, par Pages	
Editorial, par Charles Molette	1
Memento	2
L'archiviste et ses confrères, par Tabularius quidam	3
5e stage de formation archivistique spécialisée, par Sr Claude de la Martinière, rsc	5
Le patrimoine que représente l'histoire des Prêtres-Ouvriers, par Jean Vinatier	9
Prière pour la bénédiction d'un dépôt d'archives	11
 <u>Chez les religieux</u> =====	
Comment ont été amnés à collaborer les archivistes de deux congrégations "apparentées", par André Flachot et Jean Pihan	12
 <u>Exposition</u>	
Les archives de la Communauté de Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand, par Sr St-Bernard Martin	17
 <u>A l'étranger</u> =====	
Pour organiser des archives diocésaines en Afrique ... et ailleurs, par René Lamey	19
 <u>En annexe (non paginé)</u> =====	
Répertoire des Registres de catholicité (B.M.S.) pour la période révolutionnaire (1792-1802)	(23)
Chartres (1-16)	(24)
Troyes (1-8)	(40)
Nice (1-7)	(48)
<u>Bibliographie</u>	55
Documents apportés en vue de l'histoire des prêtres-ouvriers	77

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 Paris - C.C.P.32.228.84 A La Source

Supplément au bulletin n° 24

Septembre 1985

Extrait de l'allocution

prononcée le vendredi 5 juillet 1985

à l'ouverture du 7e congrès national des Archivistes de l'Eglise de France

par le président de l'Association

afin d'introduire le thème du congrès :

PARTICULARISMES ET INTERDEPENDANCES

DES ARCHIVES

ECCLESIASTIQUES ET RELIGIEUSES

ARCHIVES, ARCHIVISTES
et NOUVEAU CODE

Dans ce 7e congrès des archivistes de l'Eglise de France, la remarque qui me servira de point de départ est la constatation suivante, qui, à une vue - assez rapide sans doute -, a pu troubler l'un ou l'autre d'entre vous : à plusieurs reprises le Nouveau Code parle explicitement d'archives ; mais il n'utilise pas le terme d' "archiviste".

Serait-ce que l'existence des archivistes est inutile aux yeux du législateur ? Serait-ce que la fonction est méconnue ? Et faudrait-il en tirer des conclusions susceptibles de porter atteinte à la prise en considération des archives ecclésiastiques et religieuses ? Tout au moins, la porte serait-elle ouverte à l'arbitraire local ? Ou bien faut-il, au contraire, estimer que la présence et la responsabilité de l'archiviste sont si évidemment comprises dans l'organisation et la gestion des archives qu'il a pu sembler inutile de faire mention du titulaire de la charge, laissant aux divers droits particuliers le soin d'adapter à la conjoncture locale les exigences permanentes de la tâche de l'archiviste ?

Telle est la question à laquelle voudraient apporter quelques éléments de réponse les réflexions ici proposées.

Ces réflexions pourront s'articuler de la façon suivante :

- 1°) La manière d'envisager les choses dans le Nouveau Code s'explique par le contexte général hérité du passé.
- 2°) De cette conjoncture découle l'attention évidente qui, dans le Nouveau Code, est portée à l'importance des archives administratives.
- 3°) Il n'en reste pas moins manifeste que le Nouveau Code se révèle pleinement délibérément ouvert à la vie et même qu'il appelle de ses vœux instants une organisation locale particulière qui inclue incontestablement la charge de l'archiviste.

I. Le contexte général hérité du passé.

Le contexte général hérité du passé est clair.

A Rome, pour ce qui concerne les archives pontificales et malgré le souci constant dont elles ont été entourées, il a fallu attendre le concile de Trente pour que soit véritablement constitué, indépendamment de la Chancellerie, un premier dépôt d'archives, au Château Saint-Ange. Et c'est seulement au XVIIe siècle que fut institué l'**Archivio segreto vaticano**, dont l'importance fut d'ailleurs vite reconnue telle que la charge de cet organisme fut confiée à l'un des tout premiers cardinaux (à plusieurs reprises un neveu du pape).

Si à Rome il a fallu attendre tant de temps pour qu'institutionnellement Archives et Chancellerie fussent distinctes, comment s'étonner qu'à la périphérie une situation, que certains peuvent estimer regrettable, perdure davantage ? Et comment donc s'étonner qu'une pratique insuffisamment définie et codifiée ne puisse se traduire dans une loi-cadre ?

D'autant que nombreuses sont les raisons historiques qui ont affecté et affectent la conservation et le sens des archives.

Tout d'abord, force est de reconnaître que toutes les persécutions de l'histoire sont attaquées - et ne cessent de s'attaquer - non seulement aux hommes qui sont pourchassés et martyrisés, mais encore aux archives et au témoignage qu'elles rendent, ne serait-ce que par leur seule existence : aussi, de génération en génération importe-t-il de les détruire, de les spolier, de les manipuler, de les saisir "pour avoir des preuves contre" ceux qui les détiennent ou contre ceux dont il est question (1). En outre, à défaut de pouvoir rendre la société totalement amnésique vis-à-vis de la présence active de l'Eglise dans le passé de la cité des hommes, il importe au moins de rompre tout lien entre les fruits - éducatifs, caritatifs, sociaux, culturels, artistiques, etc. - jaillis de la vitalité de la communauté chrétienne et l'institution ecclésiale qui les a inspirés. Dans un pays comme la France, les ravages systématiquement perpétrés dans la seconde moitié du XVII^e siècle (même si ce fut moins radical qu'en Islande), les spoliations et destructions révolutionnaires, les séquestres de la Séparation, sans parler des multiformes tentatives plus récentes, toutes ces atteintes répétées, dirigées contre la mémoire de l'Eglise, ont réussi, au moins pour une part, à défigurer le visage de l'Eglise et à rendre l'Eglise de France elle-même quasi amnésique. Les luttes du présent, par pages d'histoire du passé interposées (2), éprouvent le besoin, par destruction, par spoliation, par manipulation, par sélection ou par tout autre moyen, de faire rentrer dans le rang ces archives et le témoignage qui en découle... Et, par tous les moyens aussi, il importe de neutraliser les archivistes ecclésiastiques et religieux qui, conscients de ce que représente l'héritage du passé, prétendraient mettre "leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents" dont ils pourraient être amenés à donner communication, pour reprendre les termes du message pontifical adressé en novembre 1979 à l'occasion du 4^e Congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France (3).

D'où viennent les convoitises que suscitent et la hargne que déclenchent les archives ecclésiastiques et religieuses ? Ces convoitises et cette hargne proviennent du fait même que la richesse des informations contenues dans ces archives risque de troubler César (l'édit de Dioclétien prescrivait déjà de jeter au feu les archives de l'Eglise) et de remettre en question l'histoire officielle qu'impose ici une police d'Etat, là le terrorisme intellectuel des mandarins ; et du fait aussi que, lorsqu'elle est véhiculée à partir de la source même qui a inspiré les initiatives dont témoigne cette documentation, la richesse de ces informations n'apparaît que dans le lien existant entre ces initiatives et l'inspiration dont elles ont procédé. A défaut donc de pouvoir détruire tant d'importantes archives, il faut arriver au moins à en dépouiller l'Eglise. Et c'est ainsi qu'on voit aliéner tout un lot des archives d'un cardinal européen tout récent. De même, que de manoeuvres plus ou moins directes accomplies pour faire entrer dans un fonds public, ici des archives d'un mouvement d'apostolat des laïcs ; là les diverses archives des missionnaires qui au siècle dernier ont défriché, dans tous les sens du terme, tout un territoire ; ailleurs encore, pour extorquer des archives toutes fraîches au bénéfice d'un laboratoire de recherche (4) ; sans

(1) cf. Serguei KOURDAKOV, *Pardonne-moi Natacha*, Strasbourg, 1983, p. 140.

(2) Cf. le rapport, du 11 janvier 1983, du prof. Konrad Repgen au cardinal Joseph Hoeffner, président de la Conférence épiscopale allemande, cit. in *La Documentation catholique*, 1983, pp. 522-527 (en particulier : p. 526).

(3) Cf. *La Documentation catholique*, 1980, pp. 15-16.

(4) Dans un colloque récent, des historiens "traquèrent de leurs questions" les acteurs du phénomène étudié : "Nous devons, disaient les historiens, les forcer à parler, nous devons les forcer à donner leurs documents." Au sortir de ce colloque, l'un des acteurs ainsi soumis à la question disait : "On est un peu effrayé de la façon dont les secrets sont percés" (cf. *Bulletin des Archivistes de l'Eglise de France*, été 1979, n° XII, p. 38).

parler de documents habilement soustraits de tel ou tel fonds d'archives religieuses français par tel ou tel "chercheur", ... et qu'on retrouve ensuite en vente à l'Hôtel-Drouot, ou bien (quand ce n'est pas : puis) chez un marchand d'autographes à Londres ou à New-York !

Une autre raison d'ailleurs peut être mentionnée, et qui peut expliquer certaines incuries : les exigences d'une manière de "primum vivere" un peu à courte vue. Par un particularisme mal compris, le genre de préoccupations de la périphérie et de la "base", de même que la précarité de tant de situations concrètes n'expliquent parfois que trop bien certaines déficiences que l'on ne peut que déplorer. Et c'est ainsi que l'on découvre un jour la bulle de nomination d'un évêque français du XIXe siècle (on ne peut donc pas accuser la Révolution française) en vente chez un antiquaire du Midi ; ou bien, sur une route de la banlieue parisienne, les archives du C.P.M.I. (Centre pastoral des Missions de l'intérieur) utilisées pour caler du matériel sanitaire ; ou bien encore, dans des fonds publics, des dossiers secrets et confidentiels d'évêques récemment décédés, voire des dossiers personnels de prêtres ordonnés en 1945 (et encore vivants) !

Cas extrêmes ? Peut-être, mais qui montrent tout de même jusqu'à quel point peut être oblitéré dans les esprits le sens de la mémoire de l'Eglise. Et comment appréhender le fait suivant, qui en arrive parfois à diviser les esprits, sans d'ailleurs que l'enjeu en soit toujours véritablement soupesé ? Tout le monde se rappelle, bien évidemment, qu'une instruction de la S.C. des Sacrements de 1911, reprise dans le Code de 1917 (can. 470, § 4) ainsi que dans le Nouveau Code (can. 535, § 4), et qui est relative aux registres paroissiaux, prescrit au curé de prendre soin "qu'ils ne tombent pas dans les mains d'étrangers". Théoriquement tout le monde s'accordera sur les principes, que conforteraient d'ailleurs - s'il en était besoin - certains points de la législation civile. Mais il est au moins un cas précis où apparaissent des divergences dans l'appréciation. En se référant à ces prescriptions, certains s'étonnent, en effet, de constater la facilité avec laquelle, au bénéfice d'un organisme totalement étranger à l'Eglise, est poursuivie, de divers côtés, une entreprise de microfilmage des registres paroissiaux. Et pourquoi cet étonnement ? Parce que, quelles que soient les intentions - "généalogiques" par exemple - de ceux qui sont à l'origine de l'entreprise ou qui y collaborent, d'autres ne peuvent s'empêcher de songer que l'enregistrement en ordinateur des données ainsi obtenues peut permettre à n'importe quelle police de faire disparaître en quelques jours les quelque 4000 descendants de Charlemagne, ou bien tous les parents au même degré de tel évêque, ou bien encore n'importe quelle catégorie de ces enfants des hommes qui sont venus demander à l'Eglise de faire d'eux des enfants de Dieu ! En songeant que des pratiques de ce genre n'épargnent pas actuellement l'espèce humaine et en se rappelant qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale certains certificats de complaisance ont arraché des êtres humains au four crématoire, ne peut-on comprendre les réserves, voire l'inquiétude, que peuvent faire concevoir des entreprises de ce genre ? Une simple coordination d'ordinateurs peut, en effet, permettre n'importe quel génocide.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que la seule existence des registres paroissiaux, généralisés avec le concile de Trente et les exigences du décret *Tametsi*, permet de mettre des noms sur des générations d'hommes et de femmes qui ont peuplé le territoire de la France : c'est par leur appartenance au peuple chrétien que ces générations des plus humbles sont, pour l'histoire, sauvées de l'anonymat. Ainsi, grâce à l'obscurité et à la fidélité de tant et de tant de curés depuis quatre, cinq, parfois même six siècles, voilà que ces archives, qui d'une manière imprescriptible demeurent des archives ecclésiastiques, témoignent de la conscience que la petite église locale a d'elle-même, affirmant l'humaine dignité de ses membres revêtus du sceau de Dieu, et souvent faisant même ainsi l'éducation de la société civile elle-même. Des "matricules des veuves" dont parlait déjà saint Paul lui-même (I Tim. V, 9) jusqu'à ces registres paroissiaux, en passant par "les successions de toutes les églises" dont parlait saint Irénée (*Adv. Haer. III, 3,2*), par les listes des pauvres, les passions des martyrs, les catalogues des

fêtes liturgiques, les prescriptions canoniques, les lettres entre les églises, les retranscriptions des discussions conciliaires, et tant de documents anciens auxquels d'âge en âge s'en sont ajoutés tant et tant d'autres, n'y a-t-il pas là tout un patrimoine qui permet, selon l'expression de Pie XII à propos des Archives vaticanes, d'"y contempler comme dans un miroir la conscience que l'Eglise a d'elle-même" (5) ?

A l'époque moderne, certaines prescriptions canoniques, notamment depuis le concile de Trente, n'ont cessé de rappeler les exigences qui s'imposent dans la constitution des archives "à la source", tant à l'échelon diocésain qu'à l'échelon des "unités administratives mineures" (paroisses, chapitres, collèges, etc.). De quoi, en effet, éprouvait-on le besoin ? D'assurer et d'attester l'authenticité et la validité des actes constituant et structurant la communauté ecclésiale : tant au niveau diocésain qu'au niveau paroissial, etc. Et tel est bien le contexte qui a marqué le Code de 1917.

Que, par rapport à l'ensemble du patrimoine archivistique de l'Eglise, on pût estimer qu'il restât une espèce de vide canonique, c'était bien évident. Et, devant le développement prestigieux de la compétence des Etats et l'extension tentaculaire du service public, quelqu'un eut l'occasion d'analyser la situation des archives de l'Eglise : c'est Mgr Montini, alors archevêque de Milan. L'heure d'ailleurs était grave pour les archives diocésaines de la capitale de la Lombardie : le palais épiscopal ayant souffert de la guerre, une partie des archives avait été confiée en 1947 à la Bibliothèque ambrosienne. La question qui se posait donc à Mgr Montini était la suivante : allait-on laisser ces archives diocésaines à l'Ambrosienne, en améliorant leurs conditions de conservation, d'entretien et de consultation, ou bien allait-on inscrire un nouveau dépôt d'archives dans la restauration du palais épiscopal ? Bien que la première solution eût consisté à confier les archives historiques du diocèse à un organisme ecclésiastique, c'est néanmoins à la seconde solution que, tout bien pesé, s'est rallié Mgr Montini. A plus forte raison, souligna-t-il le 3 septembre 1958, si généreuses puissent être les intentions des responsables de certains organismes publics s'offrant à accueillir des dépôts d'archives ecclésiastiques ou religieuses, en aucun cas, des responsables ecclésiastiques ou religieux, conscients de leurs responsabilités, ne sauraient répondre favorablement à de telles propositions ; en aucun cas, en effet, ils ne pourraient accepter d'aliéner de quelque façon le patrimoine ecclésial qui ne leur appartient pas, mais dont ils sont détenteurs et intégralement responsables ; car ce qu'ils ont reçu de leurs prédécesseurs, ils ont, rappelait-il, le devoir rigoureux de le sauvegarder, de l'accroître et de le transmettre aux générations à venir : "L'Eglise ne doit pas se priver d'un patrimoine qui est le sien et qu'à tant de titres elle doit conserver jalousement et précieusement" (6). Distinguant alors entre archives "bureaucratiques" et archives "historiques", Mgr Montini relevait que les perspectives canoniques en restaient généralement à l'aspect "bureaucratique", plutôt qu'à l'aspect historique ; aussi, devant ce vide canonique, évoquait-il les grands services que les diverses associations d'archivistes ecclésiastiques et religieux étaient appelés à rendre à l'Eglise, transmettre vivante la mémoire de l'Eglise.

A l'occasion du concile Vatican II, la question a été soulevée de combler le vide canonique qu'avait diagnostiqué Mgr Montini. Mais la réponse a été reportée à une date ultérieure... qui n'a pas été celle du Nouveau Code, malgré certaines suggestions, voire propositions même faites en Plenaria des cardinaux membres de la commission et bien qu'un certain nombre de documents du Saint-Siège eussent été amenés à aborder l'un ou l'autre aspect de la conservation (exigences de la constitution ou de l'enregistrement des documents, mises en garde réitérées contre

(5) Discours au Xe Congrès international des sciences historiques, 7 septembre 1955, in *La Documentation catholique*, 1955, col. 1217 à 1228 (col. 1226).

(6) *Enchiridion archivorum ecclesiasticorum*, Vatican, 1966, p. 325.

toutes les formes de cession et d'aliénation, etc.) ou de la communication (recherche historique, microfilms, etc.) des archives ecclésiastiques ou religieuses. Assurément il s'agissait généralement de réponses ponctuelles données à des questions concrètes qui se posaient ici ou là. Cependant ces réponses ponctuelles constituent une sorte de jurisprudence. Et, à propos de ces réponses, on pourrait même être tenté de reprendre la phrase de Gabriel Le Bras pour ce qui concerne l'attitude du Saint-Siège à l'heure de la Séparation : "Quant aux notes de la Secrétairerie d'Etat, elles ont une grande netteté canonique et théologique, une trame difficile à percer." (7) Procédant des mêmes principes généraux, qui sont liés à la constitution divine de l'Eglise, il n'est sans doute pas très étonnant que ces mêmes principes inspirent aussi certains canons du Nouveau Code. Et il n'est pas sûr que le silence concernant telle ou telle mise en pratique de ces mêmes principes vise à porter atteinte à la permanence de ces principes liés à la constitution divine de l'Eglise, sauf à laisser l'expérience favoriser la maturation d'une formulation pertinente des imprescriptibles exigences en jeu.

II. Les archives dans leur phase administrative

L'importance des archives administratives ne saurait échapper : ces archives résultent d'une activité extrêmement importante pour ce qui concerne la réalité de l'Eglise sous son aspect social, son implantation, sa vie, son développement, sa continuité, etc. Par tous les documents ainsi secrétés au jour le jour, et qui deviendront plus ou moins vite historiques, il s'agit, dans la phase administrative, d'assurer et d'attester l'authenticité et la validité des actes constituant et structurant la communauté ecclésiale, tant au plan général qu'aux divers plans particuliers.

C'est dans les Normes générales qu'apparaît la première mention des archives dans le Nouveau Code, à propos de la provision des offices ecclésiastiques : "Tous les actes de l'élection seront exactement relatés par la personne qui remplit la charge de secrétaire, signés au moins par le secrétaire, le président et les scrutateurs, et seront soigneusement conservés aux archives du collège" (can. 173, § 4). Cette mention suppose donc une organisation des dites archives. Or, sur cette organisation le Code est absolument muet : rien sur le local nécessaire pour la conservation de ces archives, rien non plus sur le personnel requis, ni sur sa formation technique ou déontologique.

Etant donné le rôle de la structure diocésaine dans la vie de l'Eglise, il importe, pour le Code, d'assurer et d'attester la validité et l'authenticité des divers "actes de la curie". Les documents procédant de l'exercice légitime de la charge épiscopale visent à assurer et attester la validité des ordinations épiscopales et sacerdotales, la légitimité des juridictions ecclésiastiques et des sentences des procès, les modalités diverses de la discipline ecclésiastique, la propriété des biens de l'Eglise, etc. Sans doute, matériellement, les "actes de la curie" diocésaine proviennent-ils de l'activité de ce que nous appelons le secrétariat de l'évêché. Et, dans sa matérialité, le travail dont procèdent ces documents est dans bien des cas accompli par des secrétaires, dactylos, documentalistes (religieuses ou laïques). Mais l'importance de la tâche est telle que le premier des "secrétaires" ou "notaires", le chancelier, a une responsabilité toute spéciale et jouit d'une autorité toute particulière : avec l'aide assurément des "autres notaires" et "secrétaires" de la curie diocésaine, c'est, en effet, au chancelier qu'incombe la responsabilité de la rédaction des divers actes de la curie et de leur expédition (can. 482-485), ainsi que de leur conservation et de la reproduction authentique - au bénéfice des intéressés - des "documents qui de leur nature sont publics et qui concernent l'état de leur propre personne" (can. 486-488). Cette dernière précision (can. 487, § 2) laisse voir avec évidence

(7) Dans sa préface à L.-V. MEJAN; *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, P.U.F., 1959, p. XIV.

que ce dont il est ici question, c'est la documentation à usage administratif courant.

Quant aux archives secrètes, leur existence aussi est requise dans la curie diocésaine, et sous la responsabilité de l'évêque (can. 489-490). C'est aussi dans l'armoire secrète de la curie diocésaine que doivent être conservées les dispenses au for interne non sacramentel accordées pour empêchement caché (can. 1082), comme ce qui concerne les mariages secrets (can. 1133, encore que ne soient peut-être pas faites à ce sujet les diverses distinctions utiles), les remontrances en matière de scandale (can. 1339, § 3), certaines pièces des enquêtes canoniques (can. 1719), etc.

D'autres documents aussi sont nommément évoqués dans le Nouveau Code, ainsi que leur conservation dans les archives. Mais, pour ces documents, leur conservation et les inventaires requis, rien n'est précisé en ce qui concerne les conditions ou les modes de la conservation, de la gestion, des inventaires, etc. ni ce qui est requis des responsables à qui incombe cette tâche et pas davantage qui sont ces responsables, etc. Il est seulement précisé qu'il y a lieu de pourvoir à une double rédaction et à une double conservation des documents relatifs à la dédicace ou la bénédiction d'une église, la bénédiction d'un cimetière : "un exemplaire en sera conservé à la curie diocésaine et un autre dans les archives de l'église" (can. 1208).

Cette double rédaction en vue d'une double conservation est aussi requise pour les inventaires ou catalogues des actes et documents de tous les organismes (cathédrales, collégiales, paroisses, etc.) établis sur le territoire du diocèse : "l'un sera conservé dans leurs archives propres, l'autre dans les archives diocésaines" (can. 491, § 1). De même en est-il pour ce qui concerne les biens ecclésiastiques conservés dans n'importe quel organisme : "un exemplaire de cet inventaire doit être conservé aux archives de l'administration, un autre aux archives de la curie" (can. 1283, § 3). De même encore, pour ce qui concerne les fondations pieuses : "une copie des actes sera conservée en sûreté dans les archives de la curie, une autre le sera dans les archives de la personne juridique concernée par cette fondation" (can. 1306, § 2). Toutefois, si sont ainsi énoncées - et parfois assez longuement - toutes les prescriptions relatives à ces organismes, à ces biens ou fondations, et si sont évoqués les documents, pièces à conviction, titres de propriété et inventaires qu'il y a lieu de conserver, force est de relever que rien n'est dit des exigences proprement archivistiques sans lesquelles - bien évidemment - toutes ces prescriptions ne peuvent que rester lettre morte, qu'il s'agisse du local ou des locaux, qu'il s'agisse du personnel, de sa formation archivistique ou déontologique, ... sauf à renvoyer aux règles particulières ou locales.

Pour ce qui concerne les paroisses, le Nouveau Code légifère avec quelque précision au sujet de leurs archives administratives, celles qui procèdent de l'exercice légitime de la charge pastorale. Ces archives attestent, elles aussi, tout un aspect de la réalité sociale de l'Eglise : les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures, et autres) sont tenus et conservés sous la responsabilité du curé (can. 535) ; pour la mise à jour de ces registres sont énoncées des prescriptions relatives à l'inscription, sur les registres des baptêmes, de ce qui concerne le "statut canonique" des fidèles (can. 535, § 2) ; et ces prescriptions sont évoquées aussi là où il est question de la confirmation (can. 895), des ordinations (can. 1054), des mariages (can. 1122, § 2), sauf pour les mariages secrets inscrits sur le registre spécial conservé dans les archives secrètes de la curie diocésaine (can. 1133).

Assurément, on pourrait s'étonner de constater que la mention des archives où doit être conservé un registre spécial pour qu'y soient transcrites les ordinations n'apparaît explicitement que dans le cas d'une ordination faite par un évêque étranger (can. 1053, § 2), tandis que le registre utile au ministre de l'ordination est "conservé avec soin à la curie du lieu d'ordination" (can. 1053, § 1).

Mais il n'est pas du tout sûr qu'il faille voir dans la rédaction de ce canon une intention formelle.

Sans doute serait-il tout de même plus étonnant de relever ce qui concerne la profession perpétuelle, qui change le "statut canonique" de l'intéressé. Assurément le Nouveau Code en prévoit l'inscription sur les registres des baptêmes (can. 535, § 2). Mais, dans le chapitre concernant la professions religieuse, il n'est pas prescrit au supérieur - comme le faisait le Code de 1917 (canon 576, § 2) - de communiquer au curé de la paroisse du baptême le document convenable. Comment donc, à une époque où se multiplient les déplacements, chaque curé pourrait-il se mettre en chasse de chaque retranscription qu'il lui incombe de faire, si ne lui est pas communiquée de l'autre bout du monde la notification qui lui permettra seule de tenir à jour ses registres ? Qui prétendrait que c'est cette charge impossible qui est imposée aux curés ?

Une simple lecture de ce que le Nouveau Code prescrit au sujet des archives administratives dans leur phase "bureaucratique" laisse donc déjà voir que le législateur n'a pas voulu tout dire, encore moins tout préciser. S'il a parlé des archives à la source, de la nécessité de leur conservation, de quelques inventaires, il n'a presque rien dit de l'enregistrement des archives, des exigences de leur conservation, de leur communication, rien des problèmes techniques, ni rien de la déontologie. Peut-être y a-t-il là un risque. Mais c'est aussi le signe que le Nouveau Code se veut ouvert à la vie, laissant à la périphérie le soin d'assumer ses responsabilités. N'est-ce pas soulever la question des exigences légitimes des particularismes et de l'interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses dans la perspective du Nouveau Code ?

III. Le Nouveau Code, ouvert à la vie

Il fallait tout d'abord évoquer les prescriptions du Nouveau Code au sujet des archives administratives dans leur phase "bureaucratique" : la responsabilité du chancelier est engagée en ce qui concerne les actes de la curie ; la responsabilité de l'évêque est directement et personnellement engagée en ce qui concerne les archives secrètes envisagées plus haut ; la responsabilité du curé est engagée en ce qui concerne les archives paroissiales.

Mais il y a aussi les archives "historiques" et aussi, dans cette perspective, l'organisation générale que requièrent les diverses archives qui se trouvent sur le territoire de chaque grande unité administrative. Les archives "historiques" doivent être soigneusement conservées et systématiquement rangées (can. 491, § 2) et seront communiquées selon les normes locales (can. 491, § 3). De même, "les registres paroissiaux plus anciens seront aussi gardés avec soin selon les dispositions du droit particulier" (can. 535, § 5). Mais rien n'est précisé des exigences archivistiques découlant de ces prescriptions, pas plus en local qu'en personnel ; rien n'est dit non plus de ce droit particulier. Car le Nouveau Code, de même que l'Ancien - comme le remarquait Mgr Montini -, a plutôt légiféré pour les archives "bureaucratiques" de l'administration courante.

Pour ce qui concerne les archives historiques donc, de même que pour l'organisation des archives particulières des diverses unités administratives locales, il y a lieu, d'après le Nouveau Code, d'apporter des soins tout particuliers pour tout ce qui concerne la conservation, la gestion (rangements, classement et inventaires sont prévus), comme la consultation, selon les normes établies localement (can. 491, § 2 et § 3). Mais à qui incombe cette responsabilité générale à l'égard des archives ? Si le Nouveau Code ne le précise pas, force est de relever que non seulement la pratique ou la coutume, mais encore bien des documents du Saint-Siège ont déjà donné son nom à ce responsable, en évoquant l'un ou l'autre aspect de sa tâche et en situant ses responsabilités non pas par rapport à des exigences administratives mais en référence aux exigences de la mémoire de l'Eglise vis-à-vis de son passé : ce responsable, c'est l'archiviste. Si le Nouveau Code ne le nomme

pas, c'est parce qu'il est - bien évidemment - "compris" dans l'organisation même que requièrent les archives, dont il est question, et que s'en préoccupent déjà les "normes locales", le "droit particulier", aussi bien que la pratique journalière codifiée en "coutume". La porte n'est pas, pour autant, ouverte à l'arbitraire.

Assurément, le Nouveau Code aurait pu essayer de synthétiser, en leur donnant une forme canonique, les diverses prescriptions ou recommandations que le Saint-Siège avait eu l'occasion de formuler afin de répondre aux questions posées par tant et tant d'admirables (admirables de compétence en même temps que de sens de l'Eglise) directeurs des services d'archives historiques de leur diocèse ou de leur congrégation religieuse. Mais il faut bien reconnaître que ne sont d'ordre juridique ni la complexité de la tâche d'un archiviste ecclésiastique ou religieux, ni la formation à la fois technique en même temps que déontologique requise pour l'accomplissement de cette tâche : la compétence et la conscience, l'esprit d'initiative et le zèle, ou bien cette dimension contemplative de l'âme et la discrétion sont des qualités sur lesquelles il est sans doute difficile de légiférer ; et cependant ces qualités sont absolument élémentaires pour faire un bon archiviste, ... de même qu'il lui est indispensable de savoir et même de pouvoir tout simplement lire (un aveugle ne ferait sans doute pas un bon archiviste) ! Toutes ces exigences sont donc présupposées par le Code ; et, de même que la nécessité de locaux, de rayonnages, de cartons, de fiches, etc., tout cela... c'est "compris" dans l'organisation même que requièrent les archives.

Il y a d'ailleurs, dans le Nouveau Code, un certain nombre d'autres silences qui ne veulent certainement pas signifier une inattention à l'égard des archives, mais qui postulent - bien au contraire - la présence active et responsable d'un archiviste conscient et déterminé.

Pour ce qui concerne les religieux, par exemple, nous avons déjà noté le silence du Nouveau Code à propos du devoir de transmettre, au curé du lieu du baptême, notification de la profession perpétuelle qu'il a le devoir, lui curé, d'inscrire sur son registre. Mais, dans le Nouveau Code, rien non plus n'est explicitement précisé sur le sort des archives à la suppression d'un institut (can. 584, § 1 ; curieusement d'ailleurs l'édition de la Polyglotte vaticane ne comporte pas de § 2) ou lors de la fermeture d'une maison (can. 616). Dans tous ces cas, il est vrai qu'il est fait référence à telle ou telle autorité religieuse à qui il est "réservé de statuer sur les biens". Et il est vrai aussi que "les biens temporels des instituts religieux, en tant que biens ecclésiastiques, sont régis par les dispositions du livre V sur Les biens temporels de l'Eglise, sauf autre disposition expresse" (can. 635, § 1). Mais quelle place tiennent les archives dans la "grille" utilisée dans chaque cas concret ? Il est vrai encore que ce qui apparaît comme normal, c'est que les règles et constitutions de chaque institut prévoient ce qu'il convient de faire en toutes circonstances (cela revient constamment : "ad normam constitutionum", "ad normam iuris proprii singulorum institutorum", "secundum proprias constitutiones", "iuxta constitutiones", etc.). Mais une question demeure : quelle est la "grille" adoptée par la S.C. des Religieux pour ce qui concerne les archives, chaque fois qu'il s'agit, par exemple, d'approuver les constitutions rénovées résultant de l'aggiornamento post-conciliaire ? Le Nouveau Code lui-même incite à poser la question.

Comment se fait-il que, actuellement, dans un certain nombre de cas, les archives d'instituts supprimés, de maisons fermées, de religieux défunts, soient purement et simplement détruites ? Comment se fait-il que, lorsque tel institut abandonne telle oeuvre qui avait été confiée à ses membres au titre de "la charge pastorale de l'Eglise" (can. 676-677), les archives en soient brûlées ou bien même ... vendues (!), ou encore aliénées dans un dépôt public - entravant ainsi les recherches nécessaires pour un procès de béatification ? Ces diverses attitudes pourraient-elles être légitimées par l'institut au nom de "la pauvreté qui lui est propre" (can. 635, § 2) ? Mais alors, comment les concilier avec un autre

document émanant du Saint-Siège, trois mois avant la publication du Nouveau Code ? Ce document, en effet, confirmait avec netteté et force le bien-fondé de l'attitude de l'archiviste général d'un institut religieux qui s'opposait à toute aliénation (par dépôt dans un fonds public) des diaires de religieux de son institut : quelque intérêt que ces cahiers puissent présenter pour d'autres - notamment ceux qui les convoitaient -, ils "sont exclusivement du ressort de la propriété de l'Eglise", disait le document romain.

A propos des archives des religieux, qu'il soit encore permis de citer ici le texte élaboré lors d'une réunion de religieuses archivistes, tenue à Lyon les 17 et 18 avril 1982. Ces religieuses, en plein accord avec les instances responsables de l'Union régionale des supérieures majeures et voulant avoir entre les mains un texte de base à proposer pour la mise au point des constitutions en révision, avaient conjugué trois éléments : le message pontifical adressé en novembre 1979 à l'occasion du 4e Congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, le Règlement général des Archives de l'Eglise de France et leur propre expérience. Ce texte, le voici :

" Tous les documents, de quelque genre que ce soit, qui témoignent de la vie de la communauté, de son caractère spécifique et de la vie de ses membres - qu'il s'agisse des archives anciennes, des documents journalièrement produits et de tous les documents qui à un titre ou un autre ont pu être légitimement acquis ou reçus -, sont placés sous la responsabilité de l'archiviste qui doit très soigneusement - et le cas échéant avec toute la discrétion requise - les recueillir, les conserver, les accroître d'année en année et les transmettre aux générations à venir.

Quant à la communication, l'archiviste ne peut l'assurer qu'avec discernement et dans le respect de l'origine des documents. Ce texte n'était pas destiné à être un texte définitif, c'était tout simplement un texte de base élaboré afin de stimuler une formulation de la responsabilité à l'égard des archives dans le "droit particulier" de chaque institut. Ce texte de base a pu servir efficacement de divers côtés ; et il montre une fois de plus que là où se trouvent des responsables soucieux de la mémoire de leur cellule d'Eglise, ces responsables savent se faire inventifs (ou : inventives).

D'une façon générale, en tout cas, on peut dire que, là où un archiviste, conscient de ses responsabilités, assume pleinement les obligations de sa charge, la mémoire de l'Eglise arrive à être transmise vivante ; et les moyens sont pris pour y arriver. Là au contraire où il n'y a pas d'archiviste, ou bien là où le titre d'archiviste n'est qu'une étiquette, l'oeuvre des persécutions de l'histoire peut se donner d'autant plus facilement libre cours qu'elle risque de trouver dans la place une "complicité objective" (naïve ou machiavélique) chez de nouveaux "trahisseurs"...

Outre ces remarques qui témoignent du rôle joué, dans la pratique, par un archiviste conscient et déterminé, il est possible d'ajouter encore quelques notations.

Sans doute, par exemple, ne faudrait-il pas négliger les conséquences découlant, pour les archives, de différents chapitres du Nouveau Code où il n'est pas explicitement question d'archives.

Que l'on songe au chapitre relatif à la "preuve documentaire" dans les procès (livre VII, titre IV, chap. II) : le titre seul de ce chapitre suppose déjà l'existence de documents, même fort divers, - et donc d'archives (can. 1539). En outre, à la différence de la législation civile (ainsi, la loi de la République française du 3 janvier 1979) qui ne connaît que deux sortes d'archives, à savoir les archives publiques et les archives privées (celles-ci étant définies comme celles qui ne sont pas publiques), le Code de Droit canonique connaît (Code de 1917, can. 1813 ; Nouveau Code, can. 1540) trois sortes de documents : les documents publics ecclésiastiques, les documents publics civils, les documents privés. Les conséquences de cette situation retiennent-elles toujours l'attention comme il

se devrait ? De plus, il est une autre question qui intéresse les archives : c'est celle de l'altération des documents (can. 1543). Sans parler de la question du respect des diverses sortes de secrets, question sur laquelle nous allons revenir bientôt.

Autres pages du Nouveau Code dont certaines conséquences peuvent découler pour les archives, ce sont les pages concernant "les biens temporels de l'Eglise" (livre V). Qu'il s'agisse de n'importe quelle Eglise particulière ou personne juridique, ecclésiastique ou religieuse, morale ou physique, publique ou privée, il lui est possible d'acquérir (titre I) ou bien de recevoir de quelque façon (titre IV) des biens, - et donc des archives en tant qu'elles sont des biens. Dans ce cas, il peut très bien s'agir d'archives qui ne soient pas à proprement parler d'origine ecclésiastique ou religieuse et que pour des raisons très diverses les détenteurs légitimes désirent mettre à l'abri dans un fonds de l'Eglise, qui, lui, peut être amené à les acquérir ou les recevoir très légitimement ; le Code précise seulement avec prudence que "dans les dispositions pour cause de mort en faveur de l'Eglise, les formalités juridiques du droit civil seront autant que possible observées" (can. 1299, § 2).

Quant à ce qui concerne "l'administration des biens" (titre II), il est possible de relever - bien sûr ! - les inventaires (can. 1283, 3°) ou titres de propriété (can. 1284, § 2, 9°), qu'il y a lieu de conserver dans les archives de l'administration intéressée, de la curie, "dans des archives sûres et convenables" ; il s'agit là des documents concernant la gestion des divers biens temporels de l'Eglise. Mais, parmi ces divers biens temporels, il faut aussi faire une place aux archives ; et à ce titre elles sont bien évidemment soumises, pour ce qui concerne leur gestion, à un certain nombre de dispositions (même s'il est clair que toutes ces dispositions ne sauraient s'appliquer aux archives) concernant l'administration des biens d'Eglise (can. 1273 à can. 1289).

Et quant à ce qui concerne "les contrats et en particulier l'aliénation" (titre III), quel archiviste ecclésiastique ou religieux en France pourrait aujourd'hui être réellement conscient de ses responsabilités sans garder constamment présent à l'esprit le canon 1296 : "S'il arrive que des biens ecclésiastiques aient été aliénés sans les formes canoniques requises, mais que leur aliénation soit civilement valable, il appartient à l'autorité compétente de décider, tout mûrement pesé, s'il y a lieu d'engager une action et laquelle, personnelle ou réelle, par qui et contre qui, pour revendiquer les droits de l'Eglise." Car une spoliation - qu'elle ait été brutale, ou bien qu'elle soit sournoise, paternelle ou papalarde - est une spoliation ; elle crée une situation, elle ne crée pas un droit.

Si brièvement cela soit-il, il convient aussi d'évoquer, ne serait-ce qu'à titre d'exemple, le cas d'archives plus particulières : d'une part, les archives qu'il faudrait appeler personnelles, et, d'autre part, certaines sortes d'archives secrètes.

A propos des archives "personnelles" - qui ne sont pas du tout réductibles aux "archives privées" -, il faut noter ceci : même si le Nouveau Code ne traite pas directement la question, il est utile de mettre en lumière un premier écueil à éviter, celui qui consisterait à confondre "privé", "personnel" et "familial". Il est facile de voir à quelle impasse on aboutirait ainsi. Quel droit, en effet, le neveu d'un évêque défunt pourrait-il avoir, du jour au lendemain, sur des papiers revêtus du secret pontifical, sous le fallacieux prétexte qu'ils se trouvent répartis dans divers dossiers de son oncle ? quel droit pourrait-il avoir sur les minutes des lettres de son oncle au pape, aux cardinaux de curie, à ses collègues dans l'épiscopat, etc., ou bien sur les lettres que son oncle a reçues d'autres évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses, de responsables laïcs, etc.-? quel droit pourrait-il avoir même sur les notes de retraite, sur le journal spirituel ou sur le diaire de son oncle ? etc. N'en déplaise aux neveux soucieux de redorer leur blason, n'en déplaise aux historiens avides - pour s'ériger en Fou-

quier-Tinville - de percer les secrets contenus dans ce genre de papiers, il faut que les choses soient claires : ne peut être revendiqué par la famille que ce qui vient de la famille, ou bien ce qui - étant "personnel" - a trait à la famille (les homélies de mariage, par exemple). Pour le reste, dans les papiers du défunt, il convient de distinguer : d'une part, les actes officiels protocolés (can. 1540, § 1) et les documents y afférents, qui peuvent être des "documents publics ecclésiastiques" ou des "documents de fonction", et, d'autre part, les papiers "personnels". Si c'est dans cette catégorie qu'il convient de ranger les dossiers familiaux, il ne faudrait pas, pour autant, méconnaître les autres sortes de dossiers "personnels". Parmi ces dossiers, il peut y en avoir aussi de diverses sortes. Il peut y avoir, par exemple, ceux qui sont liés à une activité séculière : certains peuvent être des "documents publics civils" (dans le cas où un curé aurait été amené à remplir les fonctions de secrétaire de mairie), d'autres peuvent être des "documents privés" (dans le cas où un prêtre est secrétaire de la société archéologique locale, ou bien dans les cas évoqués dans les canons 285 et 286). Mais tous les papiers "personnels" qui découlent à des titres divers de son caractère "personnel" d'homme d'Eglise (can. 1255), procèdent, à des titres divers aussi, de ce qui est son activité professionnelle d'homme d'Eglise ; et, comme à des titres divers cette activité professionnelle est inévitablement liée à la vie de la conscience des hommes avec qui le défunt était en relation, ces documents relèvent donc à des degrés divers du secret professionnel : qu'il suffise de songer aux lettres de direction !

De même, c'est du secret professionnel que relèvent certains "dossiers de fonction" ("documenti d'ufficio", dans la terminologie de la Curie) qui doivent rester secrets même pour un procès de béatification, en tant qu'ils sont "actes formels du Saint-Siège" et par conséquent indépendants de la responsabilité personnelle du candidat à la béatification.

Pour ce qui concerne les archives "secrètes", il convient, là encore, de faire une remarque : il n'existe pas seulement les archives "secrètes" qui gardent la trace d'actes moralement répréhensibles et dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte à la réputation des personnes (can. 489, 490, 1082, 1133, 1339 § 3, 1719, etc.), le Code reconnaît aussi l'existence de documents à ce point secrets que leur production peut légitimement être refusée par le détenteur, même pour un procès canonique (can. 1546 § 1, can. 1548 § 2 ; sans parler, bien sûr, du can. 1550 § 2, 2°). Sauf à considérer avec soin l'usage qui moralement peut être fait de secrets violés, - dans le cas, par exemple, où des documents de ce genre ont déjà été soustraits de quelque façon à la protection du secret dont ils auraient dû rester entourés (8) -, il est bien clair que, lorsque des documents secrets parviennent, ne serait-ce que par suite de décès, dans un fonds ecclésiastique ou religieux (ou même un autre d'ailleurs), ils demeurent (sans même parler ici du cas prévu par le can. 983 § 2) aussi secrets qu'auparavant : que ce soit de par leur nature, de par leur contenu ou de par leur date. Si ces documents sont produits à une quelconque étape d'un procès de béatification, ils demeureront, comme le rappelait naguère un document du Saint-Siège, exclusivement réservés aux besoins internes de la cause de béatification et en aucune façon ils ne devront apparaître dans un texte susceptible de tomber de quelque manière dans le domaine public (même pas donc dans la "Positio", par exemple).

Dans les cas les plus délicats, rien ne saurait donc remplacer la conscience d'un archiviste sérieux ; et il arrivera même souvent que, sans l'affinement de ces sens de l'archiviste, les cas les plus délicats, dans le harcèlement journalier, ne seront pris en compte par personne. Heureusement qu'un certain nombre de documents du Saint-Siège ont eu l'occasion, notamment ces dernières années, d'aborder telle ou telle des différentes questions que l'exercice de leur charge pose aux archivistes : cette "trame difficile à percer" (7) leur est un précieux secours et les confirme dans la dimension ecclésiale du service qu'ils

(8) Ainsi en est-il dans des cas du genre de celui qui est évoqué *supra* (note 4)

sont amenés à remplir. En définitive, loin d'être un argument pour passer outre aux exigences que rappellent ces documents, certains silences du Nouveau Code n'en manifestent peut-être que mieux combien le droit canonique dans sa formulation générale se veut ouvert à la vie, au droit particulier et à la coutume. Au demeurant, le respect des exigences les plus graves, et dans les domaines les plus délicats, dépend étroitement de l'attitude des archivistes qui dans leur tâche journalière unissent compétence et conscience.

*

* *

En conclusion, puisque le Nouveau Code, se voulant ouvert à la vie, se réfère fréquemment aux règlements particuliers, aux normes et coutumes locales, cette perspective du Nouveau Code vise à situer réciproquement les particularismes et l'interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses.

Qu'il soit donc tout simplement permis de relever qu'en France l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, fondée le 19 septembre 1973, en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses, a reçu, à l'occasion de son 4e Congrès national tenu à Paris en novembre 1979 sous la présidence de S. Em. le cardinal Antonio Samoré, Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise Romaine, un message pontifical qui définit le rôle et la responsabilité ecclésiale de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans le monde d'aujourd'hui (9). Ce message a pu légitimement être salué comme "la charte des archives de l'Eglise catholique en France".

Dans cette même ligne a pu être élaboré le Règlement général des Archives de l'Eglise de France, qui fut diffusé à partir de juin 1980, à l'occasion du premier stage de formation archivistique spécialisée organisé par l'Association. Pour la France, ce règlement comble le vide canonique diagnostiqué par Mgr Montini, et apporte les normes locales particulières auxquelles se réfère le Nouveau Code. Il est même possible de préciser que ce règlement général a été élaboré à partir de l'expérience et de la pratique des archivistes ecclésiastiques et religieux (certains apportaient même l'expérience d'une importante famille religieuse répandue dans plusieurs continents), ainsi qu'en accord avec tous les évêques et tous les supérieurs majeurs de France dont les remarques ou suggestions ont été incorporées au texte qu'ils ont fait leur et auquel fait référence le "Guide administratif". Ce règlement avait aussi reçu l'aval du cardinal Samoré, qui y a même apporté sa marque, et il a été définitivement mis au point en accord avec les dispositions du Saint-Siège.

Aussi n'est-il pas tellement étonnant que ce Règlement général des Archives de l'Eglise de France procède des mêmes principes généraux qui, eux, inspirent explicitement certains canons du Nouveau Code, même là où les archives ne sont pas directement mentionnées. Que l'on songe, par exemple, à ce à quoi correspond, dans ce règlement général, le simple fait de la place donnée aux "Annexes" (adjointes au règlement proprement dit), ou bien aux différentes dispositions adoptées pour assurer le secret requis, comme à propos des risques de destruction et d'aliénation, ou bien encore au contenu des différents articles concernant la communication des documents (les conditions comme les moyens, - y compris, par exemple, la question des microfilms pour laquelle ont été repris presque textuellement les termes d'une note du Saint-Siège de 1978), etc.

Serait-il hors de propos d'ajouter que ce règlement a déjà, de divers côtés, retenu l'attention de plusieurs responsables soucieux, eux aussi, d'élaborer ou de mettre à jour les normes locales prévues par le Nouveau Code ? Dans cet impact du Règlement général des Archives de l'Eglise de France, il y a peut-être

(9) Cf. *La Documentation catholique*, 1980, pp. 15-16.

seulement lieu de reconnaître un signe supplémentaire de ce que représente actuellement le Nouveau Code pour ce qui concerne les archives ecclésiastiques et religieuses.

En effet, marqué qu'il est inévitablement par le contexte général hérité du passé et attentif à l'importance des archives administratives, le Nouveau Code n'en méconnaît pas pour autant les exigences des archives ecclésiastiques et religieuses. Bien au contraire, loin de viser à tarir pour le XXI^e siècle le patrimoine archivistique des Eglises particulières et des familles religieuses, le Nouveau Code se révèle même pleinement et délibérément ouvert à la vie, appelant de ses vœux une organisation locale particulière qui inclue sans ambage la charge de l'archiviste.

Charles Molette